

Pêcherie de thon à la canne, Sénégal

Marine Stewardship Council

GB2786

Final Report

10th February 2021

Submitted by

MRAG

For





Évaluation des pêcheries Marine Stewardship Council

Insérez ici le logo de l'organisme de certification ou supprimez (Format /
Forme de remplissage / Image)

Pêcherie de thon à la canne, Sénégal

Rapport de pré-évaluation

Organisme d'évaluation de la conformité (CAB)	MRAG
Client de la pêche	Marine Stewardship Council
Auteurs	Jo Gascoigne, Inejih Cheikh Abdellahi and Youssef Jaridi
Type d'évaluation	Pré-évaluation
Date	03/02/2021

1 Contenu

Contents

1	Contenu.....	3
2	Glossaire	5
3	Résumé exécutif	6
4	Détails du rapport.....	7
4.1	Objectifs et contraintes de la pré-évaluation.....	7
4.2	Détails de la version.....	7
5	Unité(s) d'Évaluation	7
6	Traçabilité.....	8
6.1	Traçabilité dans la pêcherie.....	8
7	Résultats de la pré-évaluation.....	9
7.1	Aperçu des résultats de la pré-évaluation	9
7.2	Résumé des possibles conditions par Principe	9
7.3	Résumé des niveaux de notation des Indicateurs de Performance	10
8	Indicateur de Performance	10
8.1	Principe 1	17
8.1.1	Aperçu du Principe 1 : General	17
8.1.2	Aperçu du Principe 1 : Listao	18
8.1.3	Aperçu du Principe 1 : Albacore.....	20
8.1.4	Aperçu du Principe 1 : Thon obèse.....	21
8.1.5	Profil des captures.....	22
8.1.6	Total Admissible des Captures (TAC) et données des captures	22
8.1.7	Justification et notation des Indicateurs de Performance du Principe 1	23
IP 1.1.1	– État du stock : listao	23
IP 1.2.1	– Stratégie de capture : listao.....	25
IP 1.2.2	– Règles et outils de contrôle des captures : listao.....	28
IP 1.2.3	– Information et suivi : listao.....	30
IP 1.2.4	– Évaluation de l'état du stock : listao	32
IP 1.1.1	– État du stock : albacore.....	34
IP 1.2.1	– Stratégie de capture : albacore	35
IP 1.2.2	– Règles et outils de contrôle des captures: albacore	38
IP 1.2.3	– Information et suivi: albacore	40
IP 1.2.4	– Évaluation de l'état du stock: albacore.....	42
IP 1.1.1	– État du stock : thon obèse.....	44
IP 1.1.2	– Reconstitution du stock : thon obèse	45
IP 1.2.1	– Stratégie de capture : thon obèse	47
IP 1.2.2	– Règles et outils de contrôle des captures : thon obèse	50
IP 1.2.3	– Information et suivi : thon obèse	52
IP 1.2.4	– Évaluation de l'état du stock: thon obèse.....	54
8.2	Principe 2	56

8.2.1	Aperçu du Principe 2	56
8.2.2	Justification et notation des Indicateurs de Performance du Principe 2	59
IP 2.1.1	– État des espèces primaires	59
IP 2.1.2	– Stratégie de gestion des espèces primaires	61
IP 2.1.3	– Informations sur les espèces primaires.....	63
IP 2.2.1	– État des espèces secondaires	65
IP 2.2.2	– Stratégie de gestion des espèces secondaires	67
IP 2.2.3	– Informations sur les espèces secondaires	70
IP 2.3.1	– État des espèces ETP	72
IP 2.3.2	– Stratégie de gestion des espèces ETP	74
IP 2.3.3	– Informations sur les espèces ETP	76
IP 2.4.1	– État des habitats.....	78
IP 2.4.2	– Gestion des habitats.....	80
IP 2.4.3	– Informations sur les habitats	82
IP 2.5.1	– État des écosystèmes	84
IP 2.5.2	– Stratégie de gestion de l'écosystème.....	85
IP 2.5.3	– Informations sur les écosystèmes	87
8.3	Principe 3	89
8.3.1	Aperçu du Principe 3	89
8.3.2	Justification et notation des Indicateurs de Performance du Principe 3	93
IP 3.1.1	– Cadre légal et/ou coutumier	93
IP 3.1.2	– Consultation, rôles et responsabilités	95
IP 3.1.3	– Objectifs à long terme	97
IP 3.2.1	– Objectifs spécifiques de la pêche.....	98
IP 3.2.2	– Processus de prise décision	99
IP 3.2.3	– Conformité et application.....	102
IP 3.2.4	– Évaluation des performances en matière de suivi et de gestion.....	104
9	References	106
10	Annexe : Evaluations PSA	108

2 Glossaire

Acronyme français	Acronyme anglais	Définition
AMP	MPA	Aire marine protégée
CAB	CAB	Conformity Assessment Body
CCLP		Commission Consultative pour l'Attribution des Licences de Pêche industrielle
CICTA	ICCAT	Commission Internationale pour la Conservation des Thons Atlantiques
CNAAP		Commission national d'appui à l'aménagement de pêche
CNCPM		Conseil National Consultatif des Pêches Maritimes
COPACE	CECAF	Comité des Pêches pour l'Atlantique centre-est
CPC	CPC	Parties contractantes et Parties, Entités ou Entités de pêche non-contractantes coopérantes (de CICTA)
CSRP	CSRP	Commission sous-régionale des pêches
DCP	FAD	Dispositif de concentration de poisson
DPM	DPM	Direction de Pêche Maritime
DPSP	DPSP	Direction de Protection et de Surveillance de Pêche
EMP	ETP	Espèces menacées et protégées
EMV	VME	Ecosystème marine vulnérable
GAIPES	GAIPES	Groupement des Armateurs et Industriels de la pêche au Sénégal
GT	WG	Groupe de travail
	HCR	Harvest control rule (règle de contrôle de l'exploitation, des captures)
ISSF	ISSF	International Seafood Sustainability Foundation
MPEM	MPEM	Ministère de Pêche et de l'Economie Maritime
MSC	MSC	Marine Stewardship Council
	MSE	Management strategy évaluation (évaluation de stratégie de gestion)
ORGP	RFMO	Organisation Régionale de Gestion des Pêcheries
P1, P2, P3	P1, P2, P3	Les trois principes du standard MSC
PAP	FIP	Projet d'amélioration pêcherie
	PSA	Productivity-susceptibility analysis
	RBF	Risk-based framework
RMD	MSY	Rendement maximal durable
SCRS	SCRS	Standing Committee on Research and Statistics
SCS	MCS	Suivi, contrôle et surveillance
SWGSM		Standing Working Group for dialogue between scientists and managers (ICCAT)
TAC	TAC	Total allowable catch
UICN	IUCN	Nature Conservation Union
UE	EU	Union européenne
VMS	VMS	Vessel monitoring system
ZEE	EEZ	Zone économique exclusive

3 Résumé exécutif

Ce rapport fournit une pré-évaluation par rapport au standard MSC, pour la pêcherie de thon à la canne de la flottille SERT, pavillon Sénégal, basé à Dakar (dont quatre navires dans une flotte de 13, les autres battant pavillons Sénégal et UE). La pêcherie comporte trois espèces ciblées principales: le listao (*Katsuwonus pelamis*), l'albacore (*Thunnus albacares*) et le thon obèse (*Thunnus obesus*). Tous ces trois stocks sont partagés au niveau de l'Atlantique tropical et sont gérés par l'ICCAT.

Les résultats de la pré-évaluation sont résumés comme suit :

Principe 1 – listao

Pour le listao, les problèmes de qualité des données ont un impact sur l'évaluation du stock et la perception de l'état du stock, qui est déterminé sur la base d'indicateurs semi-quantitatifs plutôt que sur une évaluation formelle. Les indicateurs suggèrent que le stock est correct par rapport aux points de référence ($B > B_{msy}$, $F < F_{msy}$). Les mesures de gestion en place (Rec. 19-02) s'appliquent au listao principalement comme sous-produit des tentatives de gestion de l'albacore et (surtout) du thon obèse; il n'y a pas de stratégie ou de règles formelles. L'absence d'une évaluation robuste du stock est un problème pour essayer de définir une stratégie de capture formelle pour le listao.

Principe 1 – albacore

L'évaluation du stock d'albacore estime que sa biomasse se trouve à ou au-dessus du niveau B_{msy} . Les mesures de gestion en place (Rec. 19-02) comprennent un TAC de 110 000 t et des fermetures de DCP ainsi que d'autres mesures. Le TAC est fixé à un niveau qui a une forte probabilité de maintenir le stock dans la zone verte, mais le TAC n'est pas efficace pour contrôler l'exploitation car il a été constamment dépassé. Deux indices d'abondance sont disponibles couvrant l'ensemble de la série chronologique et la majeure partie de l'aire de répartition géographique du stock, et en 2019, un nouvel indice d'abondance a été utilisé, dérivé des données des bouées acoustiques DCP. L'évaluation du stock correspond aux meilleures pratiques.

Principe 1 – thon obèse

L'évaluation du stock de thon obèse de 2018 estime que la biomasse est inférieure au niveau de MSY ($SB_{2017} / SB_{msy} = 0,59$), mais avec des captures au niveau du TAC actuel (Rec. 19-02) le stock devrait se reconstituer dans la zone verte avec une probabilité de 50% d'ici 2026 à 2028. Cependant, le TAC est dépassé depuis 2016, et avec le niveau des captures actuel la probabilité de reconstitution du stock avec un délai raisonnable est réduit à <50%. Un indice d'abondance palangrière combinée est disponible couvrant l'ensemble de la série chronologique et la majeure partie de l'aire de répartition géographique du stock. L'évaluation du stock répond aux meilleures pratiques avec les données disponibles.

Principe 2

Le principal problème qui se pose en relation avec le principe 2 est l'utilisation des DCP par la pêcherie, bien que le plupart sont déployés par d'autres flottilles. Il existe un risque d'emmêlement des espèces ETP dans certains DCPs, surtout lorsque le DCP commence à se désintégrer. Un problème moins sérieux concerne les impacts possibles sur l'habitat ou l'écosystème liés à la pêche des poissons-appât - probablement sans causer de dommages, mais les informations manquent.

Principe 3

Aucun des IP de P3 ne devrait entraîner un échec pour la pêcherie. Les problèmes qui se posent (scores <80) concernent principalement la mise en œuvre du cadre de gestion sénégalais dans la pratique. Il peut y avoir également des problèmes de non-conformité, liés aux DCP et aux observateurs.

4 Détails du rapport

4.1 Objectifs et contraintes de la pré-évaluation

L'objectif de cette pré-évaluation est d'obtenir un diagnostic environnemental de la pêche pour après élaborer un plan d'action. Un plan d'action existe déjà pour la partie de la flotte sous pavillon UE, dans le cadre d'un projet FIP (Fishery Improvement Project ; projet d'amélioration de pêche). La pré-évaluation était limitée par le fait qu'elle devait être menée à distance, en raison des restrictions covid sur les voyages. Les intervenants ont été contactés et interrogés par voie électronique.

4.2 Détails de la version

Versions des documents du programme de pêcheries :

Document	Numéro de version
Processus de Certification des Pêcheries du MSC (FCP, sigle en anglais)	Version 2.2
Référentiel de Pêcheries du MSC	Version 2.01
Exigences de Certification des Pêcheries du MSC (FCR, sigle en anglais)	Version 2.1
Document model de pré-évaluation du MSC	Version 3.2

5 Unité(s) d'Évaluation

La flotte thonière de canneurs de Dakar est composée de 13 navires, dont 8 battant pavillon de l'UE (7 en Espagne, 1 en France) et 5 sont enregistrés du Sénégal. Les navires battant pavillon de l'UE et l'un des navires sénégalais sont déjà dans un FIP. L'UoA pour cette pré-évaluation est composée des quatre navires sénégalais restant, c-à-d. la flottille de la société SERT. Cependant, l'évaluation utilise des données provenant de l'ensemble de la flotte, de sorte que les autres navires non sénégalais entrent dans la catégorie des « autres pêcheurs admissibles ». L'UoA est présentée dans le Tableau 1.

Tableau 1. Unité(s) d'Évaluation (UoA, par son sigle en anglais)

UoAs	Description
Espèces	listao (<i>Katsuwonus pelamis</i>), albacore (<i>Thunnus albacares</i>) et thon obèse (<i>Thunnus obesus</i>)
Stock ciblé	Atlantique est (listao), Atlantique (albacore, obèse)
Méthode(s) ou engin(s) de pêche et, si relevant, type(s) de bateaux	Canne et ligne – liste des bateaux dans le Tableau 1
Groupe client	Flotte de la compagnie SERT (Tableau 1)
Autres pêcheurs admissibles	Flotte basée à Dakar autre que les bateaux SERT (Tableau 1)
Zone géographique	Atlantique centre-est (FAO 34)
Justification du choix de l'UoA	Décidée par les parties prenants

Tableau 1. Liste des bateaux dans l'UoA / autres pêcheurs admissibles, et participants dans le FIP existant (Ngom Sow et Thiom 2020)

Nom du navire	Pays	Jauge (TX)	Capacité (Tonnes)	Longueur (m)	UoA?	Participant FIP
PDT MAGATTE DIACK 2	Sénégal	160	90	30.70	Y	N
CDT BIRAME THIAW	Sénégal	160	90	30.80	Y	N
RAMATOULAYE	Sénégal	288	200 - 400	36.75	Y	N

PDT MATAR NDIAYE 2	Sénégal	472	200 - 400	38.11	Y	N
LIO 1	Sénégal	293	90	39.55	N	Y
NUEVO SAN LUIS	Espagne	115.9	85	31.50	N	Y
PILAR TORRE	Espagne	177	200	32.50	N	Y
KERMANTXO	Espagne	262	145	38.30	N	Y
IRIBAR ZULAIKA	Espagne	152	130-140	36.00	N	Y
AITA FRAXKU	Espagne	262	140	40.00	N	Y
BERRIZ SAN FRANCISCO	Espagne	241	165	35.50	N	Y
GAZTELUGAITZ	Espagne	155.17	90	30.50	N	Y
CORONA DEL MAR	France	370	200 - 400	33.53	N	Y

6 Traçabilité

6.1 Traçabilité dans la pêche

Le thon est congelé à bord, et stocké dans une chambre froide avant l'exportation en Espagne.

Tableau 3. Traçabilité au sein de la pêche

Facteur	Description
Est-ce que la pêche utilise des méthodes de pêche qui ne font pas partie de l'Unité de Certification (UoC) ?	<i>Non</i>
Est-ce que les bateaux au sein de l'UoC pêchent aussi hors de la zone géographique de l'UoC ?	<i>Non – la zone géographique de pêche de l'UoC est l'Atlantique est.</i>
Est-ce que des membres du groupe client manipulent des produits certifiés et des produits non-certifiés lors d'activités couvertes par le certificat de pêche ? Aussi bien en mer que sur terre ? Transport Espace de rangement Traitement Débarquement Enchères Si oui, décrire comment ces risques sont atténués.	<i>Il existe un risque potentiel que le produit soit mélangé avec le produit provenant des vaisseaux en dehors de l'UoA dans la chambre froide - des informations supplémentaires sont nécessaires sur le fonctionnement et les processus de traçabilité de l'entrepôt frigorifique. Il existe un risque potentiel de mélange du produit pendant le transport (conteneurs) - des informations complémentaires sont nécessaires sur les processus de traçabilité de l'entreprise de transport. Notez que l'importation dans l'UE implique un niveau de base de traçabilité en vertu du règlement INN de l'UE - mais nous n'avons pas plus de détails pour le moment.</i>
Le transbordement est-il pratiqué au sein de la pêche ?	<i>Non</i>
Existe-t-il d'autres risques de mélange ou de substitution entre produits de la mer certifiés et non-certifiés ? Si oui, décrire comment ces risques sont atténués.	

7 Résultats de la pré-évaluation

7.1 Aperçu des résultats de la pré-évaluation

Principe 1 – listao

Pour le listao, les problèmes de qualité des données ont un impact sur l'évaluation du stock et la perception de l'état du stock, dont la détermination est faite sur la base d'indicateurs semi-quantitatifs plutôt qu'une évaluation formelle. Les indicateurs suggèrent que le stock se trouve du bon côté des points de référence ($B > B_{msy}$, $F < F_{msy}$). Les mesures de gestion en place (Rec. 19-02) s'appliquent au listao principalement comme sous-produit des tentatives de gestion de l'albacore et (surtout) du thon obèse ; il n'y a pas de stratégie ou règle formelle. L'absence d'une évaluation robuste du stock est un problème pour essayer de définir une stratégie de capture formelle.

Pour le listao, les problèmes de qualité des données ont un impact sur l'évaluation du stock et la perception de l'état du stock, qui est déterminé sur la base d'indicateurs semi-quantitatifs plutôt que sur une évaluation formelle. Les indicateurs suggèrent que le stock est correct par rapport aux points de référence ($B > B_{msy}$, $F < F_{msy}$). Les mesures de gestion en place (Rec. 19-02) s'appliquent au listao principalement comme sous-produit des tentatives de gestion de l'albacore et (surtout) du thon obèse; il n'y a pas de stratégie / règle formelle. L'absence d'une évaluation robuste du stock est un problème pour essayer de définir une stratégie de capture formelle pour le listao.

Principe 1 – albacore

L'évaluation du stock estime que le stock est autour ou au-dessus de B_{msy} . Les mesures de gestion en place (Rec. 19-02) comprennent un TAC de 110 000 t et des fermetures de DCP ainsi que d'autres mesures. Le TAC est fixé à un niveau qui a une forte probabilité de maintenir le stock dans la zone verte, mais le TAC n'est pas efficace pour contrôler l'exploitation car il a été constamment dépassé. Deux indices d'abondance sont disponibles couvrant l'ensemble de la série chronologique et la majeure partie de l'aire de répartition géographique du stock, et en 2019, un nouvel indice d'abondance a été utilisé, dérivé des données des bouées acoustiques DCP. L'évaluation du stock répond aux meilleurs pratiques.

Principe 1 – thon obèse

L'évaluation du stock de thon obèse de 2018 estime que la biomasse est inférieure au niveau de MSY ($SB_{2017} / SB_{msy} = 0,59$), mais avec des captures au niveau du TAC actuel (Rec. 19-02) le stock devrait se reconstituer dans la zone verte avec une probabilité de 50% d'ici 2026 à 2028. Cependant, le TAC est dépassé depuis 2016, et avec le niveau des captures actuels la probabilité de reconstitution du stock avec un délai raisonnable est réduit à $< 50\%$. Une indice d'abondance palangrière combinée est disponibles couvrant l'ensemble de la série chronologique et la majeure partie de l'aire de répartition géographique du stock. L'évaluation du stock répond aux meilleurs pratiques avec les données disponibles.

Principe 2

Le principal problème qui se pose en relation avec le principe 2 est l'utilisation des DCP par la pêche, bien que le plupart sont déployés par d'autres flottilles. Il existe un risque d'emmêlement des espèces ETP dans certains DCPs, surtout lorsque le DCP commence à se désintégrer. Un problème moins sérieux concerne les impacts possibles sur l'habitat ou l'écosystème liés à la pêche des poissons-appât - probablement sans causer de dommages, mais les informations manquent.

Principe 3

Aucun des IP de P3 ne devrait entraîner un échec pour la pêche. Les problèmes qui se posent (scores < 80) concernent principalement la mise en œuvre du cadre de gestion sénégalais dans la pratique. Il peut y avoir également des problèmes de non-conformité, liés aux DCP et aux observateurs.

7.2 Résumé des possibles conditions par Principe

Tableau 4. Résumé des niveaux de notation des Indicateurs de Performance (IP)

Principe du Référentiel de Pêcheries	Nombre des IP avec une notation préliminaire < 60
Principe 1 – Des stocks halieutiques durables	listao – 0 albacore – 1 obèse – 1
Principe 2 – Minimiser les impacts environnementaux	4

Principe 3 – Gestion efficace	0
-------------------------------	---

7.3 Résumé des niveaux de notation des Indicateurs de Performance

8 Indicateur de Performance	Niveau de notation préliminaire	Données limitées?
1.1.1 – État du stock : listao	≥80	Non
Justification ou points clés		
L'évaluation du stock actualisée de 2018 pour le listao de l'Atlantique Est a conclu que le stock est « probablement » au-dessus du niveau du MSY, avec F «probablement» inférieur au niveau du MSY. L'évaluation de 2014 (ICCAT 2014), qui couvre une série chronologique remontant aux années 1950, a conclu que le stock a toujours été au-dessus du niveau de MSY.		
1.1.2 – Reconstitution du stock : listao	NA	
Justification ou points clés		
1.2.1 – Stratégie de capture : listao	60 – 79	Non
Justification ou points clés		
Un suivi est en place et il y a des évaluations périodiques des stocks. Il n'existe pas de HCR officielle pour le listao, bien que l'ICCAT ait une exigence générale (Rec. 11-13) selon laquelle les stocks de la « catégorie rouge » doivent être reconstitués le plus rapidement possible. Un processus MSE est en cours. Les mesures de gestion en place (Rec. 19-02) s'appliquent au listao principalement comme sous-produit des tentatives de gestion de l'albacore et (surtout) du thon obèse; cependant, ils semblent travailler pour maintenir le stock dans un état sain pour le moment. Cependant, les captures de listao ont énormément augmenté ces dernières années et le SCRS note que les captures actuelles sont supérieures aux estimations de MSY. Il n'est pas tout à fait clair que la stratégie de capture soit capable de limiter l'effort à un niveau qui soit durable à long terme.		
1.2.2 – Règles et outils de contrôle des captures : listao	60 – 79	Non
Justification ou points clés		
D'après les rapports du SCRS et les mesures de gestion en place (Recs 11-13, 15-07, 19-02), il est possible de déduire que l'objectif de gestion est de maintenir $B > B_{msy}$ et $F < F_{msy}$, et il est évident que des mesures plus strictes sont mises en place pour les stocks évalués comme n'étant pas en ligne avec les points de référence (c'est-à-dire le thon obèse; Rec. 19-02) - même si la mise en œuvre reste difficile. MSC note que 'la preuve que F actuel est égal ou inférieur à F_{msy} devrait généralement être considérée comme une preuve que la HCR est efficace'. Il n'y a pas de HCR formelle.		
1.2.3 – Information et suivi : listao	60 – 79	Non
Justification ou points clés		
Des données de marquage sont disponibles pour étayer l'hypothèse sur la structure du stock, la biologie du listao est connue de façon que la productivité du stock puisse être estimée, les captures et les flottilles sont surveillées. Divers indicateurs d'abondance sont disponibles pour les pêcheries des canneurs et des senneurs, mais tous présentent des problèmes. Le SCRS (2019) note que les problèmes de qualité des données ont un impact sur l'évaluation du stock et la perception de l'état du stock, et l'absence d'une évaluation robuste du stock est un problème pour essayer de définir une stratégie de capture formelle.		
1.2.4 – Évaluation de l'état du stock : listao	60 – 79	Non

Justification ou points clés		
Diverses méthodes d'évaluation ont été essayées mais aucune n'est jugée suffisamment solide pour fournir des recommandations de gestion ; mais les problèmes proviennent des données plutôt que des modèles ou des stratégies d'évaluation. Ces définitions imprécises de l'état du stock ont été acceptables jusqu'à présent, parce que le risque pour le stock a été faible, mais comme les prises ont augmenté massivement ces dernières années, elles deviennent plus problématiques et moins adaptées à la situation du stock.		
Indicateur de Performance	Niveau de notation préliminaire	Données limitées?
1.1.1 – État du stock : albacore	≥80	Non
Justification ou points clés		
La médiane des modèles d'évaluation du stock estime $B_{2018} = 1,17Bmsy$.		
1.1.2 – Reconstitution du stock : albacore	NA	
Justification ou points clés		
1.2.1 – Stratégie de capture : albacore	≥80	Non
Justification ou points clés		
Un suivi est en place et l'évaluation la plus récente du stock était en 2019. Il n'y a pas de HCR formelle pour l'albacore, bien que l'ICCAT ait une exigence générale (Rec. 11-13) selon laquelle les stocks de la 'zone rouge' doivent faire l'objet d'une reconstruction dès que possible. Un processus MSE est en cours. Les mesures de gestion en place (Rec. 19-02) comprennent un TAC de 110 000 t et des fermetures de DCP ainsi que d'autres mesures. Le TAC est fixé à un niveau qui a une forte probabilité de maintenir le stock dans la zone verte.		
1.2.2 – Règles et outils de contrôle des captures : albacore	<60	Non
Justification ou points clés		
La stratégie d'exploitation actuelle (TAC fixe mais avec le cadre général exigeant que la stratégie soit ajustée en cas de dégradation de l'état des stocks) constitue une HCR communément admise, mais pas bien établie. Les principaux outils de la Rec. 19-02 sont i) le TAC et ii) la fermeture DCP. Le TAC n'a pas été efficace pour contrôler l'exploitation car il a été constamment dépassé.		
1.2.3 – Information et suivi : albacore	≥80	Non
Justification ou points clés		
Pour l'albacore, contrairement au listao, il y avait suffisamment d'informations sur la structure et la productivité des stocks, la composition de la flotte, les indices de capture et d'abondance pour plusieurs approches d'évaluation des stocks pour produire des modèles relativement robustes. Deux indices d'abondance sont disponibles couvrant l'ensemble de la série chronologique et la majeure partie de l'aire de répartition géographique du stock (indices palangriers japonais et taiwanais). En 2019, un nouvel indice d'abondance a été utilisé pour la première fois, dérivé des données des bouées acoustiques DCP et utilisé comme indice de recrutement.		
1.2.4 – Évaluation de l'état du stock : albacore	≥80	Non
Justification ou points clés		
L'évaluation prend en compte les caractéristiques de la biologie de l'albacore et est en mesure de fournir des recommandations de gestion et des projections sont utilisées pour évaluer de manière probabiliste le résultat de		

différentes stratégies de capture. L'évaluation du stock estime Bmsy, Fmsy et d'autres points de référence utilisés dans la gestion. Elle tente d'estimer les probabilités quantitativement à la fois au sein de chaque modèle (modèles statistiques avec CV définis pour les valeurs des paramètres) et entre les modèles (développement d'une grille d'incertitude combinant les différents modèles).

Indicateur de Performance	Niveau de notation préliminaire	Données limitées?
1.1.1 – État du stock : obèse	60 – 79	Non
Justification ou points clés		
L'évaluation du stock de thon obèse de 2018 estime que la biomasse est inférieure au niveau du MSY ($SB_{2017} / SB_{msy} = 0,59$).		
1.1.2 – Reconstitution du stock : obèse	60 – 79	Non
Justification ou points clés		
Sous un TAC de 65 000t, le stock devrait se reconstituer dans la zone verte de la grille de Kobe ($B > B_{msy}$ et $F < F_{msy}$) avec une probabilité de 50% d'ici 2026 ou 2028, dépendant du modèle.		
1.2.1 – Stratégie de capture : obèse	60 – 79	Non
Justification ou points clés		
Un suivi est en place et l'évaluation la plus récente du stock était en 2018. Il n'y a pas de HCR formel pour le thon obèse, bien que l'ICCAT ait une exigence générale (Rec. 11-13) selon laquelle les stocks de la zone rouge. Un processus MSE est en cours. Les mesures de gestion en place (Rec. 19-02) comprennent un TAC qui passe de 65 000 à 61 500 t au cours des prochaines années, ainsi que la fermeture des DCP et d'autres mesures. Le TAC a été ajusté à la baisse et d'autres mesures ont été rendues plus strictes ces dernières années, en réponse aux évaluations des stocks. Cependant, les captures restent au-dessus du TAC et on s'inquiète également de savoir si la stratégie de gestion des DCP fonctionne pour le thon obèse.		
1.2.2 – Règles et outils de contrôle des captures : obèse	<60	Non
Justification ou points clés		
La stratégie d'exploitation actuelle constitue un HCR communément admis, mais pas bien défini. Les principaux outils de la Rec.19-02 sont i) le TAC et ii) la fermeture des DCP. Le TAC n'a pas été efficace pour contrôler le taux d'exploitation puisqu'il a été dépassé depuis 2016, et des questions se posent également sur les mesures autour des DCP.		
1.2.3 – Information et suivi : obèse	≥80	Non
Justification ou points clés		
Pour le thon obèse, contrairement au listao, il y avait suffisamment d'informations sur la structure et la productivité des stocks, la composition de la flottille, les indices de capture et d'abondance pour plusieurs approches d'évaluation des stocks afin de produire des modèles relativement robustes. Pour l'évaluation la plus récente du stock, un seul indice d'abondance cohérent à partir de 1959 a été développé en combinant les données opérationnelles des principales flottilles palangrières (Japon, Corée, USA et Taiwan). Contrairement à l'albacore, les données acoustiques des DCP n'ont pas encore été utilisées pour développer un indice d'abondance des juvéniles ; quelque chose que le groupe d'évaluation des stocks souligne comme une priorité pour les données.		
1.2.4 – Évaluation de l'état du stock : obèse	≥80	Non
Justification ou points clés		

L'évaluation prend en compte une série de caractéristiques de la biologie du thon obèse. Elle estime Bmsy, Fmsy et d'autres points de référence utilisés dans la gestion. Elle est en mesure de fournir des recommandations de gestion et des projections sont utilisées pour évaluer de manière probabiliste le résultat de différentes stratégies d'exploitation.

2.1.1 – État des espèces primaires	≥80	Non
Justification ou points clés		
Pas d'espèces primaires principales		
2.1.2 – Stratégie de gestion des espèces primaires	≥80	Non
Justification ou points clés		
Pas d'espèces primaires principales		
2.1.3 – Informations sur les espèces primaires	≥80	Non
Justification ou points clés		
Pas d'espèces primaires principales		
2.2.1 – État des espèces secondaires	≥80	Oui
Justification ou points clés		
Principales espèces secondaires : <i>Sardinella aurita</i> (appât)		
Selon le RBF (PSA), cette pêcherie présente un « faible risque » pour le stock.		
2.2.2 – Stratégie de gestion des espèces secondaires	≥80	Non
Justification ou points clés		
La pêche des appâts est gérée par l'arrêté 7225 du 30 mars 2018. Cette flottille (UoA et autres pêcheurs éligibles) utilise environ 680 t d'appâts par an, contre une capture totale du stock de <i>S. aurita</i> en 2018 de plus de 450 000t - soit 0,15% de la capture totale. Il est donc peu probable que cette pêcherie ait un impact sur le stock.		
2.2.3 – Informations sur les espèces secondaires	≥80	Non
Justification ou points clés		
Les informations quantitatives étaient suffisantes pour réaliser une PSA. L'estimation de l'utilisation d'appât est approximative mais suffisante pour indiquer clairement que l'impact de la pêcherie sur le stock est négligeable.		
2.3.1 – État des espèces ETP	<60	Oui
Justification ou points clés		
Le problème principal concernant les espèces ETP dans cette pêcherie est la possibilité d'emmêlement dans les DCP. La pêcherie ne déploie que peu de DCPs mais pêche sur les DCPs qui sont présents dans la zone. Il existe une possibilité d'emmêlement des espèces ETP dans les DCPs, surtout parce qu'on n'a pas d'information sur le type. Nous n'avons pas d'informations directes sur les quantités et les espèces impliquées, mais les espèces les plus souvent impliquées sont les requins (en particulier les requins soyeux) et les tortues. Nous notons ces espèces ici, en supposant que ce sont les pires scénarios. Une PSA a été menée pour les deux espèces. La tortue verte a obtenu un score de 69-79 tandis que le requin soyeux a obtenu un score <60.		

2.3.2 – Stratégie de gestion des espèces ETP	<60	Non
Justification ou points clés		
Des mesures pour gérer la pêche sur les DCPs sont nécessaires pour garantir que la pêche ne présente pas de risque pour les espèces ETP.		
2.3.3 – Informations sur les espèces ETP	<60	Oui
Justification ou points clés		
Il a été possible d'évaluer l'impact de la pêche sur les espèces ETP en utilisant le PSA - cependant, nous avons dû faire des hypothèses sur les espèces à évaluer. Nous ne disposons pas d'informations pour apprécier les tendances des prises accessoires ou des populations (à notre connaissance - aucune évaluation de stock de requins soyeux n'est disponible ; aucune information sur les tendances des populations de tortues vertes n'a été trouvée).		
2.4.1 – État des habitats	≥80	Non
Justification ou points clés		
La pêche thonière n'interagit pas avec les habitats. La flotte ne déploie que très peu de DCPs.		
La pêche de l'appât vivant pourrait interagir avec les habitats de la baie de Hann. Nous comprenons que récemment, cette zone a été intégrée à une zone protégée (AMP de Gorée) et que la pêche de l'appât vivant a été déplacée à l'extérieur de cette zone (décret 2020-1133 du 27 Mai 2020). Compte tenu du type d'engin (senne coulissante) et de la taille relativement petite de la pêche, ainsi que de la multitude d'autres facteurs qui peuvent avoir un impact sur l'écosystème de la Baie de Hann, nous considérons qu'il est très peu probable que cette pêche puisse réduire la structure et la fonction de ces habitats, au point de provoquer des dommages graves.		
2.4.2 – Stratégie de gestion des habitats	≥80	Non
Justification ou points clés		
Pas d'impact sur les habitats		
2.4.3 – Informations sur les habitats	60 – 79	Non
Justification ou points clés		
Les habitats rencontrés par l'UoA sont connus (c'est-à-dire aucun). Les habitats de la baie de Hann (sable / vase) sont à peu près connus et peuvent être déduits de la nature de l'environnement (c.-à-d. peu profond, turbide, productif, pollué). Il n'existe pas d'informations fiables sur l'étendue spatiale des interactions ainsi que sur les périodes et lieux d'utilisation des engins de pêche, en ce qui concerne la pêche d'appât vivant.		
2.5.1 – État des écosystèmes	60 – 79	Oui
Justification ou points clés		
Les prélèvements de thons par l'UoA sont faibles par rapport aux prélèvements totaux des stocks de thon dans cette zone générale. Les intervenants (du CRODT) se sont dit préoccupés par les diverses autres chaînes d'approvisionnement qui se sont développées à la suite de la pêche d'appât vivant et de l'impact potentiel sur les poissons juvéniles et l'écosystème de la Baie de Hann. C'était avant l'arrêté 7225 du 30 mars 2018 prévoyant un cadre de gestion de la pêche et interdisant la vente du poisson ailleurs. Cependant, comme d'autres éléments de la gestion de la pêche artisanale au Sénégal, des questions pourraient se poser quant à son application par les pirogues. Des protections supplémentaires ont également été appliquées à la baie de Hann, au travers du décret 2020-1133 du 27 Mai 2020 qui lui est plutôt appliqué de façon rigoureuse. Cependant ce décret est très récent pour tirer des conclusions définitives.		
2.5.2 – Stratégie de gestion de l'écosystème	<60	Oui

Justification ou points clés		
L'arrêté 7225 du 30 mars 2018 prévoyant un cadre de gestion de la pêche d'appât vivant, et le décret 2020-1133 du 27 Mai 2020 étend des protections supplémentaires dans la zone. Le suivi de ces mesures est incertain.		
2.5.3 – Informations sur les écosystèmes	60 – 79	Oui
Justification ou points clés		
Il y a suffisamment d'informations sur l'écologie et les stocks de thon pour comprendre leur rôle dans l'écosystème. Les informations sur la Baie de Hann sont suffisantes pour identifier les principaux éléments de l'écosystème ; cependant nous ne savons pas le niveau de détail qui existent.		
3.1.1 – Cadre légal et/ou coutumier	60 – 79	Non
Justification ou points clés		
Le Code de la Pêche (loi 2015-18) fournit un cadre juridique pour la gestion de la pêcherie thonière, exigeant notamment que les mesures convenues par l'ICCAT soient transposées dans la législation sénégalaise, ce qui est fait, selon ICCAT. L'ICCAT fournit le cadre contraignant de coopération pour la gestion de ces stocks partagés.		
Le Sénégal a mis en place plusieurs mécanismes pour éviter les conflits, mais dans la pratique, les parties prenantes signalent que cela peut ne pas être complètement efficace. L'ICCAT n'a pas de procédure formelle de règlement des différends ou litiges dans le cadre de la convention, mais diverses dispositions informelles sont susceptibles de les minimiser. La prise de décision se fait généralement par consensus. Un mécanisme de résolution des litiges formel reste à l'étude au sein du Groupe de travail sur l'amendement de la Convention, mais aucun accord n'a encore été trouvé.		
Le système de gestion au Sénégal respecte les droits légaux des personnes dépendant de la pêche pour la nourriture ou comme moyens de subsistance. L'ICCAT a proposé des «critères d'attribution des possibilités de pêche» (Résolution 15-13 ; non-contraignante) selon les besoins des communautés de pêcheurs côtières dépendantes entres autres.		
3.1.2 – Consultation, rôles et responsabilités	60 – 79	Non
Justification ou points clés		
Les rôles et responsabilités des organisations au Sénégal sont clairement définis - principalement dans le Code de la Pêche, qui définit, par exemple, les différentes responsabilités du MPEM et crée la CNCPM ainsi que d'autres organisations. De même pour l'ICCAT, les rôles des différents organes sont clairement définis.		
Pour la consultation, en ce qui concerne l'ICCAT, les décisions sont prises par les CPC, qui jouent également un rôle dans le Panel 1, ainsi qu'au SCRS et aux divers groupes de travail. L'ICCAT a aidé les CPC à présenter des opinions éclairées sur les propositions de gestion. Les rapports de réunion sont publics.		
En ce qui concerne la pêche artisanale (pertinente pour la pêche aux poissons-appâts), le Sénégal dispose de structures et processus étendus de consultation des pêcheurs. Pour la pêche industrielle il y a moins de consultation mais néanmoins, des mécanismes sont en place: le GAIPES représente les points de vue de la pêche industrielle auprès du gouvernement, tandis que les acteurs industriels sont représentés au CNCPM, au CCLP et au CNAAP. Cependant, il n'est pas clair dans quelle mesure toutes ces organisations et processus fonctionnent dans la pratique.		
3.1.3 – Objectifs à long terme	≥80	Non
Justification ou points clés		
Pour Sénégal, Article 4 du Code de la Pêche déclare: <i>La gestion des ressources halieutiques est une prérogative de l'Etat qui définit, à cet effet, une politique visant à les protéger, les conserver et prévoir leur exploitation durable de manière à préserver l'écosystème marin. L'Etat met en œuvre une approche de précaution dans la gestion des ressources halieutiques.</i>		

L'article 8 des Textes Fondamentaux de l'ICCAT fixe le RMD (MSY) comme principal objectif de la gestion. La résolution 2015-12 stipule que la Commission devrait appliquer une approche de précaution et la résolution 15-11 stipule que la Commission devrait appliquer une approche écosystémique.

3.2.1 – Objectifs spécifiques à la pêche

≥80

Non

Justification ou points clés

Bmsy et Fmsy sont définis comme objectifs de gestion pour les trois stocks sous la Rec. 19-02 et itérations précédentes. Depuis qu'ils ont été adoptés à l'unanimité par la plénière de l'ICCAT, le Sénégal les a également acceptés comme objectifs de gestion des stocks. SG100 est atteint par rapport aux objectifs du Principe 1.

Selon le principe 2, les objectifs sont inévitablement moins clairement mesurables, mais les deux juridictions énoncent explicitement la gestion écosystémique comme un objectif, de sorte que le SG80 est atteint par rapport aux objectifs du principe 2.

3.2.2 – Processus de prise de décision

60-79

Non

Justification ou points clés

Pour cette pêche, le processus décisionnel le plus pertinent se situe au niveau de l'ICCAT, tant pour le Principe 1 que pour le Principe 2 (DCP - le principal problème de P2). Le processus décisionnel de l'ICCAT est clairement établi, et permet d'aboutir à des mesures et des stratégies pour atteindre les objectifs (par.ex. la fermeture, les TACs etc. dans la Rec. 19-02). La prise de décision de l'ICCAT est transparente : les rapports de réunion sont tous accessibles au public, tandis que les réunions sont ouvertes aux observateurs.

Pour cette pêche, le Sénégal est chargé surtout de mettre en œuvre les décisions de l'ICCAT; et selon l'ICCAT le Sénégal intègre les recommandations ICCAT dans leur système de gestion de façon assez efficace. Cependant, il existe également un processus au niveau national pour les questions liées au principe 2; par exemple, la situation relative à la pêche aux poissons-appâts était auparavant techniquement contraire à la législation, mais elle a été normalisée. Néanmoins, bien que dans le système de gestion de la pêche, le processus semble transparent, d'autres décisions peuvent être prises qui ne sont pas communiquées de manière transparente aux parties prenantes de la pêche, y compris éventuellement au sein du gouvernement - par ex. en relation avec l'extension de l'AMP de Gorée qui a affecté la pêche aux appâts.

3.2.3 – Conformité et application

60 – 79

Oui

Justification ou points clés

Le SCS relève de la responsabilité du DPSP. L'application de la loi se concentre davantage sur la pêche industrielle (y compris cette flotte) que sur la pêche artisanale, et couvre au moins les exigences de base - il y a un VMS, des inspections des débarquements, la soumission de journaux de bord, etc. Nous n'avons aucune information sur l'application et le respect de l'interdiction des DCP (techniquement pas une obligation légale en 2020 parce que la Rec. 19-02 n'est entré en vigueur qu'en juin). Il semble qu'au moins certains des navires battant pavillon sénégalais refusent d'embarquer des observateurs, bien que ce soit une obligation, en raison d'une contestation sur le paiement des coûts. Il apparaît également que les DCP déployés peuvent ne pas être pleinement conformes à la notion de «non emmêlant».

3.2.4 – Évaluation de la performance du suivi et de la gestion

60-79

Oui

Justification ou points clés

ICCAT a des mécanismes en place pour évaluer toutes les parties du système de gestion spécifique à la pêche; par ex. les groupes de travail et les comités qui se réunissent régulièrement et font rapport de leurs conclusions à la Commission. Le SCRS évalue la recherche scientifique et le CMMCC surveille le respect par les CPC de la Convention et des recommandations. L'ICCAT procède également à des examens externe périodiques de ses propres performances.

Le Sénégal a également mis en place des mécanismes en place pour évaluer les parties clés du système de gestion. Le Code de la pêche a été révisé en 2015 par rapport à la version précédente (loi 98-32 de 1998) et le préambule du code précise ce qui a été modifié et pour quelle raison. En ce qui concerne l'UoA, il existe un comité technique d'application ICCAT au Sénégal qui examine et formule des recommandations concernant la mise en œuvre des exigences de l'ICCAT dans les flottilles thonnières sénégalaises. L'ICCAT examine le système de gestion sénégalais par rapport à l'application des exigences ICCAT, mais il n'existe aucun mécanisme pour l'évaluation externe en ce qui concerne l'UoA ou P2, selon nos connaissances.

8.1 Principe 1

8.1.1 Aperçu du Principe 1 : General

Point sur l'harmonisation

Il existe actuellement deux pêcheries certifiées pour l'albacore de l'Atlantique (pêcherie Etats-Unis / Atlantique du nord et pêcherie Sant Yago ; MRAG Americas 2018, Bureau Veritas 2019, 2020) et une en cours d'évaluation pour le listao Atlantic Est¹ - aucune information publique n'est encore disponible pour la pêcherie de listao. Les scores P1 pour l'albacore sont en accord entre les deux pêcheries certifiées, sauf là où Bureau Veritas (2020) a actualisé les scores pour l'évaluation des stocks de 2019. L'ISSF procède également chaque année à une évaluation de toutes les pêcheries des thons tropicaux par rapport au référentiel MSC (plus récemment Medley et al. 2020).

Les scores donnés dans Medley et al. (2020) ne correspondent pas complètement à la notation des pêcheries certifiées; ils sont en général similaires, mais il existe une exception importante. Les Bureau d'études qui font les audits MSC (Conformity Assessment Bodies, CAB en Anglais) considèrent que les outils en place pour mettre en œuvre la Règle de Contrôle des Captures (HCR en Anglais ; 1.2.2c) répondent aux exigences de SG60, tandis que Medley et al. considèrent que non, ce qui entraîne un échec sous ce point de notation. Il faut noter que les évaluations des CABs sont les résultats d'une évaluation complète avec plusieurs processus de consultation et de revue, bien que l'évaluation ISSF est plus proche à une pré-évaluation. Cependant, ISSF souligne un problème important, qui est la mise en œuvre du TAC, qui a été dépassé chaque année depuis 2014. Ce problème est exploré plus en détail dans la justification de cet SI plus bas, mais comme il s'agit d'une pré-évaluation, il convient d'adopter un point de vue de précaution.

Stratégie de capture des thons tropicaux - ICCAT

Les trois stocks de l'UoA, ainsi que d'autres thons de l'océan Atlantique, sont gérés par l'ICCAT (La commission Internationale pour la conservation des thons atlantiques CICTA) qui est une ORGP (organisations régionales de gestion de la pêche), basée à Madrid. Le Sénégal est un membre CPC de l'ICCAT (Parties contractantes et Parties, Entités ou Entités de pêche non-contractantes coopérantes ; voir sous Principe 3 pour plus de détails sur le fonctionnement de l'ICCAT).

La mesure de gestion la plus récente de l'ICCAT pour les stocks de thons tropicaux (Recommandation 19-02) date de novembre 2019. La Rec. 19-02 est conçu comme un ensemble de mesures de conservation intérimaires en attendant qu'un plan pluriannuel de gestion / reconstruction à long terme est élaboré. Ces exigences sont similaires, mais un peu plus strictes, que les précédentes mesures de gestion des thons tropicaux (notamment la Rec. 16-01 qui a été remplacée par la Rec. 19-02). Les éléments clés de la Rec. 19-02 sont résumés ci-dessous :

- TAC : thon obèse : 2020 - 62 500 t; 2021 - 61 500 t; albacore: 110 000 t
- Pour 2020, les CPC avec une allocation > 10 000 t de TAC de thon obèse sous 16-01 (c'est-à-dire l'UE, le Japon et Taïwan) doivent appliquer une réduction de 21% de leur allocation ; les CPC avec des prises moyennes récentes de thon obèse > 3500 t doivent appliquer une réduction de 17% ; les CPC dont les prises moyenne récente de thon obèse est de 1000 à 3500t [dont le Sénégal] doivent appliquer une réduction de 10%.
- Les CPC doivent fournir à l'ICCAT un plan de pêche et de gestion de la capacité pour démontrer comment les limites de capture déterminées ci-dessus seront mises en œuvre.
- Fermeture en relation avec les DCP : la pêche sur DCP est interdite du 1er janvier au 28 février 2020, du 1er janvier au 31 mars 2021 dans toute la zone de la Convention (haute mer et ZEE).
- Limites DCP : 2020 - 350 par navire ; 2021 - 300 par navire
- Les CPC doivent fournir à l'ICCAT un plan de gestion annuel des DCP et tenir un journal de bord et une liste des DCP déployés, visités et perdus.

¹ <https://fisheries.msc.org/en/fisheries/agac-four-oceans-integral-purse-seine-tropical-tuna-fishery/@assessments>

- Les DCP doivent être non-emmêlant à partir de 2021, les CPC devraient « s'efforcer » de s'assurer que les DCP sont biodégradables.
- Autorisation préalable de l'ICCAT requise avant de pêcher les thons tropicaux.

L'ICCAT a eu des problèmes systématiques dans la mise en œuvre de certaines de ces mesures - en particulier les TAC qui, ces dernières années, ont été dépassés à la fois pour l'albacore et le thon obèse - voir le tableau 5.

Tableau 5. Captures par rapport au TAC, thon obèse et thon albacore ; chiffres de SCRS 2020. TAC selon l'ICCAT Recommandation 16-01 et 18-01.

Années	Obèse		Albacore	
	TAC (t)	Captures (t)	TAC (t)	Captures (t)
2017	65,000	78,584	110,000	135,865
2018	65,000	72,944	110,000	135,606
2019	65,000	74,091	110,000	132,159

Sous la Rec. 15-07, l'ICCAT s'est engagée à mettre en place des stratégies de capture pour tous ses stocks clés, y compris les espèces tropicales, en utilisant le processus MSE (évaluation de la stratégie de gestion). En raison des défis liés au développement de cette MSE, en particulier pour les espèces tropicales, l'ICCAT a décidé de se concentrer dans un premier temps sur certains stocks tempérés (thon rouge, germon et espadon) et repousser les échéances pour les espèces tropicales. Actuellement, il est prévu que la MSE des thons tropicaux soit terminée pour guider les prises de décision en matière de gestion en 2022 (c'est-à-dire lors de la réunion plénière de la Commission en novembre 2022 pour une mise en place à partir de 2023). Cependant, il apparaît que la Commission demande une nouvelle évaluation du stock du thon obèse en 2021, tandis qu'une évaluation du stock de listao est prévue pour 2022, ce qui signifie qu'en pratique, il est peu probable que les scientifiques participants aient la capacité de compléter la MSE dans les délais prévus (David Die, ancien président du SCRS (Comité permanent pour la recherche et les statistiques de l'ICCAT, com. pers.). Le SCRS (2020) prévoit de réviser le calendrier de la MSE des thons tropicaux début 2021.

Stratégie d'exploitation- Sénégal

Les principales exigences concernant le Sénégal selon la Rec. 19-02 sont i) une réduction de 10% des captures de thon obèse (en tant que CPC avec des prises de thon obèse de l'ordre de 1000 à 3500 t); ii) la mise en œuvre de la fermeture DCP qui pour la première fois en 2021 s'applique aux eaux sénégalaises, ainsi que les limites DCP par navire; iii) un plan de gestion de la pêche au thons tropicaux et iv) un plan de gestion des DCP.

Pour le Sénégal, des travaux seraient en cours pour intégrer les exigences de l'ICCAT dans la réglementation sénégalaise (M. Seye, Chef de Division Aménagement des Pêches, DPM, comm. pers.). Tous les navires industriels sont déjà tenus de remplir un journal de bord, papier ou électronique, déclarant les captures par espèce avec position et date. Un arrêté pour mettre en œuvre la clôture de trois mois pour 2021 est prévu mais pas encore en vigueur. Un plan de gestion préliminaire des DCP a été soumis à l'ICCAT (SCRS 2020), et comprend les principales exigences de la Rec. 19-02.

Parallèlement, la DPM a adressé une lettre à tous les propriétaires de thoniers (Lettre-Circulaire (L-C) du 30 décembre 2019) qui précise les exigences de fermeture DCP pour 2020 et la limite de 350 DCP par navire. La L-C note que cela est volontaire (car la Rec. 19-02 n'est entrée en vigueur qu'en juin 2020) mais précise que tous les CPC ont accepté de mettre en œuvre les mesures à partir de janvier 2020; elle invite donc les propriétaires de navires battant pavillon sénégalais à respecter ces exigences.

8.1.2 Aperçu du Principe 1 : Listao

Etat du stock

Contrairement à l'albacore et au thon obèse, le listao dans l'océan Atlantique est géré par l'ICCAT comme deux stocks différents dans l'Atlantique est et ouest. Le stock pertinent ici est le stock de l'Atlantique Est. Les captures de listao dans l'Atlantique Est ont presque doublé au cours des 15 dernières années, atteignant plus de 280 000 t en 2018 (Figure 1), en raison de l'expansion des pêcheries et de l'utilisation croissante des DCP. Les plus grandes pêcheries ciblant ce stock sont les pêcheries à senne coulissante.

L'évaluation de stock la plus récente pour le listao remonte à 2014, mise à jour en 2019 pour inclure des données jusqu'en 2018 (SCRS 2019). L'évaluation ne peut pas faire une évaluation quantitative de l'état du stock (voir ci-dessous pour plus de détails) et utilise à la place des indicateurs pour évaluer l'état du stock de manière qualitative. Sur la base de l'absence de toute preuve de surexploitation dans ces indicateurs, le SCRS a conclu qu'il est « probable » que le stock soit au-dessus du niveau de la MSY et que la mortalité par pêche est inférieure au niveau de MSY. Les indicateurs sont illustrés dans la Figure 2, la Figure 3 et la Figure 4.

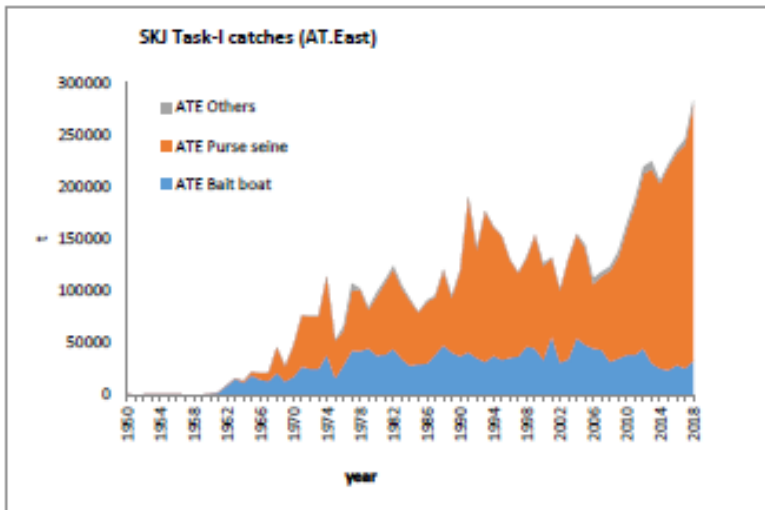


Figure 1. Capture de listao dans l'Atlantique Est, 1960-2018 (SCRS 2019)

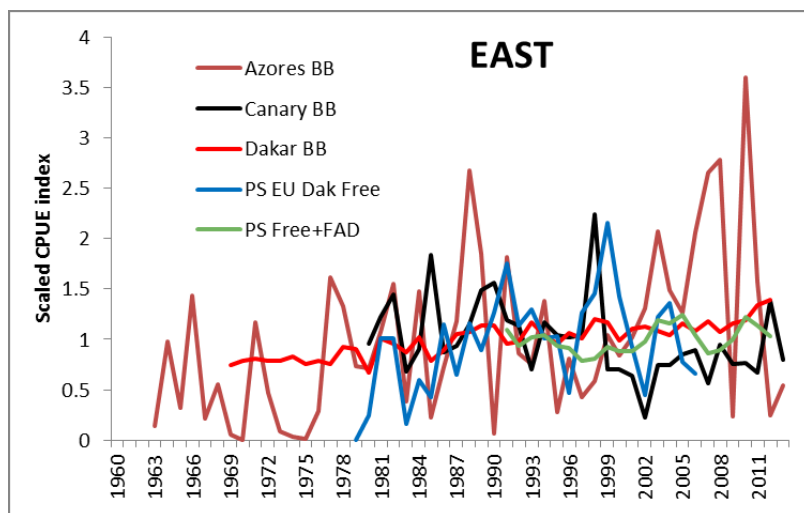


Figure 2. Indices d'abondance relative pour le stock de listao de l'Atlantique de l'est basés sur la CPUE des pêcheries : indices de la pêche à la ligne (marron, noir et rouge); indices de senne coulissante (bleu et vert) (SCRS 2019)

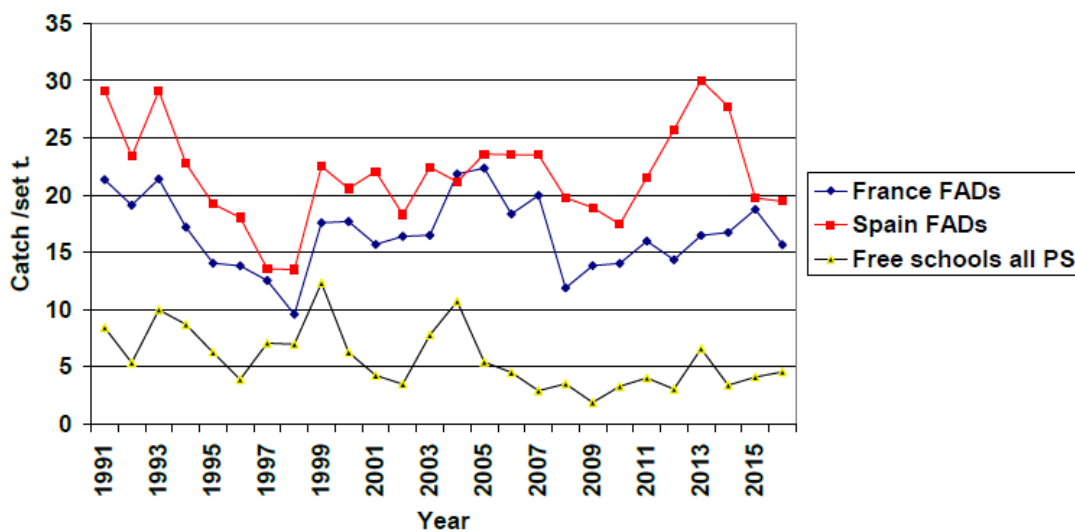


Figure 3. Captures par pose (t) pour les sennes coulissantes sans DCP (vert), et prises sur DCP par les navires français (bleu) et espagnols (rouge) (SCRS 2019)

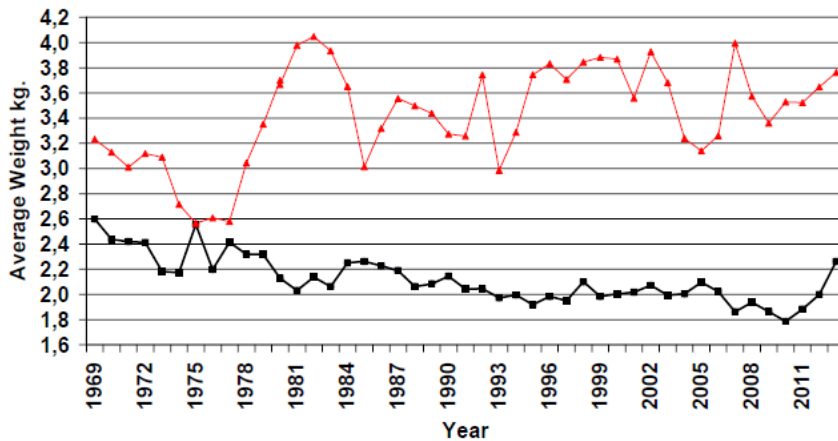


Figure 4. Poids moyen individuel du listao de l'Atlantique Est (noir) et de l'Atlantique Ouest (rouge) (SCRS 2019).

Information et évaluation du stock

La qualité des données pour l'évaluation des stocks varie entre les différentes flottilles de senneurs. Certaines flottes fournissent de bonnes données, par exemple la flotte de l'UE fournit des données opérationnelles, y compris des données acoustiques provenant de leurs DCP, pour informer un nouvel indice d'abondance fondé sur les DCP (jusqu'à présent utilisé dans l'évaluation du stock d'albacore - voir ci-dessous) ; ces informations opérationnelles permettent à l'ICCAT d'évaluer les changements dans les stratégies de pêche qui ont un impact sur la « capturabilité » des thons. Pour les autres flottes, les données sont plus limitées ; par exemple, une partie de la flotte ghanéenne n'a pas déclaré de capture du tout avant 2011 - mais l'ICCAT a travaillé avec le Ghana et d'autres CPCs pour améliorer les données, y compris la correction des données historiques (SCRS 2019).

l'ICCAT fait face à plusieurs obstacles pour développer une évaluation quantitative du stock de listao (SCRS 2019): i) le cycle biologique du listao (stock hautement productif avec une haute variabilité spatiale et temporelle de croissance et de frai); ii) difficulté à obtenir des indices d'abondance fiables des principales pêcheries de listao en raison de la difficulté à mesurer l'effort; et iii) des changements dans les stratégies de pêche dans plusieurs des principales flottes de senneurs (par exemple, utilisation croissante des DCP, changements dans la zone de pêche en raison du changement d'accès des flottes étrangères aux différentes ZEE). Le résultat est que les estimations quantitatives de l'état du stock par rapport aux points de référence ne sont pas considérées comme robustes, et le SCRS fournit plutôt des conseils en termes d'évaluation qualitative (probabiliste) de l'état du stock par rapport au niveau de MSY. Comme cette approche tente néanmoins d'évaluer l'état du stock par rapport aux points de référence, le RBF n'est pas utilisé.

8.1.3 Aperçu du Principe 1 : Albacore

Etat du stock

L'albacore est traité par l'ICCAT comme un stock unique dans tout l'Atlantique. L'évaluation du stock la plus récente remonte à 2019, évaluant l'état du stock en 2018 (ICCAT 2019). L'évaluation (estimation médiane de divers modèles) estime que le stock est au-dessus du niveau de MSY ($SB_{2018} / SB_{msy} = 1,17$, 5% et 95% IC 0,75-1,62)², F étant estimé à environ au niveau de MSY ($F_{2018} / F_{msy} = 0,96$; 0,56-1,5). Il convient de noter que cette estimation de l'état du stock est meilleure que l'évaluation précédente, mais cela est dû de changements dans la méthodologie d'évaluation (données et modèles) et non pas à une amélioration de la biomasse du stock, qui continue de baisser depuis 2014. Les projections suggèrent qu'il existe une probabilité décroissante que $B > B_{msy}$ d'ici 2033 pour des captures d'environ 130,000t (le niveau actuel; voir le tableau 5 ci-dessus), diminuant à <50% d'ici 2032. De même, les projections suggèrent que la probabilité que $F < F_{msy}$ diminue à moins de 50% d'ici 2026 (SCRS 2019, Medley et al.2020) (Figure 5).

² SB est la biomasse reproductrice pour le modèle structuré par âge (SS) et la biomasse exploitable pour les modèles de production (JABBA et MPB).

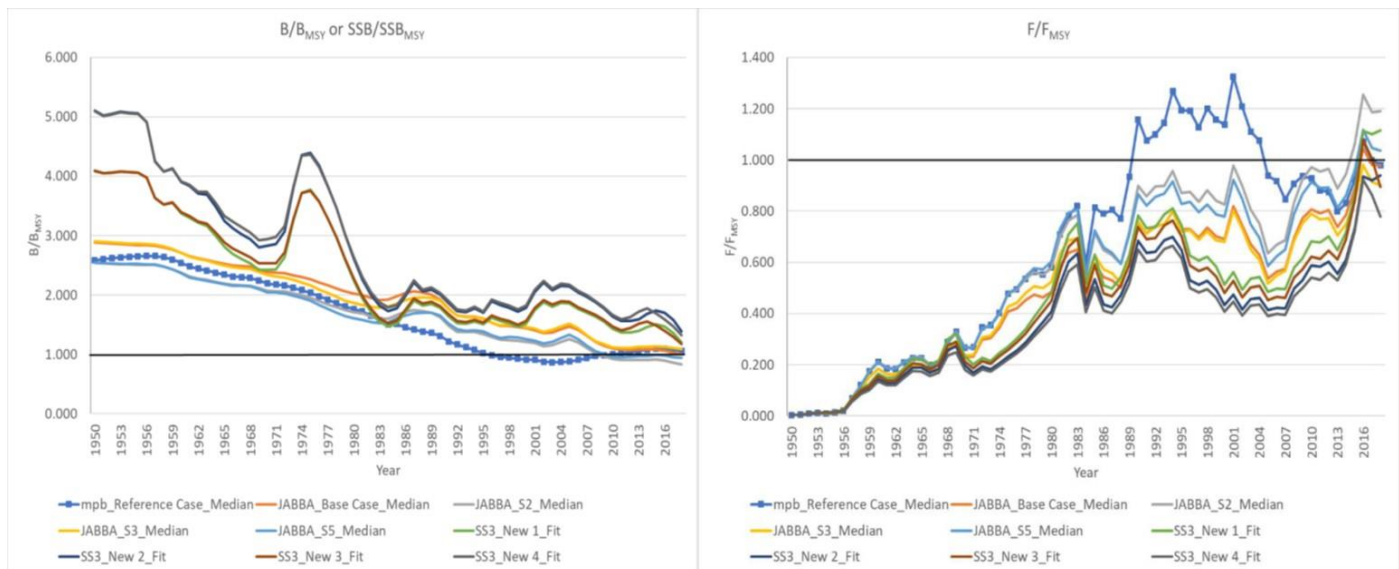


Figure 5. À gauche: Estimations de B / B_{MSY} pour toutes les exécutions des modèles utilisées pour élaborer les recommandations de gestion. À droite : Estimations de F / F_{MSY} pour toutes les exécutions des modèles utilisées pour élaborer les recommandations de gestion (SCRS 2019)

Information et évaluation du stock

Quatre indices d'abondance étaient disponibles pour l'évaluation des stocks, et ceux-ci ont été considérablement améliorés par rapport à l'évaluation précédente. Un indice d'abondance pour la pêche à la palangre (couvrant deux régions) a été développé à partir de données de capture et d'effort à haute résolution de toutes les principales flottilles palangrières de l'Atlantique (Japon, Corée, Taïwan, Brésil et États-Unis) - décrit par le SCRS comme 'un progrès majeur' (SCRS 2019). Un nouvel indice d'abondance était également disponible sur la base des informations des sondeurs acoustiques sur les DCP, qui fournissaient des informations sur l'abondance des juvéniles d'albacore (les plus susceptibles d'être associés aux DCP), ainsi qu'un indice de la pêche à la senne coulissante sans DCP de la flotte de l'UE (SCRS 2019).

8.1.4 Aperçu du Principe 1 : Thon obèse

Etat du stock – thon obèse

Le thon obèse est traité par l'ICCAT comme un stock unique dans tout l'Atlantique. L'évaluation la plus récente du stock de thon obèse de l'Atlantique remonte à 2018, évaluant l'état du stock en 2017 (SCRS 2018). L'évaluation estime que la biomasse est inférieure au niveau de MSY ($SB_{2017} / SB_{MSY} = 0,59$; IC 0,42-0,8) tandis que la mortalité par pêche est supérieure au niveau de MSY ($F_{2017} / F_{MSY} = 1,63$, IC 1,14-2,12) (SCRS 2019). On estime que la biomasse est inférieure au niveau de MSY depuis environ 15 ans. Selon les projections, une capture constante au niveau ~ du TAC (60 000 t) donne une probabilité de 49% de reconstitution à B_{MSY} en 2030, mais les captures au niveau actuel réel (~ 75 000 t) ramènent la probabilité à ~ 12%.

L'examen de performance de l'ICCAT de 2016 a noté que même si celle-ci s'est globalement améliorée, le thon obèse reste un problème particulier (Spencer et al.2016).

Information et évaluation du stock

Le même indice d'abondance de la pêche à la palangre était disponible pour le thon obèse et pour l'albacore (décrit ci-dessus) mais les indices des sennes coulissantes n'ont pas été utilisés (pas encore disponibles). Certains indices de la flotte nationale, y compris les navires de l'UE de cette flotte, disposaient d'indices qui ont été utilisés dans les analyses de sensibilité des modèles.

Pour l'évaluation du stock, une approche similaire a été adoptée à celle utilisée pour l'albacore en 2019, en utilisant les trois mêmes ensembles de modèles (SS, JABBA et MPB) pour refléter un ensemble similaire d'hypothèses sur la dynamique du recrutement, la productivité et les données d'entrée. Cependant, contrairement à l'évaluation de l'albacore où les avis étaient basés sur une grille de résultats des trois modèles, pour le thon obèse, le groupe

d'évaluation du stock a conclu que le modèle SS était susceptible de donner l'image la plus robuste du stock, et donc les recommandations étaient basées sur une grille de 18 paramètres du modèle SS, reflétant les principales incertitudes.

8.1.5 Profile des captures

Les données des captures de l'UoA sont présentées dans le tableau 6 ci-dessous. Selon les journaux de bord 2019 (partiellement examinés par l'équipe d'évaluation), il n'y a aucune preuve de capture d'espèces autres que les trois espèces cibles. Les poissons utilisés comme appâts sont considérés dans le principe 2 plus bas.

8.1.6 Total Admissible des Captures (TAC) et données des captures

Les données de capture et de TAC sont fournies dans le Tableau 6. Les données sur les captures sont disponibles ventilées par pavillon mais pas au niveau des navires individuels. Par conséquent, les données de capture au niveau de l'UoA (quatre navires SERT) ne sont pas disponibles, mais les captures de la flotte battant pavillon sénégalais sont une approximation (les navires UoA plus un navire supplémentaire - voir le Tableau 2).

Tableau 6. TAC, quotas et capture des espèces cibles (SCRS 2020) (Remarque : les données de capture de 2019 sont préliminaires – thon obèse et albacore peuvent être révisés à la hausse selon le SCRS)

Item	Année	Listao (t)	Albacore (t)	Obèse (t)
TAC	2019	-	110 000	65 000
	2020	-	110 000	62 500
UoA quota	-	-	-	-
Captures totales du stock	2017	244 938	135 864	78 584
	2018	284 674	135 606	72 944
	2019	245 124	132 159	74 091
Captures totales en % du TAC	2017	-	124 %	121 %
	2018	-	123 %	112 %
	2019	-	120 %	114 %
Captures des canneurs sénégalais	2017	2 740	241	287
	2018	1 085	290	159
	2019	1 419	779	222
Captures des canneurs sénégalais en % du TAC	2017	-	0.2 %	0.4 %
	2018	-	0.3 %	0.2 %
	2019	-	0.7 %	0.3 %

8.1.7 Justification et notation des Indicateurs de Performance du Principe 1

IP 1.1.1 – État du stock : listao

IP 1.1.1		Le niveau du stock permet le maintien d'une productivité élevée et présente une faible probabilité de surexploitation de recrutement.		
Constituants à noter		SG 60	SG 80	SG 100
a	État du stock par rapport à la déficience du recrutement.			
	Balise de notation	Il est probable que le stock soit supérieur au seuil en deçà duquel le recrutement serait compromis (Point of recruitment impairment - PRI).	Il est fortement probable que le stock soit au-dessus du PRI.	Il existe un degré élevé de certitude que le stock est au-dessus du PRI.
	Atteint?	Oui	Oui	Non
Justification				

L'évaluation du stock actualisée de 2018 pour le listao de l'Atlantique Est a conclu que le stock est « probablement » au-dessus du niveau de MSY, avec F « probablement » inférieur au niveau de MSY. Le niveau par défaut du standard MSC pour le PRI est de 50% Bmsy, mais comme le listao est un stock hautement productif, il s'agit probablement d'une surestimation. Mais, ayant une estimation directe du PRI pour ce stock, le niveau défaut de MSC est utilisé pour la notation. Sur cette base, nous pouvons conclure qu'il est très probable (évalué qualitativement) que le stock soit supérieur au PRI. SG80 est satisfait.

Il n'existe pas un degré élevé de certitude que le stock est au-dessus du MSY - SG100 n'est pas satisfait.

b	État du stock par rapport à l'atteinte du rendement maximum durable (RMD).			
	Balise de notation		Le stock atteint ou fluctue autour d'un niveau correspondant au RMD.	Il existe un degré élevé de certitude que le stock fluctue autour d'un niveau correspondant au RMD ou a dépassé ce niveau au cours des dernières années.
	Atteint?		Oui	Non
Justification				

L'évaluation de 2014 (ICCAT 2014), qui couvre une série chronologique remontant aux années 1950, a conclu que le stock a toujours été au-dessus du niveau de MSY. Le SCRS considère que le stock reste « probablement » au-dessus de ce niveau - SG80 est satisfait. Faute d'un degré élevé de certitude, SG100 n'est pas satisfait.

Références

SCRS 2019, ICCAT 2014, Medley et al. 2020

État du stock par rapport aux points de référence

	Type de point de référence	Valeur du point de référence	État actuel du stock par rapport au point de référence
Point de référence pour noter l'état par rapport au PRI (S1a)	0.5Bmsy	inconnu	Supérieur

Point de référence pour noter l'état par rapport au RMD (Sib)	<i>Bmsy</i>	<i>Inconnu</i>	<i>Probablement supérieur</i>
---	-------------	----------------	-------------------------------

Niveau de notation préliminaire	≥80
Manque d'information de l'indicateur	Information suffisante pour noter l'IP
Données limitées? (Risk-Based Framework nécessaire)	Non

IP 1.2.1 – Stratégie de capture : listao

IP 1.2.1		Une stratégie de capture robuste et précautionneuse est en place.		
Constituants à noter		SG 60	SG 80	SG 100
a	Conception de la stratégie de capture			
	Balise de notation	On s'attend à ce que la stratégie de capture atteigne les objectifs de gestion du stock de la balise de notation SG80 de l'IP 1.1.1.	La stratégie de capture s'adapte à l'état du stock et tous ses éléments constitutifs visent à l'atteinte des objectifs de gestion de la balise de notation SG80 de l'IP 1.1.1.	La stratégie de capture s'adapte à l'état du stock et est conçue pour atteindre les objectifs de gestion de la balise de notation SG80 de l'IP 1.1.1.
	Atteint?	Oui	Non	Non
Justification				

MSC définit une stratégie de capture comme « la combinaison de la surveillance, de l'évaluation des stocks, des règles de contrôle des captures et des mesures de gestion, qui peut inclure un Plan de Gestion explicite ou implicite et être testée par MSE » (MSC - Vocabulaire MSC v1.1).

Un suivi est en place et l'ICCAT a travaillé dur pour améliorer les données disponibles pour l'évaluation des stocks ces dernières années, y compris les données historiques (SCRS 2019). Il y a des évaluations périodiques des stocks, bien que la dernière évaluation formelle ait eu lieu en 2014 et la suivante n'est pas prévue avant 2022 (mais les évaluations sont mises à jour chaque année). Il n'existe pas de HCR officielle pour le listao, bien que l'ICCAT ait une exigence générale (Rec. 11-13) selon laquelle les stocks de la « catégorie rouge » (sujet à la surexploitation et surpêche) doivent être reconstitués le plus rapidement possible. Un processus MSE est en cours pour développer une stratégie officielle de capture des thons tropicaux, mais elle n'est pas complète et risque d'être retardée (D. Die, ancien président du SCRS, comm. pers.). Les mesures de gestion en place (Rec. 19-02; voir la section 7.4.1) s'appliquent au listao principalement comme sous-produit des tentatives de gestion de l'albacore et (surtout) du thon obèse; cependant, ils semblent travailler pour maintenir le stock dans un état sain pour le moment. SG60 est satisfait.

Étant donné que la stratégie de capture n'est pas centrée sur le listao et que les prises de listao ont augmenté de manière significative (presque doublé) depuis le début des années 2000 (Figure 1), SG80 n'est pas satisfait

b	Évaluation de la stratégie de capture			
	Balise de notation	Il est probable que la stratégie de capture fonctionne, sur la base de l'expérience précédente ou d'un argument plausible.	La stratégie de capture n'a peut-être pas été pleinement testée , mais il existe des preuves qu'elle atteint ses objectifs.	La performance de la stratégie de capture a été entièrement évaluée et il existe des preuves qu'elle atteint ses objectifs, étant notamment clairement capable de maintenir les stocks aux niveaux cibles.
	Atteint?	Oui	Non	Non
Justification				

Selon la mise à jour la plus récente de l'évaluation des stocks (SCRS 2019), le stock est susceptible d'être supérieur au niveau de MSY, et par conséquent, la stratégie de capture fonctionnera probablement. Cependant, les captures de listao ont énormément augmenté ces dernières années (Figure 1), et le SCRS note que les captures actuelles sont supérieures aux estimations de MSY obtenues à partir de l'évaluation du stock de 2014 (bien que celles-ci soient très incertaines). Il n'est pas tout à fait clair que la stratégie de capture soit capable de limiter l'effort à un niveau qui soit durable à long terme. SG80 n'est pas satisfait.

c	Suivi de la stratégie de capture
---	----------------------------------

	Balise de notation	Un suivi a été mis en place et devrait déterminer si la stratégie de capture fonctionne.		
	Atteint?	Oui		

Justification

Il y a un suivi et des évaluations périodiques des stocks comme décrit ci-dessus. Satisfait.

d	Examen de la stratégie de capture			
	Balise de notation	La stratégie de capture est périodiquement examinée et améliorée si nécessaire.		
	Atteint?			Non

Justification

Il n'y a eu aucun examen de la stratégie de capture du listao ; Celle-ci se concentre sur l'albacore et le thon obèse. Non satisfait.

e	Shark finning			
	Balise de notation	Il est probable que le shark finning n'est pas pratiqué.	Il est fortement probable que le shark finning n'est pas pratiqué.	Il existe un degré élevé de certitude que le shark finning n'est pas pratiqué.
	Atteint?	NA	NA	NA

Justification

Ce n'est pas un requin.

f	Examen des mesures alternatives			
	Balise de notation	L'efficacité et la faisabilité potentielles de mesures alternatives pour réduire au maximum la mortalité des prises non désirées du stock cible qui peuvent être attribuées à l'UoA.	L'efficacité et la faisabilité potentielles de mesures alternatives pour réduire au maximum la mortalité des prises non désirées du stock cible qui peuvent être attribuées à l'UoA sont régulièrement examinées, et ces mesures sont mises en œuvre lorsque cela est approprié.	Un examen biennal est réalisé de l'efficacité et de la praticité potentielles des mesures alternatives pour minimiser la mortalité des prises non désirées des espèces primaires principales qui peuvent être attribuées à l'UoA, et ces mesures sont mises en œuvre de manière appropriée.
	Atteint?	NA	NA	NA

Justification

Il n'y a aucune preuve de capture indésirable par l'UoA, et avec cette méthode de pêche, il est peu probable qu'il y ait des captures indésirables.

Références

SCRS 2019 ; ICCAT 2014
Recs 11-13, 19-02

Niveau de notation préliminaire	60-79
Manque d'information de l'indicateur	Information suffisante pour noter l'IP

IP 1.2.2 – Règles et outils de contrôle des captures : listao

IP 1.2.2		Des règles de contrôle des captures (HCR, sigle en anglais) bien définies et efficaces sont en place.		
Constituants à noter		SG 60	SG 80	SG 100
a	Conception et application des HCR			
	Balise de notation	Des HCR communément admises sont en place ou disponibles ; on s'attend à ce qu'elles diminuent le taux d'exploitation à mesure que le point de déficience du recrutement (PRI) approche.	Des HCR bien définies sont en place pour garantir la diminution du taux d'exploitation à mesure que le PRI approche ; on s'attend à ce qu'elles maintiennent le stock en fluctuation autour d'un niveau cible cohérent avec (ou supérieur) au RMD, ou pour les espèces LTL clés, à un niveau cohérent avec les besoins de l'écosystème.	On s'attend à ce que les HCR maintiennent le stock en fluctuation à ou au-dessus d'un niveau cible cohérent avec le RMD, ou un autre niveau plus approprié prenant en compte le rôle écologique du stock, la plupart du temps.
	Atteint?	Oui	Non	Non
Justification				

Il n'y a pas de HCR formelle ; SG80 n'est pas satisfait.

D'après les rapports du SCRS et les mesures de gestion en place (Recs 11-13, 15-07, 19-02), il est possible de déduire que l'objectif de gestion est de maintenir $B > B_{msy}$ et $F < F_{msy}$, et il est évident que des mesures plus strictes sont mises en place pour les stocks évalués comme n'étant pas en ligne avec les points de référence (c'est-à-dire le thon obèse; Rec. 19-02) - même si la mise en œuvre reste difficile. SG60 est satisfait.

b	Robustesse des HCR face à l'incertitude			
	Balise de notation		Il est probable que les HCR soient robustes face aux principales incertitudes.	Les HCR tiennent compte d'un large éventail d'incertitudes, notamment du rôle écologique du stock, et il existe des preuves que les HCR sont robustes face aux principales incertitudes.
	Atteint?		Non	Non
Justification				

Il n'y a pas de HCR formelle ; les prises continuent d'augmenter et il n'est pas certain que la gestion soit suffisamment robuste à long terme. Non satisfait.

c	Évaluation des HCR			
	Balise de notation	Il existe des preuves que les outils utilisés ou disponibles pour la mise en œuvre des HCR sont appropriés et efficaces pour le contrôle de l'exploitation.	Les preuves disponibles indiquent que les outils utilisés sont appropriés et efficaces pour l'atteinte des niveaux d'exploitation requis selon les HCR.	Les preuves indiquent clairement que les outils utilisés sont efficaces pour l'atteinte des niveaux d'exploitation requis selon les HCR.
	Atteint?	Oui	Non	Non
Justification				

Medley et al. (2020) soutiennent que le SG60 est satisfait car les contrôles en place jusqu'à présent ont maintenu le stock dans un état sain, 'bien que cela devienne de plus en plus difficile à argumenter avec l'augmentation des captures', notant également que l'évaluation du stock est incertaine. La question est de savoir quand l'augmentation continue du taux d'exploitation atteint la limite à laquelle nous décidons que les outils en place ne fonctionnent pas, mais le standard MSC note que 'la preuve que F actuel est égal ou inférieur à Fmsy devrait généralement être considérée comme une preuve que la HCR est efficace'; donc SG60 est noté comme satisfait. SG80 n'est pas satisfait car aucun taux d'exploitation n'est explicite dans la HCR.

Références

SCRS 2019 ; Medley et al. 2020 ; Recs 11-13, 15-07, 19-02

Niveau de notation préliminaire	60-79
Manque d'information de l'indicateur	Information suffisante pour noter l'IP

IP 1.2.3 – Information et suivi : listao

IP 1.2.3		Des informations pertinentes sont recueillies pour soutenir la stratégie de capture.		
Constituants à noter		SG 60	SG 80	SG 100
a	Étendue des informations			
	Balise de notation	Une certaine quantité d'informations pertinentes liées à la structure du stock, à la productivité du stock et à la composition de la flotte sont disponibles pour renseigner la stratégie de capture.	Suffisamment d'informations pertinentes liées à la structure du stock, à la productivité du stock ainsi qu'à la composition de la flotte, et d'autres données sont disponibles pour renseigner la stratégie de capture.	Un éventail complet d'informations est disponible (relatives à la structure du stock, à la productivité du stock, à la composition de la flotte, à l'abondance du stock, aux prélèvements de l'UoA et d'autres informations telles que des informations environnementales), y compris certaines informations qui pourraient ne pas être directement liées à la stratégie de capture actuelle.
	Atteint?	Oui	Non	Non
Justification				

Des données de marquage sont disponibles pour étayer l'hypothèse sur la structure du stock, la biologie du listao est connue de façon que la productivité du stock puisse être estimée, les captures et les flottilles sont surveillées (SCRS 2019). SG60 est satisfait.

L'examen indépendant des performances de l'ICCAT (Spencer et al. 2016) a noté avec inquiétude qu'il existe d'importantes lacunes dans les informations relatives au listao, bien que certaines améliorations aient été apportées depuis lors (par exemple, travailler avec le Ghana pour améliorer les données historiques ; SCRS 2019). Cependant, le SCRS (2019) note que les problèmes de qualité des données ont un impact sur l'évaluation du stock et la perception de l'état du stock, et l'absence d'une évaluation robuste du stock est un problème pour essayer de définir une stratégie de capture formelle (dans le processus MSE). SG80 n'est pas satisfait.

b	Suivi			
	Balise de notation	L'abondance du stock et les retraits de l'UoA sont suivis, et au moins un indicateur est disponible et suivi avec une fréquence suffisante pour appuyer la règle de contrôle des captures.	L'abondance du stock et les retraits de l'UoA sont régulièrement suivis avec un niveau de précision et de couverture cohérent avec la règle de contrôle des captures, et un ou plusieurs indicateurs sont disponibles et suivis avec une fréquence suffisante pour appuyer la règle de contrôle des captures.	Toutes les informations requises par la règle de contrôle des captures sont suivies très fréquemment et avec un degré élevé de certitude, et il existe une bonne connaissance des incertitudes inhérentes aux informations [données] et de la robustesse de l'évaluation, ainsi que de la gestion de cette incertitude.
	Atteint?	Oui	Non	Non
Justification				

Divers indicateurs d'abondance sont disponibles pour les pêcheries des canneurs et des senneurs, mais tous présentent des problèmes ; les pêcheries de canneurs ne couvrent qu'une faible proportion de la zone géographique et des prises, tandis que les pêcheries de senneurs ont changé de puissance et de stratégie de pêche au cours des 30 dernières

années. Le suivi imprécis actuel est suffisant pour la stratégie de capture pour le moment, mais si le taux d'exploitation se maintient à ce niveau ou augmente encore, il ne sera pas adéquat. SG60 est satisfait mais SG80 ne l'est pas.

C	Exhaustivité des informations		
	Balise de notation		De l'information de qualité existe sur tous les autres prélèvements d'autres pêcheries sur le stock.
	Atteint?		Non
Justification			

L'ICCAT a déployés des grands efforts ces dernières années pour améliorer la déclaration des captures. Cependant, le SCRS (2019) note: « Les captures non déclarées de certains senneurs ont été estimées en comparant les débarquements contrôlés dans les ports et les conserveries d'Afrique de l'Ouest aux captures déclarées à l'ICCAT. Les estimations des captures non déclarées de ces senneurs ont augmenté depuis 2006 ...L'ampleur de ces estimations des captures IUU, cependant, est susceptible d'influencer les évaluations et la perception de l'état du stock. »

Sur cette base, nous notons par précaution que ce n'est pas satisfait.

Références

ICCAT 2014 ; SCRS 2019 ; Spencer et al. 2016 ; Medley et al. 2020

Niveau de notation préliminaire	60-79
Manque d'information de l'indicateur	Information suffisante pour noter l'IP
Données limitées? (Risk-Based Framework nécessaire)	Non

IP 1.2.4 – Évaluation de l'état du stock : listao

IP 1.2.4		Il existe une évaluation adéquate de l'état du stock.		
Constituants à noter		SG 60	SG 80	SG 100
a	Pertinence de l'évaluation du stock en question			
	Balise de notation		L'évaluation est appropriée pour le stock et pour les règles de contrôle des captures.	L'évaluation tient compte des principales caractéristiques pertinentes pour la biologie de l'espèce et la nature de l'UoA.
	Atteint?		Oui	Non
Justification				

Diverses méthodes d'évaluation ont été essayées mais aucune n'est jugée suffisamment solide par les scientifiques pour fournir des recommandations de gestion basé sur une évaluation du stock formelle; mais les problèmes proviennent des données (voir 1.2.3) plutôt que des modèles ou des stratégies d'évaluation. Faute d'une évaluation robuste, des recommandations de gestion ont été fournies sur la base d'une série d'indicateurs, qui tiennent compte des informations disponibles sur le stock. Les indicateurs permettent au scientifiques d'évaluer le niveau du stock par rapport aux points de références, bien que de façon qualitative. Ils sont donc suffisants pour une stratégie de capture ; SG80 est satisfait.

SG100 n'est pas satisfait car l'évaluation n'est pas en mesure de caractériser de manière satisfaisante tous les éléments de la biologie et des pêcheries.

b	Approche d'évaluation			
	Balise de notation	L'évaluation estime un état du stock par rapport à des points de référence génériques appropriés à la catégorie de l'espèce.	L'évaluation estime un état du stock par rapport à des points de référence génériques appropriés au stock et pouvant être estimés.	
	Atteint?	Oui	Non	
Justification				

L'évaluation estime l'état du stock par rapport aux points de référence de manière qualitative, en respectant SG60. Ces définitions imprécises de l'état du stock ont été acceptables jusqu'à présent, parce que le risque pour le stock a été faible, mais comme les prises ont augmenté massivement ces dernières années, elles deviennent plus problématiques et moins adaptées à la situation du stock ; SG80 n'est pas satisfait.

c	Incertitudes dans l'évaluation			
	Balise de notation	L'évaluation identifie les principales sources d'incertitude.	L'évaluation tient compte des incertitudes.	L'évaluation tient compte des incertitudes et évalue l'état du stock par rapport à des points de référence selon une approche probabiliste.
	Atteint?	Oui	Oui	Non
Justification				

L'incertitude est reconnue et prise en compte ; c'est la raison principale pour laquelle les estimations quantitatives de l'état du stock par rapport aux points de référence ne sont pas fournies - SG80 est satisfait.

Les estimations étant qualitatives, elles ne sont pas exprimées en probabilités quantitatives - SG100 n'est pas atteint.

d	Bilan de l'évaluation
----------	-----------------------

	Balise de notation			L'évaluation a été testée et s'avère robuste. Des hypothèses et approches d'évaluation alternatives ont été rigoureusement explorées.
	Atteint?			Non
Justification				

Divers modèles ont été essayés mais aucun n'a été considéré comme robuste. Non satisfait.

	Revue de l'évaluation par des pairs			
e	Balise de notation		L'évaluation de l'état du stock fait l'objet d'une revue par des pairs.	L'évaluation a fait l'objet d'une revue par des pairs internes et externes.
	Atteint?		Oui	Oui
Justification				

Il y a un examen interne du processus du groupe de travail et le SCRS examine les modèles et les données pour les principales espèces chaque année. Un examinateur externe a assisté au dernier atelier d'évaluation des stocks. SG100 est satisfait.

Références

ICCAT 2014; SCRS 2019; Medley et al. 2020

Niveau de notation préliminaire	60-79
Manque d'information de l'indicateur	Information suffisante pour noter l'IP

IP 1.1.1 – État du stock : albacore

IP 1.1.1		Le niveau du stock permet le maintien d'une productivité élevée et présente une faible probabilité de surexploitation de recrutement.		
Constituants à noter		SG 60	SG 80	SG 100
a	État du stock par rapport à la déficience du recrutement.			
	Balise de notation	Il est probable que le stock soit supérieur au seuil en deçà duquel le recrutement serait compromis (Point of recruitment impairment - PRI).	Il est fortement probable que le stock soit au-dessus du PRI.	Il existe un degré élevé de certitude que le stock est au-dessus du PRI.
	Atteint?	Oui	Oui	Oui
Justification				

La médiane du grille des modèles d'évaluation des stocks estime $B_{2018} = 1,17$ Bmsy, ou 2,34 (50% Bmsy), en prenant 50% Bmsy comme approximation du PRI (niveau défaut de MSC). L'IC inférieur à 5% de la grille du modèle combiné était de 0,75 Bmsy, par conséquent, sur la base de cette grille, il existe une probabilité <5% que SB <50% SBmsy. SG100 est satisfait.

b	État du stock par rapport à l'atteinte du rendement maximum durable (RMD).			
	Balise de notation		Le stock atteint ou fluctue autour d'un niveau correspondant au RMD.	Il existe un degré élevé de certitude que le stock fluctue autour d'un niveau correspondant au RMD ou a dépassé ce niveau au cours des dernières années.
	Atteint?		Oui	Non
Justification				

On estime que le stock est égal ou juste au-dessus du niveau de MSY, mais pas avec un degré élevé de certitude (probabilité de 95%) (voir 1.1.1a). SG80 est satisfait mais SG100 n'est pas satisfait.

Références

ICCAT 2019 ; SCRS 2019

État du stock par rapport aux points de référence

	Type de point de référence	Valeur du point de référence	État actuel du stock par rapport au point de référence
Point de référence pour noter l'état par rapport au PRI (S1a)	<i>Proxy pour PRI</i>	<i>50%Bmsy</i>	<i>SB₂₀₁₈=2.34(50%Bmsy)</i>
Point de référence pour noter l'état par rapport au RMD (S1b)	<i>Bmsy</i>	<i>Bmsy</i>	<i>SB₂₀₁₈=1.17Bmsy</i>

Niveau de notation préliminaire

≥80

Manque d'information de l'indicateur

Information suffisante pour noter l'IP

Données limitées? (Risk-Based Framework nécessaire)

Non

IP 1.2.1 – Stratégie de capture : albacore

IP 1.2.1		Une stratégie de capture robuste et précautionneuse est en place.		
Constituants à noter		SG 60	SG 80	SG 100
a	Conception de la stratégie de capture			
	Balise de notation	On s'attend à ce que la stratégie de capture atteigne les objectifs de gestion du stock de la balise de notation SG80 de l'IP 1.1.1.	La stratégie de capture s'adapte à l'état du stock et tous ses éléments constitutifs visent à l'atteinte des objectifs de gestion de la balise de notation SG80 de l'IP 1.1.1.	La stratégie de capture s'adapte à l'état du stock et est conçue pour atteindre les objectifs de gestion de la balise de notation SG80 de l'IP 1.1.1.
	Atteint?	Oui	Oui	Non
Justification				

Le standard MSC définit une stratégie de capture comme «la combinaison de la surveillance, de l'évaluation des stocks, des règles de contrôle des captures et des mesures de gestion, qui peut inclure un MP ou un MP (implicite) et être testée par MSE» (MSC - Vocabulaire MSC v1.1).

Un suivi est en place et l'ICCAT a travaillé dur pour améliorer les données disponibles pour l'évaluation des stocks ces dernières années, y compris les données historiques (SCRS 2019). Il y a des évaluations périodiques des stocks, la plus récente en 2019. Il n'y a pas de HCR formelle pour l'albacore, bien que l'ICCAT ait une exigence générale (Rec. 11-13) selon laquelle les stocks de la 'zone rouge' (en situation de surexploitation et surpêche) doivent faire l'objet d'une reconstruction dès que possible. Un processus MSE est en cours pour développer une stratégie officielle de capture des thons tropicaux, mais elle n'est pas achevée et risque d'être retardé (D. Die, ancien président du SCRS, comm. pers.). Les actions de gestion en place (Rec. 19-02; voir section 7.4.1) comprennent un TAC de 110 000 t et des fermetures de DCP ainsi que d'autres mesures; ils semblent marcher pour maintenir le stock en bon état pour le moment. SG60 est satisfait.

Le TAC est fixé à un niveau qui a une forte probabilité de maintenir le stock dans la zone 'verte' (B> Bmsy, F < Fmsy) (Figure 6) (en supposant qu'il puisse être appliqué - voir ci-dessous), la stratégie est donc sensible à l'état du stock. SG80 est satisfait.

TAC Year	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
0	64	84	95	99	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
60000	64	75	85	92	96	97	98	99	99	99	100	100	100	100
70000	64	74	83	90	94	96	97	98	98	99	99	99	100	100
80000	64	72	79	86	91	94	96	97	97	98	98	99	99	99
90000	64	70	77	82	87	90	92	94	95	96	97	97	98	98
100000	64	68	73	77	82	85	87	89	90	92	93	94	94	95
110000	64	66	69	72	75	77	79	81	82	83	84	85	86	86
120000	63	63	64	65	65	66	66	67	67	68	65	65	66	66
130000	58	57	56	54	52	50	47	46	45	44	43	42	38	38
140000	48	45	42	38	35	31	29	26	24	22	21	20	20	19
150000	39	34	30	25	21	17	15	13	12	12	11	10	9	7

Figure 6. Probabilité que le stock se trouve dans la « zone verte» de Kobe sous différents niveaux de TAC, sur la base de la grille du modèle combiné (ICCAT 2019)

Évaluation de la stratégie de capture	
b	<p>Balise de notation</p> <p>Il est probable que la stratégie de capture fonctionne, sur la base de l'expérience précédente ou d'un argument plausible.</p> <p>La stratégie de capture n'a peut-être pas été pleinement testée, mais il existe des preuves qu'elle atteint ses objectifs.</p> <p>La performance de la stratégie de capture a été entièrement évaluée et il existe des preuves qu'elle atteint ses objectifs, étant notamment clairement capable de maintenir les stocks aux niveaux cibles.</p>

	Atteint?	Oui	Oui	Non
Justification				

Il est prouvé que la stratégie d'exploitation atteint actuellement ses objectifs étant donné que $F < F_{msy}$ et $B > B_{msy}$. SG80 est satisfait. L'équipe d'évaluation n'est pas d'accord avec l'évaluation des pêcheries certifiées pour la notation de SG100, parce que, puisque les projections (Figure 6 ci-dessus) suggèrent qu'aux niveaux actuels de capture (par opposition au TAC) la probabilité de maintenir le stock dans la zone verte diminue à $< 50\%$, il n'est pas clair que la stratégie de capture continuera d'atteindre ses objectifs ; SG100 n'est plus satisfait à notre avis.

	Suivi de la stratégie de capture			
c	Balise de notation	Un suivi a été mis en place et devrait déterminer si la stratégie de capture fonctionne.		
	Atteint?	Oui		
Justification				

Il y a un suivi et des évaluations périodiques des stocks comme décrit ci-dessus. Satisfait

	Examen de la stratégie de capture			
d	Balise de notation	La stratégie de capture est périodiquement examinée et améliorée si nécessaire.		
	Atteint?			Non
Justification				

La stratégie de capture a été revue et renouvelée périodiquement au cours des dernières années ; actuellement une MSE est en cours mais pas encore terminée. Cependant, le problème clé de la stratégie de capture (mise en œuvre du TAC) n'a pas été résolu. Pas satisfait.

	Shark finning			
e	Balise de notation	Il est probable que le shark finning n'est pas pratiqué.	Il est fortement probable que le shark finning n'est pas pratiqué.	Il existe un degré élevé de certitude que le shark finning n'est pas pratiqué.
	Atteint?	NA	NA	NA
Justification				

L'espèce P1 n'est pas un requin.

	Examen des mesures alternatives			
f	Balise de notation	L'efficacité et la faisabilité potentielles de mesures alternatives pour réduire au maximum la mortalité des prises non désirées du stock cible qui peuvent être attribuées à l'UoA.	L'efficacité et la faisabilité potentielles de mesures alternatives pour réduire au maximum la mortalité des prises non désirées du stock cible qui peuvent être attribuées à l'UoA sont régulièrement examinées, et ces mesures sont mises en œuvre lorsque cela est approprié.	Un examen biennal est réalisé de l'efficacité et de la praticité potentielles des mesures alternatives pour minimiser la mortalité des prises non désirées des espèces primaires principales qui peuvent être attribuées à l'UoA, et ces mesures sont mises en œuvre de manière appropriée.

	Atteint?	NA	NA	NA
--	----------	----	----	----

Justification

Il n'y a aucune preuve de capture indésirable par l'UoA, et avec cette méthode de pêche, il est peu probable qu'il y en ait.

Références

ICCAT 2019, SCRS 2019, MRAG Americas 2018, Bureau Veritas 2020, Medley et al. 2020

Niveau de notation préliminaire	≥80
Manque d'information de l'indicateur	Information suffisante pour noter l'IP

IP 1.2.2 – Règles et outils de contrôle des captures: albacore

IP 1.2.2		Des règles de contrôle des captures (HCR, sigle en anglais) bien définies et efficaces sont en place.		
Constituants à noter		SG 60	SG 80	SG 100
a	Conception et application des HCR			
	Balise de notation	Des HCR communément admises sont en place ou disponibles ; on s'attend à ce qu'elles diminuent le taux d'exploitation à mesure que le point de déficience du recrutement (PRI) approche.	Des HCR bien définies sont en place pour garantir la diminution du taux d'exploitation à mesure que le PRI approche ; on s'attend à ce qu'elles maintiennent le stock en fluctuation autour d'un niveau cible cohérent avec (ou supérieur) au RMD, ou pour les espèces LTL clés, à un niveau cohérent avec les besoins de l'écosystème.	On s'attend à ce que les HCR maintiennent le stock en fluctuation à ou au-dessus d'un niveau cible cohérent avec le RMD, ou un autre niveau plus approprié prenant en compte le rôle écologique du stock, la plupart du temps.
	Atteint?	Oui	Non	Non
Justification				

La stratégie d'exploitation actuelle (TAC fixe mais avec le cadre général exigeant que la stratégie soit ajustée en cas de dégradation de l'état des stocks) constitue une HCR communément admise, mais pas bien établie. SG60 est satisfait mais SG80 ne l'est pas.

b	Robustesse des HCR face à l'incertitude			
	Balise de notation		Il est probable que les HCR soient robustes face aux principales incertitudes.	Les HCR tiennent compte d'un large éventail d'incertitudes, notamment du rôle écologique du stock, et il existe des preuves que les HCR sont robustes face aux principales incertitudes.
	Atteint?		Non	Non
Justification				

Les pêcheries certifiées Bureau Veritas (2020) et MRAG Americas (2018) sont notés à 80. La principale incertitude est l'absence de mise en œuvre du TAC. Malgré la notation existante, l'équipe a conclu qu'il n'est pas certain que la HCR soit robuste, car les projections de l'évaluation du stock de 2019 montrent que si le TAC est capable de maintenir le stock dans la zone verte, le niveau réel de capture, qui est plus élevé, se traduit par un déclin du stock. SG80 n'est pas satisfait.

c	Évaluation des HCR			
	Balise de notation	Il existe des preuves que les outils utilisés ou disponibles pour la mise en œuvre des HCR sont appropriés et efficaces pour le contrôle de l'exploitation.	Les preuves disponibles indiquent que les outils utilisés sont appropriés et efficaces pour l'atteinte des niveaux d'exploitation requis selon les HCR.	Les preuves indiquent clairement que les outils utilisés sont efficaces pour l'atteinte des niveaux d'exploitation requis selon les HCR.
	Atteint?	Non	Non	Non
Justification				

Les pêcheries certifiées Bureau Veritas (2020) et MRAG Americas (2018) sont notés à 60. Les principaux outils de la Rec. 19-02 sont i) le TAC et ii) la fermeture DCP. Le TAC n'a pas été efficace pour contrôler l'exploitation car il a été constamment dépassé. Malgré la notation existante, l'équipe à tirer la conclusions que SG60 n'est pas satisfait.

Références

ICCAT 2019, SCRS 2019, MRAG Americas 2018, Bureau Veritas 2020, Medley et al. 2020

Niveau de notation préliminaire	<60
Manque d'information de l'indicateur	Information suffisante pour noter l'IP

IP 1.2.3 – Information et suivi: albacore

IP 1.2.3		Des informations pertinentes sont recueillies pour soutenir la stratégie de capture.		
Constituants à noter		SG 60	SG 80	SG 100
a	Étendue des informations			
	Balise de notation	Une certaine quantité d'informations pertinentes liées à la structure du stock, à la productivité du stock et à la composition de la flotte sont disponibles pour renseigner la stratégie de capture.	Suffisamment d'informations pertinentes liées à la structure du stock, à la productivité du stock ainsi qu'à la composition de la flotte, et d'autres données sont disponibles pour renseigner la stratégie de capture.	Un éventail complet d'informations est disponible (relatives à la structure du stock, à la productivité du stock, à la composition de la flotte, à l'abondance du stock, aux prélèvements de l'UoA et d'autres informations telles que des informations environnementales), y compris certaines informations qui pourraient ne pas être directement liées à la stratégie de capture actuelle.
	Atteint?	Oui	Oui	Non
Justification				

Pour l'albacore, contrairement au listao, il y avait suffisamment d'informations sur la structure et la productivité des stocks, la composition de la flotte, les indices de capture et d'abondance pour plusieurs approches d'évaluation des stocks pour produire des modèles relativement robustes. SG80 est satisfait.

Des données environnementales existent mais ne sont pas utilisées dans l'évaluation des stocks, et le groupe de travail sur l'évaluation des stocks a mis en évidence les lacunes d'information relatives à la biologie de l'albacore (âge et croissance, mortalité). SG100 n'est pas satisfait.

b	Suivi			
	Balise de notation	L'abondance du stock et les retraits de l'UoA sont suivis, et au moins un indicateur est disponible et suivi avec une fréquence suffisante pour appuyer la règle de contrôle des captures.	L'abondance du stock et les retraits de l'UoA sont régulièrement suivis avec un niveau de précision et de couverture cohérent avec la règle de contrôle des captures , et un ou plusieurs indicateurs sont disponibles et suivis avec une fréquence suffisante pour appuyer la règle de contrôle des captures.	Toutes les informations requises par la règle de contrôle des captures sont suivies très fréquemment et avec un degré élevé de certitude, et il existe une bonne connaissance des incertitudes inhérentes aux informations [données] et de la robustesse de l'évaluation, ainsi que de la gestion de cette incertitude.
	Atteint?	Oui	Oui	Non
Justification				

Les captures doivent être déclarées à l'ICCAT par tous les CPC, et l'ICCAT travaille avec les CPC pour améliorer les données et estimer les données manquantes (principalement historiques). Deux indices d'abondance sont disponibles couvrant l'ensemble de la série chronologique et la majeure partie de l'aire de répartition géographique du stock (indices palangriers japonais et taïwanais). En 2019, un nouvel indice d'abondance a été utilisé pour la première fois, dérivé des données des bouées acoustiques DCP et utilisé comme indice de recrutement, donc plusieurs indicateurs sont disponibles et suivis avec une fréquence suffisante pour appuyer la règle de contrôle des captures. SG80 est satisfait. Il n'existe pas un degré élevé de certitude dans les données ; SG100 n'est pas satisfait.

C	Exhaustivité des informations		
	Balise de notation		De l'information de qualité existe sur tous les autres prélèvements d'autres pêcheries sur le stock.
	Atteint?		Oui
Justification			

L'ICCAT a investi beaucoup d'efforts pour améliorer les données de capture, et contrairement au listao, le groupe de travail et le SCRS ne pensent pas en évidence les données de capture manquantes comme un problème affectant la robustesse de l'évaluation du stock. Satisfait.

Références

ICCAT 2019; SCRS 2019, 2020; MRAG Americas 2018, Bureau Veritas 2020, Medley et al. 2020

Niveau de notation préliminaire	≥80
Manque d'information de l'indicateur	Information suffisante pour noter l'IP
Données limitées? (Risk-Based Framework nécessaire)	Non

IP 1.2.4 – Évaluation de l'état du stock: albacore

IP 1.2.4		Il existe une évaluation adéquate de l'état du stock.		
Constituants à noter		SG 60	SG 80	SG 100
a	Pertinence de l'évaluation du stock en question			
	Balise de notation		L'évaluation est appropriée pour le stock et pour les règles de contrôle des captures.	L'évaluation tient compte des principales caractéristiques pertinentes pour la biologie de l'espèce et la nature de l'UoA.
	Atteint?		Oui	Oui
Justification				

L'évaluation prend en compte une série de caractéristiques de la biologie de l'albacore (âge et croissance, mortalité naturelle). Elle est en mesure de fournir des recommandations de gestion et des projections sont utilisées pour évaluer de manière probabiliste le résultat de différentes stratégies de capture. Medley et al. (2020) a obtenu un score de 80 sur la base du fait que certains modèles utilisent moins d'informations biologiques que d'autres, mais l'équipe a convenu avec Bureau Veritas (2020) et MRAG Americas (2018) que SG100 est satisfait.

b	Approche d'évaluation			
	Balise de notation	L'évaluation estime un état du stock par rapport à des points de référence génériques appropriés à la catégorie de l'espèce.	L'évaluation estime un état du stock par rapport à des points de référence génériques appropriés au stock et pouvant être estimés.	
	Atteint?	Oui	Oui	
Justification				

L'évaluation du stock estime Bmsy, Fmsy et d'autres points de référence utilisés dans la gestion. SG80 est satisfait.

c	Incertitudes dans l'évaluation			
	Balise de notation	L'évaluation identifie les principales sources d'incertitude.	L'évaluation tient compte des incertitudes.	L'évaluation tient compte des incertitudes et évalue l'état du stock par rapport à des points de référence selon une approche probabiliste.
	Atteint?	Oui	Oui	Oui
Justification				

L'évaluation tente d'estimer les probabilités quantitativement à la fois au sein de chaque modèle (modèles statistiques avec CV définis pour les valeurs des paramètres) et entre les modèles (développement d'une grille d'incertitude combinant les différents modèles). Medley et al. (2020) note que les estimations quantitatives ainsi obtenues ne sont pas des estimations réelles de la probabilité mais plutôt une indication qualitative du niveau de désaccord sur les intrants et la structure du modèle - c'est vrai, mais l'approche reflète également les meilleures pratiques en matière d'évaluation des stocks halieutiques à l'heure actuelle, donc l'équipe a considéré que SG100 est satisfait.

d	Bilan de l'évaluation			
	Balise de notation	L'évaluation a été testée et s'avère robuste. Des hypothèses et approches d'évaluation alternatives ont été rigoureusement explorées.		

	Atteint?			Oui
Justification				

Plusieurs modèles d'évaluation ont été essayés, et chaque modèle a été testé avec une gamme d'analyses (rétrospective, inspection des résidus, génération d'un modèle de population par âge). Satisfait.

e	Revue de l'évaluation par des pairs			
	Balise de notation		L'évaluation de l'état du stock fait l'objet d'une revue par des pairs.	L'évaluation a fait l'objet d'une revue par des pairs internes et externes.
	Atteint?		Oui	Oui
Justification				

Il y a un examen interne de chaque modèle par le groupe de travail, un examen de l'évaluation par le SCRS et pour l'évaluation 2019, un examen externe. SG100 est satisfait.

Références

ICCAT 2019 ; SCRS 2019 ; MRAG Americas 2018, Bureau Veritas 2020, Medley et al. 2020

Niveau de notation préliminaire	≥80
Manque d'information de l'indicateur	Information suffisante pour noter l'IP

IP 1.1.1 – État du stock : thon obèse

IP 1.1.1		Le niveau du stock permet le maintien d'une productivité élevée et présente une faible probabilité de surexploitation de recrutement.		
Constituants à noter		SG 60	SG 80	SG 100
a	État du stock par rapport à la déficience du recrutement.			
	Balise de notation	Il est probable que le stock soit supérieur au seuil en deçà duquel le recrutement serait compromis (Point of recruitment impairment - PRI).	Il est fortement probable que le stock soit au-dessus du PRI.	Il existe un degré élevé de certitude que le stock est au-dessus du PRI.
	Atteint?	Oui	Non	Non
Justification				

L'évaluation du stock de thon obèse de 2018 estime que la biomasse est inférieure au niveau de MSY ($SB_{2017} / SB_{msy} = 0,59$; IC 0,42-0,8) (SCRS 2019). C'est au-dessus du PRI, en prenant le proxy PRI par défaut de MSC à savoir 50% Bmsy - SG60 est satisfait. Cependant, il ne répond pas à SG80 car « fortement probable » nécessite une probabilité de 80%.

b	État du stock par rapport à l'atteinte du rendement maximum durable (RMD).			
	Balise de notation		Le stock atteint ou fluctue autour d'un niveau correspondant au RMD.	Il existe un degré élevé de certitude que le stock fluctue autour d'un niveau correspondant au RMD ou a dépassé ce niveau au cours des dernières années.
	Atteint?		Non	Non
Justification				

Le stock est en dessous de Bmsy depuis ~ 15 ans, selon l'évaluation du stock de 2018. Non satisfait.

Références

SCRS 2019 ; ICCAT 2018

État du stock par rapport aux points de référence

	Type de point de référence	Valeur du point de référence	État actuel du stock par rapport au point de référence
Point de référence pour noter l'état par rapport au PRI (S1a)	<i>Proxy pour PRI</i>	<i>50%Bmsy</i>	$SB_{2017}=1.18(50%Bmsy)$
Point de référence pour noter l'état par rapport au RMD (S1b)	<i>Bmsy</i>	<i>Bmsy</i>	$SB_{2017}=0.59Bmsy$

Niveau de notation préliminaire	60-79
Manque d'information de l'indicateur	Information suffisante pour noter l'IP
Données limitées? (Risk-Based Framework nécessaire)	Non

IP 1.1.2 – Reconstitution du stock : thon obèse

IP 1.1.2		Lorsque le stock est réduit, il existe des preuves de reconstitution du stock dans un délai donné.		
Constituants à noter		SG 60	SG 80	SG 100
a	Délais de reconstitution			
	Balise de notation	Un délai de reconstitution est spécifié pour le stock, d'une durée égale au temps le plus court entre 20 ans ou 2 fois la durée d'une génération . Pour les cas où 2 générations correspondent à moins de 5 ans, le délai de reconstitution va jusqu'à 5 ans.		Le délai de reconstitution le plus court qui soit réalisable est spécifié ; il ne doit pas dépasser la durée d'une génération pour le stock.
	Atteint?	Oui		Non
Justification				

Le groupe d'évaluation des stocks a réalisé des projections basées sur le modèle MPB de base et la grille d'incertitude du modèle JABBA. Selon le modèle MPB, sous un TAC de 65 000t, le stock devrait se reconstituer dans la zone verte de la grille de Kobe ($B > B_{msy}$ et $F < F_{msy}$) avec une probabilité de 50% d'ici 2028 (Figure 7). Selon le modèle JABBA, avec le même TAC la reconstruction sera d'ici 2026 (Figure 8). En prenant un temps de génération pour le thon obèse de 6,5 ans (Medley et al. 2020), c'est dans les 2 générations – SG60 est satisfait. Les projections MPB la reconstruction se fait dans un délais supérieur à une génération (GT), donc SG100 n'est pas satisfait.

c) p(Green)															
TAC (x1,000 t)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
0	6	7	31	61	84	94	97	99	100	100	100	100	100	100	100
40	6	7	16	32	49	60	72	80	85	90	92	94	95	97	97
45	6	7	15	28	43	54	63	72	80	84	88	90	92	94	94
50	6	7	14	25	36	48	57	64	71	76	82	84	87	88	91
55	6	7	13	21	31	40	48	56	62	68	72	75	81	82	84
60	6	7	12	17	25	34	40	47	52	57	62	66	69	71	74
65	6	7	11	15	20	27	32	37	42	47	50	53	56	58	61
70	6	7	9	13	16	20	24	28	32	35	37	40	44	46	48
75	6	7	8	11	13	14	17	19	22	24	26	28	28	31	32
80	6	7	8	8	9	11	11	12	13	14	14	16	16	18	18
85	6	6	6	6	5	5	5	6	6	6	6	6	6	6	6
90	6	4	3	3	3	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1

Figure 7. Projections du cas de référence du modèle MPB - probabilité de reconstruction dans la zone verte de la grille de Kobe (ICCAT 2018)

c) Probability (%) of green $(F/F_{MSY} < 1 \ \& \ B/B_{MSY} > 1)$

TAC Year	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
0	12	51	84	95	98	99	100	100	100	100	100	100	100	100
40000	12	28	49	67	80	88	92	95	97	98	98	99	99	99
45000	12	26	43	60	73	82	88	92	94	96	97	97	98	98
50000	12	23	38	53	65	75	82	87	90	92	94	95	96	97
55000	12	21	33	45	56	65	73	79	83	86	89	91	92	93
60000	12	19	28	37	46	54	61	67	72	76	80	82	84	86
65000	12	17	23	29	36	42	48	53	58	62	65	69	71	74
70000	12	15	19	23	27	31	35	38	41	44	47	50	52	55
75000	11	13	15	17	19	21	23	24	26	27	29	30	31	32
80000	9	10	11	11	12	12	13	13	14	14	14	15	15	15
85000	7	7	7	6	6	6	6	6	6	6	6	6	5	5
90000	4	4	3	3	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2

Figure 8. Projections de la grille d'incertitude JABBA - probabilité de reconstruction vers la zone verte de la grille de Kobe (ICCAT 2018)

Évaluation de la reconstitution	
b	<p>Balise de notation</p> <p>Un suivi est en place pour déterminer si les stratégies de reconstitution sont efficaces pour reconstituer le stock dans le délai spécifié.</p> <p>Il existe des preuves que les stratégies de reconstitution résultent en une reconstitution des stocks, ou bien il est probable, sur la base d'une modélisation, de taux d'exploitation ou de la performance antérieure, qu'elles permettront de reconstituer le stock dans le délai spécifié.</p> <p>Il existe des preuves que les stratégies de reconstitution résultent en une reconstitution des stocks, ou bien il est fortement probable, sur la base d'une modélisation, de taux d'exploitation ou de la performance antérieure, qu'elles permettront de reconstituer le stock dans le délai spécifié.</p>
	<p>Atteint?</p> <p>Oui</p> <p>Non</p> <p>Non</p>
Justification	

Un suivi est en place pour évaluer l'état du stock et évaluer le résultat potentiel des différentes stratégies de reconstitution. SG60 est satisfait. À l'heure actuelle, il n'y a aucune preuve à partir de l'évaluation des stocks que la stratégie de reconstitution fonctionne. Selon les projections (Sla ci-dessus), le niveau actuel de capture reconstituera le stock mais plus lentement que nécessaire. SG80 n'est pas satisfait.

Références

ICCAT 2018 ; SCRS 2019 ; Medley et al. 2020

Niveau de notation préliminaire

60-79

Manque d'information de l'indicateur

Information suffisante pour noter l'IP

IP 1.2.1 – Stratégie de capture : thon obèse

IP 1.2.1		Une stratégie de capture robuste et précautionneuse est en place.		
Constituants à noter		SG 60	SG 80	SG 100
a	Conception de la stratégie de capture			
	Balise de notation	On s'attend à ce que la stratégie de capture atteigne les objectifs de gestion du stock de la balise de notation SG80 de l'IP 1.1.1.	La stratégie de capture s'adapte à l'état du stock et tous ses éléments constitutifs visent à l'atteinte des objectifs de gestion de la balise de notation SG80 de l'IP 1.1.1.	La stratégie de capture s'adapte à l'état du stock et est conçue pour atteindre les objectifs de gestion de la balise de notation SG80 de l'IP 1.1.1.
	Atteint?	Oui	Non	Non
Justification				

Le standard MSC définit une stratégie de capture comme «la combinaison de la surveillance, de l'évaluation des stocks, des règles de contrôle d'exploitation et des mesures de gestion, qui peut inclure un Plan de Gestion explicite ou implicite et être testée par MSE » (MSC - Vocabulaire MSCI v1.1).

Un suivi est en place et l'ICCAT a travaillé dur pour améliorer les données disponibles pour l'évaluation des stocks ces dernières années, y compris les données historiques (SCRS 2019, 2020). Il y a des évaluations périodiques du stock, le plus récemment en 2018. Il n'y a pas de HCR formel pour le thon obèse, bien que l'ICCAT ait une exigence générale (Rec. 11-13) selon laquelle les stocks de la 'zone rouge' (en état de surexploitation et surpêche) doivent faire l'objet d'une reconstruction dès que possible. Un processus MSE est en cours pour développer une stratégie officielle de capture des thons tropicaux, mais il n'est pas achevé et risque d'être retardé (D. Die, ancien président du SCRS, comm. pers.). Les mesures de gestion en place (Rec. 19-02 ; voir section 7.4.1) comprennent un TAC qui passe de 65 000 à 61 500 t au cours des prochaines années, ainsi que la fermeture des DCP et d'autres mesures.

Le stock n'est pas en bon état à l'heure actuelle, mais les projections suggèrent que le niveau du TAC devrait permettre au stock de se reconstituer (voir 1.1.2) (s'il peut être mis en œuvre - voir ci-dessous). SG60 est respecté. Le TAC a été ajusté à la baisse et d'autres mesures ont été rendues plus strictes ces dernières années, en réponse aux évaluations des stocks, de sorte que la stratégie est adaptée à l'état du stock. Cependant, comme Medley et al. (2020), on se pose la question de savoir si les mesures individuelles sont susceptibles de fonctionner. Par exemple, une proportion croissante des prises sont des juvéniles sur DCP ces dernières années ce qui réduit la productivité du stock et donc MSY, ce qui rend plus difficile la reconstitution du stock à Bmsy. SG80 n'est pas satisfait.

		Évaluation de la stratégie de capture		
b	Balise de notation	Il est probable que la stratégie de capture fonctionne, sur la base de l'expérience précédente ou d'un argument plausible.	La stratégie de capture n'a peut-être pas été pleinement testée , mais il existe des preuves qu'elle atteint ses objectifs.	La performance de la stratégie de capture a été entièrement évaluée et il existe des preuves qu'elle atteint ses objectifs, étant notamment clairement capable de maintenir les stocks aux niveaux cibles.
	Atteint?	Oui	Non	Non
Justification				

Malgré le mauvais état du stock, il est prouvé que la stratégie de capture fonctionne, dans la mesure où les prises de thon obèse ont diminué depuis les années 1990. Alors que les captures des flottilles « sans limite des prises » sous le Rec. 19-02 (et les recommandations précédentes) a continué à croître, les captures des flottilles avec des limites de capture ont légèrement diminué (bien qu'elles accaparent une plus grande part du TAC) (Figure 9). (Cela illustre également bien le problème avec la stratégie de capture de l'albacore.) SG60 est satisfait.

Cependant, les captures restent au-dessus du TAC (tableau 6) et on s'inquiète également de savoir si la stratégie de gestion des DCP fonctionne pour le thon obèse. SG80 n'est pas satisfait.

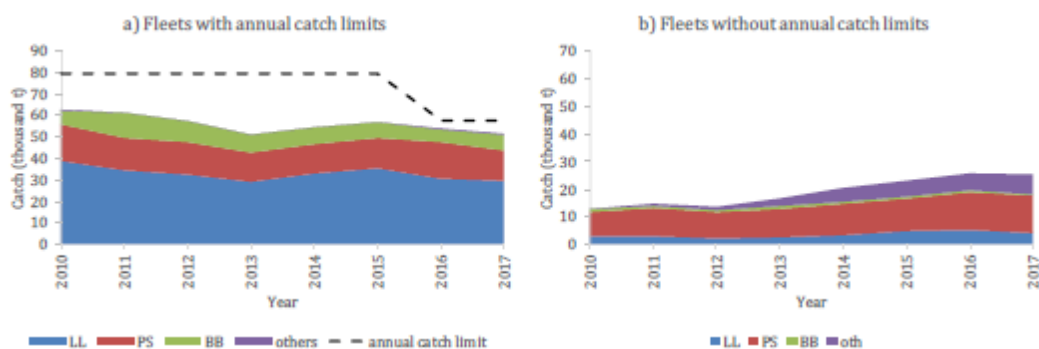


Figure 9. Capture de thon obèse 2010-17 ; À gauche: CPC avec des limites de capture annuelles dans le cadre des Recommandations de l'ICCAT pour les thons tropicaux; À droite: CPC sans limite de capture.

c	Suivi de la stratégie de capture		
	Balise de notation	Un suivi a été mis en place et devrait déterminer si la stratégie de capture fonctionne.	
	Atteint?	Oui	
Justification			

Il existe un suivi et des évaluations périodiques des stocks comme décrit ci-dessus. Satisfait.

d	Examen de la stratégie de capture		
	Balise de notation	La stratégie de capture est périodiquement examinée et améliorée si nécessaire.	
	Atteint?		Non
Justification			

La stratégie de capture a été revue et renouvelée périodiquement au cours des dernières années ; actuellement une MSE est en cours mais n'est pas encore terminée. Cependant, le problème clé de la stratégie de capture (mise en œuvre effective du TAC) n'a pas été résolu et ne fera que s'aggraver à mesure que le TAC deviendra de plus en plus restrictif au cours des prochaines années. Non satisfait.

e	Shark finning			
	Balise de notation	Il est probable que le shark finning n'est pas pratiqué.	Il est fortement probable que le shark finning n'est pas pratiqué.	Il existe un degré élevé de certitude que le shark finning n'est pas pratiqué.
	Atteint?	NA	NA	NA
Justification				

Pas un requin.

Examen des mesures alternatives				
f	Balise de notation	L'efficacité et la faisabilité potentielles de mesures alternatives pour réduire au maximum la mortalité des prises non désirées du stock cible qui peuvent être attribuées à l'UoA.	L'efficacité et la faisabilité potentielles de mesures alternatives pour réduire au maximum la mortalité des prises non désirées du stock cible qui peuvent être attribuées à l'UoA sont régulièrement examinées, et ces mesures sont mises en œuvre lorsque cela est approprié.	Un examen biennal est réalisé de l'efficacité et de la praticité potentielles des mesures alternatives pour minimiser la mortalité des prises non désirées des espèces primaires principales qui peuvent être attribuées à l'UoA, et ces mesures sont mises en œuvre de manière appropriée.
	Atteint?	NA	NA	NA
Justification				

Il n'y a aucune preuve de captures indésirables par l'UoA, et avec cette méthode de pêche, il est peu probable qu'il y en ait.

Références

ICCAT 2018 ; SCRS 2019, 2020 ; Medley et al. 2020 ; Rec. 19-02

Niveau de notation préliminaire	60-79
Manque d'information de l'indicateur	Information suffisante pour noter l'IP

IP 1.2.2 – Règles et outils de contrôle des captures : thon obèse

IP 1.2.2		Des règles de contrôle des captures (HCR, sigle en anglais) bien définies et efficaces sont en place.		
Constituants à noter		SG 60	SG 80	SG 100
a	Conception et application des HCR			
	Balise de notation	Des HCR communément admises sont en place ou disponibles ; on s'attend à ce qu'elles diminuent le taux d'exploitation à mesure que le point de déficience du recrutement (PRI) approche.	Des HCR bien définies sont en place pour garantir la diminution du taux d'exploitation à mesure que le PRI approche ; on s'attend à ce qu'elles maintiennent le stock en fluctuation autour d'un niveau cible cohérent avec (ou supérieur) au RMD, ou pour les espèces LTL clés, à un niveau cohérent avec les besoins de l'écosystème.	On s'attend à ce que les HCR maintiennent le stock en fluctuation à ou au-dessus d'un niveau cible cohérent avec le RMD, ou un autre niveau plus approprié prenant en compte le rôle écologique du stock, la plupart du temps.
	Atteint?	Oui	Non	Non
Justification				

La stratégie d'exploitation actuelle (TAC et autres mesures répondant à l'état du stock mais sans règles bien définies) constitue un HCR communément admis, mais pas bien défini. SG60 est satisfait mais SG80 ne l'est pas.

b	Robustesse des HCR face à l'incertitude			
	Balise de notation		Il est probable que les HCR soient robustes face aux principales incertitudes.	Les HCR tiennent compte d'un large éventail d'incertitudes, notamment du rôle écologique du stock, et il existe des preuves que les HCR sont robustes face aux principales incertitudes.
	Atteint?		Non	Non
Justification				

La principale incertitude est la (ou absence de) mise en œuvre du TAC. L'équipe a conclu qu'il n'est pas certain que le HCR soit robuste, car les projections de l'évaluation du stock de 2018 montrent que si les captures à un niveau équivalent au TAC devraient pouvoir reconstituer le stock, le niveau réel des captures, qui est plus élevé, échoue à reconstruire le stock dans un délai raisonnable. SG80 n'est pas satisfait.

c	Évaluation des HCR			
	Balise de notation	Il existe des preuves que les outils utilisés ou disponibles pour la mise en œuvre des HCR sont appropriés et efficaces pour le contrôle de l'exploitation.	Les preuves disponibles indiquent que les outils utilisés sont appropriés et efficaces pour l'atteinte des niveaux d'exploitation requis selon les HCR.	Les preuves indiquent clairement que les outils utilisés sont efficaces pour l'atteinte des niveaux d'exploitation requis selon les HCR.
	Atteint?	Non	Non	Non
Justification				

Les principaux outils de la Rec.19-02 sont i) le TAC et ii) la fermeture des DCP. Le TAC n'a pas été efficace pour contrôler le taux d'exploitation puisqu'il a été dépassé depuis 2016 (tableau 6), et des questions se posent également sur les mesures autour des DCP (Medley et al.2020). SG60 n'est pas satisfait.

Références

ICCAT 2018 ; SCRS 2019, 2020 ; Medley et al. 2020 ; Rec. 19-02

Niveau de notation préliminaire	<60
Manque d'information de l'indicateur	Information suffisante pour noter l'IP

IP 1.2.3 – Information et suivi : thon obèse

IP 1.2.3		Des informations pertinentes sont recueillies pour soutenir la stratégie de capture.		
Constituants à noter		SG 60	SG 80	SG 100
a	Étendue des informations			
	Balise de notation	Une certaine quantité d'informations pertinentes liées à la structure du stock, à la productivité du stock et à la composition de la flotte sont disponibles pour renseigner la stratégie de capture.	Suffisamment d'informations pertinentes liées à la structure du stock, à la productivité du stock ainsi qu'à la composition de la flotte, et d'autres données sont disponibles pour renseigner la stratégie de capture.	Un éventail complet d'informations est disponible (relatives à la structure du stock, à la productivité du stock, à la composition de la flotte, à l'abondance du stock, aux prélèvements de l'UoA et d'autres informations telles que des informations environnementales), y compris certaines informations qui pourraient ne pas être directement liées à la stratégie de capture actuelle.
	Atteint?	Oui	Oui	Non
Justification				

Pour le thon obèse, contrairement au listao, il y avait suffisamment d'informations sur la structure et la productivité des stocks, la composition de la flottille, les indices de capture et d'abondance pour plusieurs approches d'évaluation des stocks afin de produire des modèles relativement robustes. SG80 est satisfait.

Contrairement à l'albacore, les données acoustiques des DCP n'ont pas encore été utilisées pour développer un indice d'abondance des juvéniles ; quelque chose que le groupe d'évaluation des stocks souligne comme une priorité pour les données. SG100 n'est pas satisfait.

b	Suivi			
	Balise de notation	L'abondance du stock et les retraits de l'UoA sont suivis, et au moins un indicateur est disponible et suivi avec une fréquence suffisante pour appuyer la règle de contrôle des captures.	L'abondance du stock et les retraits de l'UoA sont régulièrement suivis avec un niveau de précision et de couverture cohérent avec la règle de contrôle des captures, et un ou plusieurs indicateurs sont disponibles et suivis avec une fréquence suffisante pour appuyer la règle de contrôle des captures.	Toutes les informations requises par la règle de contrôle des captures sont suivies très fréquemment et avec un degré élevé de certitude, et il existe une bonne connaissance des incertitudes inhérentes aux informations [données] et de la robustesse de l'évaluation, ainsi que de la gestion de cette incertitude.
	Atteint?	Oui	Oui	Non
Justification				

Les captures doivent être déclarées à l'ICCAT par tous les CPC, et l'ICCAT travaille avec les CPC pour améliorer les données et estimer les données manquantes (principalement historiques). Pour l'évaluation la plus récente du stock, un seul indice d'abondance cohérent à partir de 1959 a été développé en combinant les données opérationnelles des principales flottilles palangrières (Japon, Corée, USA et Taiwan). SG80 est respecté. Il n'existe pas de degré élevé de certitude dans les données ; SG100 n'est pas le plus atteint.

C	Exhaustivité des informations		
	Balise de notation		De l'information de qualité existe sur tous les autres prélèvements d'autres pêcheries sur le stock.
	Atteint?		Oui
Justification			

L'ICCAT a investi beaucoup d'efforts pour améliorer les données de capture, et contrairement au listao, le groupe de travail et le SCRS ne soulignent l'absence de données de capture comme un problème affectant la robustesse de l'évaluation du stock. Satisfait.

Références

ICCAT 2018; SCRS 2019, 2020; Medley et al. 2020

Niveau de notation préliminaire	≥80
Manque d'information de l'indicateur	Information suffisante pour noter l'IP
Données limitées? (Risk-Based Framework nécessaire)	Non

IP 1.2.4 – Évaluation de l'état du stock: thon obèse

IP 1.2.4		Il existe une évaluation adéquate de l'état du stock.		
Constituants à noter		SG 60	SG 80	SG 100
a	Pertinence de l'évaluation du stock en question			
	Balise de notation		L'évaluation est appropriée pour le stock et pour les règles de contrôle des captures.	L'évaluation tient compte des principales caractéristiques pertinentes pour la biologie de l'espèce et la nature de l'UoA.
	Atteint?		Oui	Oui
Justification				

L'évaluation prend en compte une série de caractéristiques de la biologie du thon obèse (âge et croissance, mortalité naturelle, etc.). Elle est en mesure de fournir des recommandations de gestion et des projections sont utilisées pour évaluer de manière probabiliste le résultat de différentes stratégies d'exploitation. SG100 est respecté.

b	Approche d'évaluation			
	Balise de notation	L'évaluation estime un état du stock par rapport à des points de référence génériques appropriés à la catégorie de l'espèce.	L'évaluation estime un état du stock par rapport à des points de référence génériques appropriés au stock et pouvant être estimés.	
	Atteint?	Oui	Oui	
Justification				

L'évaluation du stock estime Bmsy, Fmsy et d'autres points de référence utilisés dans la gestion. SG80 est satisfait.

c	Incertitudes dans l'évaluation			
	Balise de notation	L'évaluation identifie les principales sources d'incertitude.	L'évaluation tient compte des incertitudes.	L'évaluation tient compte des incertitudes et évalue l'état du stock par rapport à des points de référence selon une approche probabiliste.
	Atteint?	Oui	Oui	Non
Justification				

L'évaluation tente d'estimer les probabilités quantitativement au sein de chaque modèle (modèles statistiques avec CV définis pour les valeurs des paramètres), mais contrairement à l'évaluation de l'albacore cette évaluation ne combine pas les modèles dans une grille d'incertitude globale pour tenter d'estimer les probabilités globales, y compris l'incertitude entre les modèles. SG80 est satisfait mais SG100 n'est pas satisfait.

d	Bilan de l'évaluation			
	Balise de notation			L'évaluation a été testée et s'avère robuste. Des hypothèses et approches d'évaluation alternatives ont été rigoureusement explorées.
	Atteint?			Oui
Justification				

Plusieurs modèles d'évaluation ont été essayés, et chaque modèle a été testé avec une gamme d'analyses (rétrospective, inspection des résidus, génération d'un modèle de population par âge). Satisfait.

e	Revue de l'évaluation par des pairs		
	Balise de notation	L'évaluation de l'état du stock fait l'objet d'une revue par des pairs.	L'évaluation a fait l'objet d'une revue par des pairs internes et externes .
	Atteint?	Oui	Oui
Justification			

Il y a un examen interne de chaque modèle par le groupe de travail, un examen de l'évaluation par le SCRS et pour les évaluations 2015 et 2018 un examen externe. SG100 est satisfait.

Références

ICCAT 2018 ; SCRS 2019 ; Medley et al. 2020

Niveau de notation préliminaire	≥80
Manque d'information de l'indicateur	Information suffisante pour noter l'IP

8.2 Principe 2

8.2.1 Aperçu du Principe 2

Prises accessoires

D'après les journaux de bord fournis par les navires de la partie de la flotte battant pavillon de l'UE (« autres pêcheurs éligibles »), il n'y a pas de capture d'espèces autres que les espèces cibles. Cependant, les statistiques sénégalaises pour 2018 pour la partie sénégalaise de la flotte font état de 152 t de « poissons divers » sur une capture totale de 3020 t - soit 5%. Les mêmes statistiques pour la partie UE de la flotte ont une proportion beaucoup plus faible de captures non ciblées (12 t sur 5277 t - 0,2%) qui est principalement constituée de thon germon (ces statistiques excluent l'appât qui est discuté plus bas), mais selon les parties prenantes, les thonidés mineurs peuvent y être confondus. Il peut également s'agir en partie d'une confusion entre les captures à la canne et la déclaration des appâts à bord, ce qui est évident dans la partie UE des statistiques. Sur cette base, il est peu probable qu'il y ait des principales espèces de prises accessoires, mais nous ne pouvons pas être sûrs à 100%.

Appât

La pêche à la canne nécessite des appâts vivants, qui pour cette pêcherie sont acquis à Dakar auprès de pirogues sous contrat avec les armateurs thoniers (arrêté 7225 du 30 mars 2018). Des analyses existent de la composition des espèces et la quantité d'appâts utilisés dans la pêcherie (Ngom Sow et Thiam 2020, Fall et Gueye 2019, Gascoigne et al. 2019; voir aussi Gueye et al. 2020). Les quantités d'appâts sont déclarées dans les journaux de bord de l'UE, mais plutôt approximativement, tandis que la flotte sénégalaise ne déclare pas l'utilisation d'appâts. Les données recueillies par les chercheurs (Ngom Sow et Thiam 2020, Fall et Gueye 2019) estiment l'utilisation totale d'appâts par la flotte (sénégalaise plus UE) à environ 680 t en 2019. (Ngom Sow et Thiam 2020) estiment les captures totales de thon pour tous les pavillons à 13 855 t. Ceci donne un taux de d'appât de 4.9% en ligne avec l'estimation préliminaire d'environ 4% (Gascoigne et al. 2019). A noter que ces estimations diffèrent un peu avec les chiffres rapportés pour d'autres pêcheries à la canne ou ce taux se situe généralement autour de 7 à 10% (Gillett 2012).

Tableau 1. Les captures (en tonnes) par espèce et par pavillon en 2019 (Ngom Sow et Thiam 2020)

Pavillon	<i>Albacore</i>	<i>Listao</i>	<i>Thon obèse</i>	<i>Autres</i>	Total
UE-France	213	1 287	195	22	1 717
UE-Espagne	814	8 237	585	70	9 706
Total UE	1 027	9 524	780	92	11 423
Sénégal	779	1 419	222	12	2 432
Captures totales	1 806	10 943	1 002	104	13 855

En ce qui concerne la composition des espèces, les informations des chercheurs et des parties prenantes (Ngom Sow et Thiam 2020, Fall et Gueye 2019), y compris les armateurs espagnols (comm. pers. à Y. Jaridi), suggèrent que *Sardinella aurita* est de loin l'espèce préférée et constitue la grande majorité de l'appât. Cependant, d'autres espèces peuvent aussi être présentes dans le mix ; en particulier *S. maderensis* (Gueye et al. 2020). Ces espèces ont été évaluées par le processus PSA (Annexe).

Espèces ETP et DCP

Les bateaux sénégalais, y compris les bateaux SERT (UoA) n'ont pas accepté d'embarquer des observateurs CRODT à bord, suite au conflit avec les autorités autour du paiement des frais des observateurs. La partie de la flotte battant pavillon de l'UE embarque un observateur sénégalais à bord durant chaque voyage, mais nous n'avons pas pu consulter les rapports de ces observateurs ; cependant il n'y a aucune preuve de prise accessoire d'espèces ETP, et il semble peu probable qu'il y en ait avec la pêche à la canne.

Les bateaux de l'UoA (SERT ; M. Ndao pers. comm.) préférant davantage travailler sur des bancs libres, et avec ~5 DCP par bateau seulement. Cependant, ces dernières années, cette stratégie de pêche a entraîné une baisse des taux de capture, ce que les acteurs du SERT attribuent à un nombre croissant de DCP dans la zone de pêche. Pour cette raison, les navires UoA pêchent de plus en plus sur DCP; principalement pas les leurs mais des DCP déployés par les flottes de l'UE et de la Corée; il paraît que ces DCPs sont extrêmement nombreuses dans les eaux sénégalaises et voisines.

Les bateaux battant pavillon de l'UE utilisent des DCP ; chaque navire déploierait de 100 à 200 DCP par an. La conception des DCP semble être similaire pour tous les navires de l'UE et est conforme à la définition de l'ISSF d'un « DCP moins emmêlant » mais pas d'un « DCP non-emmêlant ». Plus précisément, l'élément submergé est constitué d'un filet à petites mailles attaché ensemble dans des « saucisses », qui peuvent s'em mêler à mesure que le DCP se détériore, si le filet se déroule et commence à se briser. (ISSF recommande d'utiliser une corde au lieu d'un treillis.) Cependant, la plupart des DCP dans la zone proviennent probablement de senneurs. Les senneurs européens déploient

très probablement des DCP similaires aux canneurs UE, c.à.d. «moins emmêlant», mais pour les senneurs coréens, nous n'avons aucune information sur le type des DCPs.

Dans la Rec.19-02, l'ICCAT exige l'utilisation de DCP non-emmêlant et fournit une définition dans l'annexe 5 de la Rec. Suivant la définition de l'ISSF, comme suit :

1. *La structure de surface du DCP ne devrait pas être couverte ou uniquement recouverte de matériaux posant un risque minimal d'emmêlement des espèces non-cibles.*
2. *Les composants submergés doivent être exclusivement composés de matériaux non emmêlant (par exemple des cordes ou de la toile).*
3. *Lors de la conception des DCP, l'utilisation de matériaux biodégradables doit être une priorité.*

Habitats

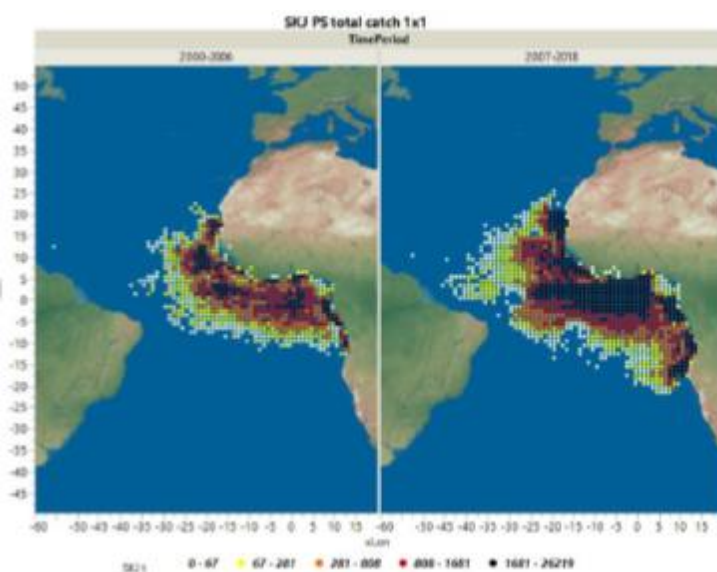
Cette pêche n'interagit pas directement avec les habitats des fonds marins. La pêche de l'appât vivant peut interagir avec les habitats de la baie de Hann. Cependant, cette zone a récemment été intégrée dans une AMP (AMP de Gorée, décret 2020-1133) et la pêche a été restreinte, y compris la pêche à l'appât. On ne sait pas à l'heure actuelle comment et où se déroule la pêche aux appâts.

Concernant les DCP, les navires de l'UoA pêchent sur DCP mais en déploient très peu. Selon les acteurs du SERT, ils ne remplacent pas les bouées de surveillance sur les DCP qu'ils utilisent, en raison du prix élevé de ces bouées. Par conséquent, mis à part le petit nombre de DCP déployés par le SERT (~ 5), l'échouage des DCP utilisés dans cette pêcherie, et les impacts conséquents sur les habitats (par ex. les récifs) reste de la responsabilité de l'armement qui est en mesure de surveiller ces DCP - c'est-à-dire l'armement européen ou coréen qui les déploie. L'échouage des DCP n'est donc pas considéré comme un impact probable de cette pêcherie sur les habitats.

Écosystème

La pêcherie thonière dans son ensemble est susceptible d'avoir un impact significatif sur l'écosystème de l'Atlantique tropical, en termes d'élimination de la biomasse des grands prédateurs. L'Afrique de l'Ouest et le golfe de Guinée constituent la zone principale de la pêcherie et, comme le montre clairement la Figure 10, l'empreinte écologique de la pêcherie s'est considérablement étendue depuis le début du siècle. Cependant, la pêche à la canne prend une part relativement faible des captures par rapport à la pêche à la senne coulissante.

Poséidon 2017 a noté que les intervenants, et en particulier le directeur du CRODT de l'époque, Dr Massal Fall, ont exprimé des inquiétudes par rapport à l'impact de la pêche de l'appâts vivants sur l'écosystème de la Baie de Hann. La baie elle-même est sujette à de multiples facteurs de stress, en particulier la pollution³, alors qu'à l'époque la pêche de l'appâts vivants servait de prétexte à une pêche plus large axée sur les juvéniles à une gamme de chaînes d'approvisionnement. Avec l'élaboration d'un cadre de gestion plus strict pour la pêcherie (arrêté 7225), et expansion de l'AMP de Gorée dans cette zone, il n'est pas clair si cela reste un problème.



³ <https://www.onas.sn/actualites/actualites-onas/projet-de-depollution-de-la-baie-de-hann-lacte-de-demarrage-effectif-des>

Figure 10. Zone principale d'activité de la pêcherie des thons tropicaux (telle que définie par les captures de listao par la flotte de senneurs de l'UE) ; à gauche : 2000-2006; à droite: 2007-2018.

Table 2. Éléments de notation

Composant	Éléments de notation	Catégorisation	Données limitées
Espèces ciblées (P1)	listao, albacore, thon obèse	ciblée	non
Espèces primaires	aucunes	principales	-
	inconnues	mineurs	
Espèces secondaires	<i>Sardinella aurita</i> , <i>S. maderensis</i>	principales	oui (voir 2.2.1)
	plusieurs – non-évaluées	mineurs	
Espèces ETP	incertaines (emmêlement par les DCP)	-	-
Habitats	rien		

8.2.2 Justification et notation des Indicateurs de Performance du Principe 2

IP 2.1.1 – État des espèces primaires

IP 2.1.1		L'UoA vise à maintenir les espèces au-dessus du seuil en deçà duquel le recrutement serait compromis (PRI) et n'entrave pas le rétablissement des espèces primaires si elles se situent en deçà du PRI.		
Constituants à noter		SG 60	SG 80	SG 100
a	État du stock des espèces primaires principales			
	Balise de notation	<p>Les espèces primaires principales sont probablement au-dessus du point où le recrutement serait déficient</p> <p>OU</p> <p>Si l'espèce est en deçà du point auquel le recrutement est déficient, l'UoA a mis en place des mesures dont il est attendu qu'elles assurent que l'UoA n'entrave pas le rétablissement et la reconstitution des espèces affaiblies.</p>	<p>Il est fortement probable que les principales espèces primaires sont au-dessus du point où le recrutement serait déficient</p> <p>OU</p> <p>Si l'espèce se situe en deçà du point où le recrutement serait déficient, soit il existe des preuves de leur rétablissement, soit une stratégie dont l'efficacité peut être prouvée est en place entre toutes les UoA du MSC qui catégorisent cette espèce parmi les espèces primaires afin de garantir que, collectivement, elles n'entravent pas son rétablissement et sa reconstitution.</p>	<p>Il y a un degré élevé de certitude que les principales espèces primaires sont au-dessus du point où le recrutement serait déficient et fluctuent autour d'un niveau compatible avec le RMD.</p>
	Atteint?	Oui	Oui	Oui
Justification				

Aucune espèce primaire « principale » - SG100 satisfait par défaut.

b	État du stock des espèces primaires mineures			
	Balise de notation			<p>Les espèces primaires mineures sont très probablement au-dessus du PRI.</p> <p>OU</p> <p>Si elles sont en dessous du PRI, il existe des preuves que l'UoA n'entrave pas le rétablissement et la reconstitution des espèces primaires mineures.</p>
	Atteint?			Non
Justification				

Inconnu.

Références

MPEM 2018, Fall et Guèye 2019, Ngom Sow and Thiam 2020

Niveau de notation préliminaire	≥80
Manque d'information de l'indicateur	Information suffisante pour noter l'IP <i>Sauf SG100</i>
Données limitées? (Risk-Based Framework nécessaire)	n/a

IP 2.1.2 – Stratégie de gestion des espèces primaires

IP 2.1.2		Une stratégie est en place et a été conçue pour maintenir ou ne pas entraver la reconstitution des espèces primaires ; l'UoA révisé et met régulièrement en place des mesures, le cas échéant, pour réduire au maximum la mortalité des prises non désirées.		
Constituants à noter		SG 60	SG 80	SG 100
a	Stratégie de gestion en place			
	Balise de notation	Si nécessaire, des mesures sont en place pour l'UoA, lesquelles visent à maintenir ou ne pas entraver la reconstitution des espèces primaires principales jusqu'à des niveaux susceptibles d'être au-dessus du PRI.	Si nécessaire, une stratégie partielle est en place pour l'UoA, laquelle vise à maintenir ou ne pas entraver la reconstitution des espèces primaires principales à / vers des niveaux dont la probabilité est forte qu'ils sont au-dessus du PRI.	Une stratégie est en place pour l'UoA afin de gérer les principales espèces primaires et mineures.
	Atteint?	Oui	Oui	Non
Justification				

Aucune espèce primaire « principale » - SG80 satisfait. Sans confirmation des espèces mineurs, SG100 n'est pas satisfait.

b	Évaluation de la stratégie de gestion			
	Balise de notation	Les mesures sont considérées comme susceptibles de fonctionner, sur la base d'arguments plausibles (par exemple, l'expérience générale, la théorie ou la comparaison avec des UoA / espèces similaires).	Il existe une base de confiance objective que les mesures / la stratégie partielle fonctionneront, sur la base d'informations directement relatives à l'UoA et / ou l'espèce impliquée.	Les tests indiquent avec un degré élevé de certitude que la stratégie partielle / la stratégie fonctionnera, sur la base d'informations directement relatives à l'UoA et / ou l'espèce impliquée.
	Atteint?	Oui	Oui	Non
Justification				

Aucune espèce primaire « principale » - SG80 satisfait. Sans confirmation des espèces mineurs, SG100 n'est pas satisfait, faute d'un degré élevé de certitude.

c	Mise en œuvre de la stratégie de gestion			
	Balise de notation		Il y a des preuves que les mesures / la stratégie partielle sont mises en œuvre avec succès .	Il y a des preuves claires que la stratégie partielle / la stratégie est mise en œuvre avec succès et atteint son objectif global tel qu'il a été défini dans l'élément de notation (a) .
	Atteint?		Oui	Non
Justification				

Aucune espèce primaire « principale » - SG80 satisfait. Sans confirmation des espèces mineurs, SG100 n'est pas satisfait.

d	Shark finning			
	Balise de notation	Il est probable que le shark finning n'est pas pratiqué.	Il est fortement probable que le shark finning n'est pas pratiqué.	Il existe un degré élevé de certitude que le shark finning n'est pas pratiqué.
	Atteint?	NA	NA	NA

Justification

Pas de requins

e	Examen des mesures alternatives			
	Balise de notation	Il existe une étude de l'efficacité et de la praticité potentielles des mesures alternatives pour minimiser la mortalité des captures non désirées des espèces primaires principales qui peuvent être attribuées à l'UoA.	L'efficacité et la praticité potentielles des mesures alternatives pour minimiser la mortalité des captures non désirées des espèces primaires principales qui peuvent être attribuées à l'UoA sont passées en revue régulièrement , et ces mesures sont mises en œuvre de manière appropriée.	Un examen biennal est réalisé de l'efficacité et de la praticité potentielles des mesures alternatives pour minimiser la mortalité des captures non désirées des espèces primaires principales qui peuvent être attribuées à l'UoA, et ces mesures sont mises en œuvre de manière appropriée.
	Atteint?	NA	NA	

Justification

Aucune capture indésirable des principales espèces primaires

Références

MPEM 2018, Fall et Guèye 2019, Ngom Sow and Thiam 2020

Niveau de notation préliminaire	≥80
Manque d'information de l'indicateur	Information suffisante pour noter l'IP <i>Sauf SG100</i>

IP 2.1.3 – Informations sur les espèces primaires

IP 2.1.3		Les informations portant sur la nature et la quantité des espèces primaires retenues permettent de déterminer le risque que présente l'UoA et l'efficacité de la stratégie de gestion des espèces primaires.		
Constituants à noter		SG 60	SG 80	SG 100
a	Pertinence des informations pour l'évaluation de l'impact sur les espèces primaires principales			
	Balise de notation	Les informations qualitatives sont pertinentes pour estimer l'impact de l'UoA sur les espèces primaires principales en termes d'état du stock. OU Si le RBF est utilisé pour la notation de l'IP 2.1.1 pour l'UoA : Les informations qualitatives sont pertinentes pour estimer les attributs de productivité et de susceptibilité des espèces primaires principales.	Une certaine quantité d'informations quantitatives sont disponibles et pertinentes pour l'évaluation de l'impact de l'UoA sur les espèces primaires principales en termes d'état du stock. OU Si le RBF est utilisé pour la notation de l'IP 2.1.1 pour l'UoA : Une certaine quantité d'informations quantitatives sont pertinentes pour l'évaluation des attributs de productivité et de susceptibilité des espèces primaires principales.	Des informations quantitatives sont disponibles et pertinentes pour l'évaluation de l'impact de l'UoA sur les espèces primaires principales en termes d'état du stock.
	Atteint?	Oui	Oui	Oui
Justification				

Aucune espèce primaire principale – SG100 satisfait.

b	Pertinence des informations pour l'évaluation de l'impact sur les espèces primaires mineures			
	Balise de notation			Une certaine quantité d'informations quantitatives sont pertinentes pour estimer l'impact de l'UoA sur les espèces primaires mineures en termes d'état des stocks.
	Atteint?			Non
Justification				

Inconnu.

c	Pertinence des informations pour la stratégie de gestion			
	Balise de notation	Les informations sont pertinentes pour renseigner les mesures de gestion des espèces primaires principales .	Les informations sont pertinentes pour soutenir une stratégie partielle de gestion des espèces primaires principales .	Les informations sont pertinentes pour soutenir une stratégie visant à gérer toutes les espèces primaires, et évaluer avec un degré élevé de certitude si la stratégie atteint son objectif.
	Atteint?	Oui	Oui	Non

Justification

Aucune espèce primaire principale – SG80 satisfait. Sans confirmation des espèces mineurs, SG100 n'est pas satisfait, faute d'un degré élevé de certitude.

Références

MPEM 2018, Fall et Guèye 2019, Ngom Sow and Thiam 2020

Niveau de notation préliminaire	≥80
Manque d'information de l'indicateur	Information suffisante pour noter l'IP <i>Sauf SG100</i>

IP 2.2.1 – État des espèces secondaires

IP 2.2.1		L'UoA vise à maintenir les espèces secondaires au-delà d'une limite biologique, et ne pas entraver le rétablissement des espèces secondaires si elles se trouvent en deçà d'une limite biologique.		
Constituants à noter		SG 60	SG 80	SG 100
a	État du stock des espèces secondaires principales			
	Balise de notation	<p>Il est probable que les espèces secondaires principales soient au-dessus des limites biologiques.</p> <p>OU</p> <p>Si elles sont en deçà des limites biologiques, il existe des mesures en place pour garantir que l'UoA n'entrave pas leur rétablissement et leur reconstitution.</p>	<p>Il est fortement probable que les espèces secondaires principales soient au-dessus des limites biologiques</p> <p>OU</p> <p>Si elles sont en deçà des limites biologiques, il existe des preuves de leur rétablissement, ou une stratégie partielle dont l'efficacité est démontrée est en place pour garantir que l'UoA n'entrave pas leur rétablissement et leur renouvellement.</p> <p>ET</p> <p>Lorsque les captures d'une espèce secondaire principale en dehors des limites biologiques sont considérables, il existe soit des preuves de son rétablissement, soit une stratégie dont l'efficacité est démontrée est en place entre les UoA du MSC dont les captures de l'espèce affaiblie sont considérables afin de garantir que, collectivement, elles n'entravent pas le rétablissement et la reconstitution du stock.</p>	<p>Il existe un degré élevé de certitude que les principales espèces secondaires se trouvent au-delà des limites biologiques.</p>
	Atteint?	Oui	Oui	Non
Justification				

Principales espèces secondaires : *Sardinella aurita* et *S. maderensis* (appât)

Une évaluation du stock existe pour ses espèces (COPACE 2019) mais elles sont exploratoires et incertaines. Ici, nous avons choisi d'utiliser le RBF. Selon le PSA (Annexe), cette pêcherie présente un « faible risque » pour les stocks (score 82 chaqu'un). SG80 est satisfait.

b	État du stock des espèces secondaires mineures		
	Balise de notation	Il est fortement probable que les espèces secondaires mineures soient au-dessus des limites biologiques	

OU

Si elles sont en deçà des limites biologiques, il existe des preuves attestant que l'UoA n'entrave pas le rétablissement et la reconstitution du stock des espèces secondaires mineures.

Atteint?

Non

Justification

Espèces mineures non-évaluées

Références

Gueye et al. 2020, COPACE 2019
Voir PSA en annexe

Niveau de notation préliminaire	≥80
Manque d'information de l'indicateur	Information suffisante pour noter l'IP
Données limitées? (Risk-Based Framework nécessaire)	Oui

IP 2.2.2 – Stratégie de gestion des espèces secondaires

IP 2.2.2		Une stratégie est en place pour la gestion des espèces secondaires, et a été conçue pour maintenir ou ne pas entraver la reconstitution des espèces secondaires ; l'UoA révisé et met régulièrement en place des mesures, le cas échéant, pour réduire au maximum la mortalité des prises non désirées.		
Constituants à noter		SG 60	SG 80	SG 100
a	Stratégie de gestion en place			
	Balise de notation	Des mesures sont en place, si nécessaire ; il est attendu qu'elles maintiennent ou n'entravent pas la reconstitution des espèces secondaires principales à des niveaux fortement susceptibles d'être au-delà des limites biologiques ou afin de garantir que l'UoA n'entrave pas leur rétablissement.	Une stratégie partielle en place, si nécessaire ; il est attendu que l'UoA maintiennent ou n'entrave pas la reconstitution des espèces secondaires principales à des niveaux fortement susceptibles d'être au-delà des limites biologiques ou afin de garantir que l'UoA n'entrave pas leur rétablissement.	Une stratégie est en place pour l'UoA afin de gérer les espèces secondaires principales et mineures.
	Atteint?	Oui	Oui	Non
Justification				

La pêche à l'appât est gérée par l'arrêté 7225 du 30 mars 2018, qui permet la pêche à l'appât soit par les navires eux-mêmes, soit en contractant des pirogues disposant d'une 'autorisation d'assistance de pêche de l'appât vivant' du Ministère (à être demandée par les compagnies thonières). La pêche doit être effectuée à l'aide d'une senne de maillage étiré de 16 mm, appartenant au thonier et enregistrée par celui-ci. Seules certaines espèces sont autorisées (petits pélagiques) et la capture ne peut être vendue que comme appât vivant au navire concerné. Actuellement, il est signalé qu'en raison de la création de l'AMP de Gorée (Décret 2020 1133 du 27 Mai 2020) la zone habituelle de pêche de l'appâts, celle-ci a été interrompue et les navires ont du mal à se procurer l'appâts nécessaire à leur activité.

Dans tous les cas, cette flottille (UoA et autres pêcheurs éligibles) utilise environ 680 t d'appâts par an, contre une capture totale du stock de *S. aurita* en 2018 de plus de 450 000t - soit 0,15% de la capture totale. Il est donc improbable que cette pêcherie ait un impact sur le stock, et des mesures de gestion ne sont pas nécessaires - SG80 est satisfait.

Bien qu'il existe une stratégie de gestion de la pêche aux poissons-appâts (voir ci-dessus), elle n'est pas liée à l'état des différents stocks, donc SG100 n'est pas satisfait.

		Évaluation de la stratégie de gestion		
b	Balise de notation	Les mesures sont considérées comme étant susceptibles de fonctionner, sur la base d'arguments plausibles (par exemple, l'expérience générale, la théorie ou la comparaison avec des UoA / espèces similaires).	Il existe une base de confiance objective que les mesures / la stratégie partielle fonctionneront, sur la base d'informations directement relatives à l'UoA et / ou l'espèce impliquée.	Les tests indiquent avec un degré élevé de certitude que la stratégie partielle / la stratégie fonctionnera, sur la base d'informations directement relatives à l'UoA et / ou l'espèce impliquée.
	Atteint?	Oui	Oui	Non
Justification				

Mesures non requises - SG80 est satisfait. La mise en œuvre d'une stratégie de gestion n'est pas claire - voir ci-dessous, il est donc difficile d'évaluer si elle fonctionne. SG100 n'est pas satisfait.

Mise en œuvre de la stratégie de gestion				
c	Balise de notation		Il y a des preuves que les mesures / la stratégie partielle sont mises en œuvre avec succès .	Il y a des preuves claires attestant que la stratégie partielle / la stratégie est mise en œuvre avec succès et atteint son objectif global tel qu'il a été défini dans l'élément de notation (a) .
	Atteint?		Oui	Non
Justification				

Mesures non requises - SG80 est satisfait.

Nous n'avons pas d'informations aujourd'hui sur la mise en œuvre d'une stratégie de gestion ; comme indiqué ci-dessus, il y a des problèmes d'accès à la pêcherie d'appât liés à la création d'une AMP. Poséidon 2017 a noté pour la flotte UE qu'il y avait des problèmes avec le développement d'une pêcherie de juvéniles pour les appâts vivants mais vendus ailleurs - mais c'était avant l'entrée en vigueur de l'arrêté 7225. Par précaution SG100 n'est pas satisfait.

Shark finning				
d	Balise de notation	Il est probable que le shark finning n'est pas pratiqué.	Il est fortement probable que le shark finning n'est pas pratiqué.	Il existe un degré élevé de certitude que le shark finning n'est pas pratiqué.
	Atteint?	NA	NA	NA
Justification				

Les requins ne sont pas une prise accessoires d'une pêcherie thon à la canne, normalement. Les requins ne sont pas non plus utilisés comme appât à notre connaissance - cela semble improbable.

Examen des mesures alternatives				
e	Balise de notation	Il existe une étude de l'efficacité et de la praticité potentielles des mesures alternatives pour minimiser la mortalité des captures non désirées des espèces secondaires principales qui peuvent être attribuées à l'UoA.	L'efficacité et la praticité potentielles des mesures alternatives pour minimiser la mortalité des captures non désirées des espèces secondaires principales qui peuvent être attribuées à l'UoA sont passées en revue régulièrement , et ces mesures sont mises en œuvre de manière appropriée.	Un examen biennal est réalisé de l'efficacité et de la praticité potentielles des mesures alternatives pour minimiser la mortalité des captures non désirées des espèces secondaires principales qui peuvent être attribuées à l'UoA, et ces mesures sont mises en œuvre de manière appropriée.
	Atteint?	NA	NA	NA
Justification				

L'UoA n'achète que la quantité d'appât dont elle a besoin et l'appât doit être dans un assez bon état, donc du point de vue de l'UoA, il n'y a pas de capture indésirable.

Références

arrêté 7225 de 30 mars 2018
COPACE 2019, Poseidon 2017

Niveau de notation préliminaire

≥80

Manque d'information de l'indicateur

Information suffisante pour noter l'IP

IP 2.2.3 – Informations sur les espèces secondaires

IP 2.2.3		Les informations portant sur la nature et la quantité des espèces secondaires retenues permettent de déterminer le risque que présente l'UoA et l'efficacité de la stratégie de gestion des espèces secondaires.		
Constituants à noter		SG 60	SG 80	SG 100
a	Pertinence des informations pour l'évaluation de l'impact sur les espèces secondaires principales			
	Balise de notation	Les informations qualitatives sont pertinentes pour estimer l'impact de l'UoA sur les espèces primaires principales en ce qui concerne l'état du stock. Ou encore, si le RBF est utilisé pour la notation de l'IP 2.2.1 pour l'UoA : Les informations qualitatives sont adéquates pour estimer les attributs de productivité et de vulnérabilité des espèces secondaires principales.	Une certaine quantité d'informations quantitatives sont disponibles et pertinentes pour l'évaluation de l'impact de l'UoA sur les espèces primaires principales en ce qui concerne l'état du stock. Ou encore, si le RBF est utilisé pour la notation de l'IP 2.2.1 pour l'UoA : Une certaine quantité d'informations quantitatives sont pertinentes pour évaluer des attributs de productivité et de susceptibilité des espèces secondaires principales.	Des informations quantitatives sont disponibles et pertinentes pour l'évaluation de l'impact de l'UoA sur les espèces secondaires principales en termes d'état du stock.
	Atteint?	Oui	Oui	Oui
Justification				

Les informations quantitatives étaient suffisantes pour réaliser un PSA (annexe). SG80 est satisfait.

L'estimation de l'utilisation de l'appât est approximative mais suffisante pour indiquer clairement que l'impact de la pêche sur le stock est négligeable - SG100 est satisfait.

b	Pertinence de l'information pour l'évaluation de l'impact sur les espèces secondaires mineures			
	Balise de notation			Une certaine quantité d'informations quantitatives sont pertinentes pour estimer l'impact de l'UoA sur les espèces secondaires mineures en termes d'état des stocks.
	Atteint?			Non
Justification				

Bien que *S. aurita* soit considéré comme l'appât préféré, avec *S. maderensis*, il n'est pas clair à 100% si d'autres espèces mineures ne sont pas aussi utilisées ; SG100 n'est pas satisfait.

c	Pertinence des informations pour la stratégie de gestion			
	Balise de notation	Les informations sont adéquates pour soutenir les mesures de gestion des espèces secondaires principales .	Les informations sont adéquates pour soutenir une stratégie partielle de gestion des espèces secondaires principales .	Les informations sont pertinentes pour soutenir une stratégie visant à gérer toutes les espèces secondaires, et évaluer avec un degré élevé de certitude

				si la stratégie atteint son objectif.
	Atteint?	Oui	Oui	Non
Justification				

Les informations sont suffisantes pour indiquer clairement que des mesures de gestion ou une stratégie partielle pour gérer l'impact de la pêche sur le stock ne sont pas nécessaires; SG80 est satisfait. Faute d'un degré élevé de certitude, SG100 n'est pas satisfait.

Références

Ngom Sow et Thiam 2020, Fall et Gueye 2019, Gueye et al. 2020, Gascoigne et al. 2019, COPACE 2019

Niveau de notation préliminaire

≥80

Manque d'information de l'indicateur

Information suffisante pour noter l'IP

IP 2.3.1 – État des espèces ETP

IP 2.3.1		L'UoA respecte les exigences nationales et internationales de protection des espèces ETP. L'UoA n'entrave pas le rétablissement des espèces ETP.		
Constituants à noter		SG 60	SG 80	SG 100
a	Effets de l'UoA sur la population / les stocks situés dans les limites nationales ou internationales, lorsque cela est approprié			
	Balise de notation	Lorsque des exigences nationales et / ou internationaux définissent des limites pour les espèces ETP, les effets de l'UoA sur la population / le stock sont connus et il est probable qu'ils se situent dans ces limites.	Lorsque des exigences nationales et / ou internationaux définissent des limites pour les espèces ETP, les effets combinés des UoA pertinentes du MSC sur la population / le stock sont connus et il est fortement probable qu'ils se situent dans ces limites.	Lorsque des exigences nationales et / ou internationales définissent des limites pour les espèces ETP, il y a un degré élevé de certitude que les effets combinés des UoA pertinentes du MSC se situent dans ces limites.
	Atteint?	NA	NA	NA
Justification				

Pas de limites - Non noté.

b	Effets directs			
	Balise de notation	Il est probable que les effets directs connus de l'UoA n'entravent pas le rétablissement des espèces ETP.	Il est fortement probable que les effets directs connus de l'UoA n'entravent pas le rétablissement des espèces ETP.	Il existe un degré élevé de certitude qu'il n'y a aucun effet préjudiciable direct important de l'UoA sur les espèces ETP.
	Atteint?	Non	Non	Non
Justification				

Le problème principal concernant les espèces ETP dans cette pêcherie est la possibilité d'emmêlement dans les DCP. La pêcherie utilise des DCP qui sont principalement déployés par d'autres navires ne faisant pas partie de l'UoA, et nous n'avons donc aucune information sur le niveau de risque d'emmêlement pour ces DCP. Même pour les DCPs « moins emmêlant » (habituellement déployés par les bateaux UE, aussi bien les senneurs que les canneurs) il existe une possibilité d'emmêlement lorsque ces DCP commencent à se désintégrer. Nous n'avons pas d'informations directes sur les quantités et les espèces impliquées, mais les espèces les plus souvent impliquées sont les requins (en particulier les requins soyeux) et les tortues. Nous notons ces espèces ici, en supposant que ce sont les pires scénarios.

Une PSA a été menée pour les deux espèces. La tortue verte a obtenu un score de 69-79 tandis que le requin soyeux a obtenu un score <60 (annexe).

c	Effets indirects			
	Balise de notation		Les effets indirects ont été examinés pour l'UoA et on estime qu'il est fortement probable qu'elle n'ait pas d'impact inacceptable.	Il existe un degré élevé de certitude qu'il n'y a aucun effet préjudiciable indirect important de l'UoA sur les espèces ETP.
	Atteint?		Non	Non
Justification				

Les effets indirects ne sont pas évalués. Non satisfait.

Références

ISSF 2020 ; Voir PSAs en annexe

Niveau de notation préliminaire	<60
Manque d'information de l'indicateur	Information suffisante pour noter l'IP <i>If the RBF is used</i>
Données limitées? (Risk-Based Framework nécessaire)	Oui

IP 2.3.2 – Stratégie de gestion des espèces ETP

IP 2.3.2	L'UoA a mis en place des stratégies de gestion précautionneuses conçues pour : - respecter les exigences nationales et internationales ; et - garantir que l'UoA n'entrave pas le rétablissement des espèces ETP.			
	En outre, l'UoA révisé et met régulièrement en place des mesures, le cas échéant, pour réduire au maximum la mortalité des espèces ETP.			
Constituants à noter	SG 60	SG 80	SG 100	
a	Stratégie de gestion en place (exigences nationales et internationales)			
	Balise de notation	Des mesures sont en place pour réduire au maximum la mortalité des espèces ETP liée à l'UoA, et il est attendu qu'elles aient une forte probabilité d'atteindre les exigences nationales et internationales en matière de protection des espèces ETP.	Une stratégie est en place pour la gestion de l'impact de l'UoA sur les espèces ETP ; elle comprend des mesures pour réduire au maximum la mortalité, et est conçue pour avoir une forte probabilité d'atteindre les exigences nationales et internationales en matière de protection des espèces ETP.	Une stratégie complète est en place pour la gestion de l'impact de l'UoA sur les espèces ETP ; elle comprend des mesures pour réduire au maximum la mortalité, et est conçue pour surpasser les exigences nationales et internationales en matière de protection des espèces ETP.
	Atteint?	NA	NA	NA
Justification				

Pas de limites – NA

b	Stratégie de gestion en place (alternative)			
	Balise de notation	Des mesures sont en place et devraient garantir que l'UoA n'entrave pas le rétablissement des espèces ETP.	Une stratégie est en place et devrait garantir que l'UoA n'entrave pas le rétablissement des espèces ETP.	Une stratégie complète est en place pour la gestion des espèces ETP, afin de garantir que l'UoA n'entrave pas le rétablissement de ces espèces.
	Atteint?	Non	Non	Non
Justification				

Des mesures sont en place dans la mesure où la pêcherie ne déploie que peu de DCPs, par rapport à d'autres vaisseaux dans la flottille canneurs. Cependant, les bateaux SERT utilisent de plus en plus des DCPs qui sont déjà déployés dans la zone de pêche par (principalement) les flottilles UE et Coréenne. Ceci étant le cas, on ne peut pas garantir que la pêcherie ne présente pas de risque pour les espèces ETP. SG60 n'est pas satisfait.

c	Mise en œuvre de la stratégie de gestion			
	Balise de notation	Les mesures sont considérées comme étant susceptibles de fonctionner, sur la base d'arguments plausibles (par exemple, l'expérience générale, la théorie ou la comparaison avec des UoA / espèces similaires).	Il existe une base de confiance objective que les mesures / la stratégie partielle fonctionneront, sur la base d'informations directement relatives à l'UoA et / ou l'espèce impliquée.	La stratégie / la stratégie complète est principalement basée sur des informations directement relatives à l'UoA et / ou aux espèces impliquées, et une analyse quantitative indique avec un degré élevé de certitude que la stratégie fonctionnera.
	Atteint?	Non	Non	Non
Justification				

Il y a un risque que les DCP puissent provoquer des emmêlements, il n'est donc pas clair que les mesures fonctionnent - qu'elles sont respectées. Non satisfait.

Mise en œuvre de la stratégie de gestion				
d	Balise de notation		Il y a des preuves que les mesures / la stratégie sont mises en œuvre avec succès.	Il y a des preuves claires attestant que la stratégie / la stratégie globale est mise en œuvre avec succès et atteint son objectif tel qu'il a été défini dans l'élément de notation (a) ou (b) .
	Atteint?		Non	Non
Justification				

Les DCPs sont utilisés de plus en plus, et on n'a pas information sur le type (emmêlent, moins- emmêlent etc.). Non satisfait.

Étude des mesures alternatives visant à minimiser la mortalité des espèces ETP				
e	Balise de notation	L'efficacité potentielle et la faisabilité de mesures alternatives pour réduire au maximum la mortalité des espèces ETP qui peuvent être attribuées à l'UoA sont examinées.	L'efficacité potentielle et la faisabilité de mesures alternatives pour réduire au maximum la mortalité des espèces ETP liée à l'UoA sont passées en revue régulièrement , et ces mesures sont mises en œuvre lorsque cela est approprié.	L'efficacité potentielle et la faisabilité de mesures alternatives pour réduire au maximum la mortalité des espèces ETP liée à l'UoA sont examinées deux fois par an , et ces mesures sont mises en œuvre lorsque cela est approprié.
	Atteint?	Non	Non	Non
Justification				

Il existe des mesures disponibles (DCP non emmêlant) qui ne sont pas forcément en place – non satisfait.

Références

Rec. 19-02
ISSF 2020

Niveau de notation préliminaire	<60
Manque d'information de l'indicateur	Information suffisante pour noter l'IP

IP 2.3.3 – Informations sur les espèces ETP

IP 2.3.3		Des informations pertinentes sont recueillies pour soutenir la gestion des impacts de l'UoA sur les espèces ETP, notamment : <ul style="list-style-type: none"> - des informations sur le développement de la stratégie de gestion ; - des informations permettant d'évaluer l'efficacité de la stratégie de gestion ; - des informations permettant de déterminer l'état des espèces ETP 		
Constituants à noter		SG 60	SG 80	SG 100
a	Pertinence des informations pour l'évaluation des impacts			
	Balise de notation	Les informations qualitatives sont adéquates pour estimer les mortalités des espèces ETP liées à l'UoA. OU, Si le RBF est utilisé pour la notation de l'IP 2.3.1 pour l'UoA : Les informations qualitatives sont adéquates pour estimer les attributs de productivité et de vulnérabilité des espèces ETP.	Certaines informations quantitatives sont adéquates pour évaluer la mortalité et les impacts liés à l'UoA, et pour déterminer si l'UoA peut constituer ou non une menace pour la protection et le rétablissement des espèces ETP. OU, Si le RBF est utilisé pour la notation de l'IP 2.3.1 pour l'UoA : Des informations quantitatives sont adéquates pour évaluer les attributs de productivité et de vulnérabilité des espèces ETP.	Des informations quantitatives sont disponibles pour évaluer avec un degré élevé de certitude l'ampleur des impacts, mortalités et blessures liés à l'UoA, et leurs conséquences sur l'état des espèces ETP.
	Atteint?	Non	Non	Non
Justification				

Il a été possible d'évaluer l'impact de la pêcherie sur les espèces ETP en utilisant le PSA - cependant, nous avons dû faire des hypothèses sur les espèces à évaluer. Non satisfait.

(NB: des rapports d'observateurs sont disponibles pour la partie de la flotte battant pavillon de l'UE, mais l'équipe ne les a pas vus; et il est peu probable qu'ils fournissent des données sur l'emmêlement dans les DCP dans tous les cas.)

b	Pertinence des informations pour la stratégie de gestion			
	Balise de notation	Les informations sont adéquates pour soutenir les mesures de gestion des impacts sur les espèces ETP	Les informations sont adéquates pour mesurer les tendances et soutenir une stratégie de gestion des impacts sur les espèces ETP	Les informations sont adéquates pour soutenir une stratégie complète afin de gérer les impacts, réduire au maximum la mortalité et les blessures des espèces ETP, et évaluer avec un degré élevé de certitude si une stratégie atteint ses objectifs.
	Atteint?	Oui	Non	Non
Justification				

La conception appropriée des DCP est connue (ISSF 2020, ICCAT Rec. 19-02) et pourrait être appliquée - SG60 est satisfait.

Nous ne disposons pas d'informations pour apprécier les tendances des prises accessoires ou des populations (à notre connaissance - aucune évaluation de stock de requins soyeux n'est disponible ; aucune information sur les tendances des populations de tortues vertes n'a été trouvée). SG80 n'est pas satisfait.

Références

ISSF 2020, Rec. 19-02 ; Annexe 9.3

Niveau de notation préliminaire

<60

Manque d'information de l'indicateur

Plus d'information à chercher

Il pourrait y avoir des informations sur les tendances de ces populations (par exemple, les tendances de nidification des tortues de Guinée Bissau) que nous n'avons pas trouvées

IP 2.4.1 – État des habitats

IP 2.4.1		L'UoA ne provoque pas de dommage sérieux ou irréversible pour la structure et la fonction de l'habitat, en se basant sur la/les zone(s) couverte(s) par le/les organisme(s) de gouvernance responsable(s) de la gestion des pêcheries.		
Constituants à noter		SG 60	SG 80	SG 100
a	État des habitats communément rencontrés			
	Balise de notation	Il est improbable que l'UoA réduise la structure et la fonction des habitats communément rencontrés au point de provoquer des dommages graves ou irréversibles.	Il est très peu probable que l'UoA réduise la structure et la fonction des habitats communément rencontrés au point de provoquer des dommages graves ou irréversibles.	Des preuves attestent qu'il est très peu probable que l'UoA réduise la structure et la fonction des habitats communément rencontrés au point de provoquer des dommages graves ou irréversibles.
	Atteint?	Oui	Oui	Non
Justification				

La pêcherie n'interagit pas avec les habitats et très peu des DCPs sont déployés par l'UoA - SG100 satisfait par rapport à la pêcherie thonière elle-même.

La pêche de l'appât vivant pourrait interagir avec les habitats de la baie de Hann - c'était une préoccupation soulevée dans Poséidon 2017, par exemple. Nous comprenons que récemment, cette zone a été intégrée à une zone protégée (AMP de Gorée) et que la pêche de l'appât vivant a été déplacée à l'extérieur de cette zone, mais nous n'avons pas de bonnes informations pour savoir où (décret 2020-1133 du 27 Mai 2020).

Compte tenu du type d'engin (senne coulissante) et de la taille relativement petite de la pêcherie, ainsi que de la multitude d'autres facteurs qui peuvent avoir un impact sur l'écosystème de la Baie de Hann (Poséidon 2017), nous considérons qu'il est très peu probable que cette pêcherie puisse réduire la structure et la fonction de ces habitats, au point de provoquer des dommages graves. SG80 est satisfait. Faute de preuve, SG100 n'est pas atteint.

b	État de l'habitat des écosystèmes marins vulnérables (EMV)			
	Balise de notation	Il est improbable que l'UoA réduise la structure et la fonction des habitats EMV au point de provoquer des dommages graves ou irréversibles.	Il est très peu probable que l'UoA réduise la structure et la fonction des habitats EMV au point de provoquer des dommages graves ou irréversibles.	Des preuves attestent qu'il est très peu probable que l'UoA réduise la structure et la fonction des habitats EMV au point de provoquer des dommages graves ou irréversibles.
	Atteint?	NA	NA	NA
Justification				

Il est peu probable qu'il y ait des EMV dans la baie de Hann – un écosystème très utilisé et touché. La pêcherie de thon n'a pas d'interactions avec des habitats EMV.

c	État des habitats mineurs			
	Balise de notation	Des preuves attestent qu'il est très peu probable que l'UoA réduise la structure et la fonction des habitats mineurs au point de provoquer des dommages graves ou irréversibles.		
	Atteint?			Non

Justification

Information insuffisante pour la Baie de Hann - non satisfait.

Références

Poseidon 2017

Balise de notation préliminaire	≥80
Manque d'information de l'indicateur	Information suffisante pour noter l'IP à SG80
Données limitées? (Risk-Based Framework nécessaire)	Non

IP 2.4.2 – Gestion des habitats

IP 2.4.2		Une stratégie conçue pour garantir que l'UoA ne présente pas de risque de dommage sérieux ou irréversible pour les différents habitats est en place.		
Constituants à noter		SG 60	SG 80	SG 100
a	Stratégie de gestion en place			
	Balise de notation	Si nécessaire, des mesures sont en place et devraient permettre d'atteindre le niveau de performance 80 en termes d'état de l'habitat.	Si nécessaire, une stratégie partielle est en place et devrait permettre d'atteindre le niveau de performance 80 ou plus en termes d'état de l'habitat.	Une stratégie est en place pour gérer l'impact de toutes les UoA du MSC / pêcheries non-MSC sur les habitats.
	Atteint?	Oui	Oui	Non
Justification				

SG80 satisfait pour 2.4.1 - mesures non nécessaires. SG80 est satisfait par défaut. SG100 noté « non satisfait » par précaution (par ex. on ne sait pas le sort des DCPs déployés par l'UoA, bien qu'il y en a très peu.

b	Évaluation de la stratégie de gestion			
	Balise de notation	Les mesures sont considérées comme étant susceptibles de fonctionner, sur la base d'arguments plausibles (par exemple, l'expérience générale, la théorie ou la comparaison avec des UoA / espèces similaires).	Il existe une base de confiance objective que les mesures / la stratégie partielle fonctionneront, sur la base d'informations directement relatives à l'UoA et / ou aux habitats impliqués.	Les tests indiquent avec un degré élevé de certitude que la stratégie partielle / la stratégie fonctionnera, sur la base d'informations directement relatives à l'UoA et / ou l'habitat impliquée.
	Atteint?	Oui	Oui	Non
Justification				

Les preuves présentées dans 2.4.1 concernant la pêche et l'écosystème suggèrent que la pêche n'a pas d'impact sur les habitats - SG80 est satisfait. Pour la pêche de l'appâts vivants, il n'y a pas de degré élevé de certitude - SG100 non satisfait.

c	Mise en œuvre de la stratégie de gestion			
	Balise de notation		Des preuves quantitatives indiquent que les mesures / la stratégie partielle sont mises en œuvre avec succès.	Des preuves quantitatives claires indiquent que la stratégie partielle / la stratégie est mise en œuvre avec succès et atteint son objectif global tel qu'il a été présenté dans l'élément de notation (a).
	Atteint?		Oui	Non
Justification				

SG80 satisfait par défaut car aucune mesure n'est requise. SG100 noté non satisfait par précaution (DCPs).

d	Respect des exigences de gestion et les mesures d'autres UoA du MSC / pêcheries non-MSC visant à protéger les habitats EMV			
---	--	--	--	--

	Balise de notation	Des preuves qualitatives indiquent que l'UoA respecte ses exigences de gestion pour la protection des habitats EMV.	Une certaine quantité de preuves quantitatives indiquent que l'UoA respecte ses exigences de gestion et les mesures de protection accordées aux habitats EMV par d'autres UoA du MSC / pêcheries non-MSC, le cas échéant.	Des preuves quantitatives claires indiquent que l'UoA respecte ses exigences de gestion et les mesures de protection accordées aux habitats EMV par d'autres UoA du MSC / pêcheries non-MSC, le cas échéant.
	Atteint?	NA	NA	NA
Justification				

Pas d'EMVs - NA

Références

Poseidon 2017

Balise de notation préliminaire	≥80
Manque d'information de l'indicateur	Information suffisante pour noter l'IP

IP 2.4.3 – Informations sur les habitats

IP 2.4.3		Les informations sont adéquates pour déterminer le risque posé pour l'habitat par l'UoA, ainsi que l'efficacité de la stratégie de gestion des impacts sur l'habitat		
Constituants à noter		SG 60	SG 80	SG 100
a	Qualité des informations			
	Balise de notation	<p>Les types et la répartition des principaux habitats sont largement compris.</p> <p>OU</p> <p>Si le CSA est utilisé pour noter l'IP 2.4.1 pour l'UoA : Les informations qualitatives sont adéquates pour estimer les types et la répartition des principaux habitats.</p>	<p>La nature, la répartition et la vulnérabilité des principaux habitats de la zone de l'UoA sont connues à un niveau de détail approprié à l'échelle et à l'intensité de l'UoA.</p> <p>OU</p> <p>Si le CSA est utilisée pour noter l'IP 2.4.1 pour l'UoA : Une certaine quantité d'informations quantitatives sont disponibles et pertinentes pour estimer les types et la répartition des principaux habitats.</p>	<p>La répartition de l'ensemble des habitats est connue sur toute leur étendue, et une attention particulière est accordée à la présence d'habitats vulnérables.</p>
	Atteint?	Oui	Non	Non
Justification				

Les habitats rencontrés par l'UoA pendant la pêche au thon sont connus (c'est-à-dire aucun). Les habitats de la baie de Hann (sable / vase) sont à peu près connus et peuvent être déduits de la nature de l'environnement (c.-à-d. peu profond, turbide, productif, pollué) - SG60 est satisfait.

Faute d'informations plus précises sur le lieu de pêche actuel et la nature des habitats en relation avec la pêcherie d'appâts vivants, SG80 n'est pas satisfait.

b	Pertinence des informations pour l'évaluation des impacts			
	Balise de notation	<p>Les informations sont adéquates pour permettre une compréhension globale de la nature des principaux impacts des engins sur les principaux habitats, et notamment en ce qui concerne le chevauchement spatial des habitats avec les engins de pêche.</p> <p>OU</p> <p>Si le CSA est utilisée pour noter l'IP 2.4.1 pour l'UoA : Les informations qualitatives sont adéquates pour estimer les conséquences et les attributs spatiaux des principaux habitats.</p>	<p>Les informations sont adéquates pour permettre l'identification des principaux impacts de l'UoA sur les principaux habitats, et il existe des informations fiables sur l'étendue spatiale des interactions ainsi que sur les périodes et lieux d'utilisation des engins de pêche.</p> <p>OU</p> <p>Si le CSA est utilisée pour noter l'IP 2.4.1 pour l'UoA : Une certaine quantité d'informations quantitatives sont disponibles et pertinentes pour estimer les conséquences et les attributs spatiaux des principaux habitats.</p>	<p>Les impacts physiques des engins sur l'ensemble des habitats ont été entièrement quantifiés.</p>

	Atteint?	Oui	Non	Non
Justification				

L'information permet une compréhension globale qualitative des habitats et des impacts – SG60 est satisfait.

Il n'existe pas des informations fiables sur l'étendue spatiale des interactions ainsi que sur les périodes et lieux d'utilisation des engins de pêche, en ce qui concerne la pêcherie d'appât vivant. SG80 n'est pas atteint.

C	Suivi			
	Balise de notation		Des informations adéquates sont recueillies de façon continue afin de détecter toute augmentation du risque pour les principaux habitats.	Toutes les modifications de la répartition des habitats au fil du temps sont mesurées.
	Atteint?		Non	Non
Justification				

Pas de collection systématique d'information sur les habitats, selon nos connaissances – Non satisfait.

Références

Poseidon 2017

Balise de notation préliminaire	60-79
Manque d'information de l'indicateur	Plus d'information à chercher <i>Il serait utile d'avoir des informations sur la nouvelle zone protégée et sur la provenance actuelle des appâts vivants</i>

IP 2.5.1 – État des écosystèmes

IP 2.5.1		L'UoA ne provoque pas de dommage sérieux ou irréversible pour les éléments clés de la structure et de la fonction de l'écosystème.		
Constituants à noter		SG 60	SG 80	SG 100
a	État de l'écosystème			
	Balise de notation	Il est improbable que l'UoA perturbe les éléments clés sous-jacents de la structure et de la fonction de l'écosystème au point de provoquer des dommages graves ou irréversibles.	Il est fortement improbable que l'UoA perturbe les éléments clés sous-jacents de la structure et de la fonction de l'écosystème au point de provoquer des dommages graves ou irréversibles.	Les preuves indiquent qu'il est improbable que l'UoA perturbe les éléments clés sous-jacents de la structure et de la fonction de l'écosystème au point de provoquer des dommages graves ou irréversibles.
	Atteint?	Oui	Non	Non
Justification				

Les prélèvements de thon par l'UoA sont faibles par rapport aux prélèvements totaux des stocks de thon dans cette zone générale (voir tableau 6 et figure 10).

Les intervenants du CRODT se sont dit préoccupés par les diverses autres chaînes d'approvisionnement qui se sont développées à la suite de la pêche de l'appât vivant et de l'impact potentiel sur les poissons juvéniles et l'écosystème de la Baie de Hann. C'était avant l'arrêté 7225 du 30 mars 2018 prévoyant un cadre de gestion de la pêche et interdisant la vente du poisson ailleurs. Cependant, comme d'autres éléments de la gestion de la pêche artisanale au Sénégal, des questions pourraient se poser quant à son application par les pirogues. Des protections supplémentaires ont également été appliquées à la baie de Hann, au travers du décret 2020-1133 du 27 Mai 2020 qui lui est plutôt appliqué de façon rigoureuse. SG60 est satisfait. Cependant ce décret est très récent pour tirer des conclusions définitives. SG80 non satisfait, par précaution.

Références

arrêté 7225 ; Poseidon 2017

Balise de notation préliminaire	60-79
Manque d'information de l'indicateur	Plus d'information à chercher <i>La situation actuelle de la pêche aux appâts vivants et l'application de l'arrêté 7225, ne sont pas claires.</i>
Données limitées? (Risk-Based Framework nécessaire)	Option, mais il n'est pas clair qu'il y ait suffisamment d'informations pour cela non plus

IP 2.5.2 – Stratégie de gestion de l'écosystème

IP 2.5.2		Des mesures sont en place pour garantir que l'UoA ne présente pas de risque de dommage sérieux ou irréversible pour la structure et la fonction de l'écosystème.		
Constituants à noter		SG 60	SG 80	SG 100
a	Stratégie de gestion en place			
	Balise de notation	Des mesures sont en place, si nécessaires ; qui prennent en compte les impacts potentiels de la pêche sur les éléments clés de l'écosystème.	Une stratégie partielle est en place, si nécessaire ; qui prend en compte les informations disponibles et devrait permettre de maîtriser les impacts de la pêche sur l'écosystème afin de permettre d'atteindre le niveau de performance 80 en matière de états pour l'écosystème.	Une stratégie est en place ; elle est composée d'un plan qui contient des mesures pour le traitement de tous les principaux impacts de la pêche sur l'écosystème, et au moins certaines de ces mesures sont en place.
	Atteint?	Oui	Non	Non
Justification				

Pour la pêche thonière, aucune mesure n'est requise pour l'UoA - SG80 satisfaite par défaut.

Pour la pêche de l'appât vivant ; voir 2.5.1 -. SG60 satisfait, SG 80 non satisfait par précaution

b	Évaluation de la stratégie de gestion			
	Balise de notation	Les mesures sont considérées comme étant susceptibles de fonctionner, sur la base d'arguments plausibles (par exemple, l'expérience générale, la théorie ou la comparaison avec des pêcheries / écosystèmes similaires).	Il existe une base de confiance objective que les mesures / la stratégie partielle fonctionneront, sur la base d'une certaine quantité d'informations directement relatives à l'UoA et / ou aux écosystèmes impliqués.	Les tests indiquent avec un degré élevé de certitude que la stratégie partielle / la stratégie fonctionnera, sur la base d'informations directement relatives à l'UoA et / ou l'écosystème impliqué.
	Atteint?	Non	Non	Non
Justification				

Il est trop tôt pour dire si les mesures récentes vont fonctionner. Non satisfait par précaution.

c	Mise en œuvre de la stratégie de gestion			
	Balise de notation		Il y a des preuves que les mesures / la stratégie partielle sont mises en œuvre avec succès .	Il y a des preuves claires attestant que la stratégie partielle / la stratégie est mise en œuvre avec succès et atteint son objectif global tel qu'il a été défini dans l'élément de notation (a) .
	Atteint?		Non	Non
Justification				

Sur la base des informations dont nous disposons sur d'autres éléments de la pêche artisanale, des questions légitimes se posent quant à l'application de l'arrêté 7225 relatif à la pêche de l'appât. Non satisfait par précaution.

Références

arrêté 7225, décret 2020-1133, MRAG in prep.

Balise de notation préliminaire	<60
Manque d'information de l'indicateur	Plus d'information à chercher <i>Voir ci-dessus</i>

IP 2.5.3 – Informations sur les écosystèmes

IP 2.5.3		La connaissance des impacts de l'UoA sur l'écosystème est suffisante.		
Constituants à noter		SG 60	SG 80	SG 100
a	Qualité des informations			
	Balise de notation	Les informations sont adéquates pour identifier les éléments clés de l'écosystème.	Les informations sont adéquates pour comprendre dans les grandes lignes les éléments clés de l'écosystème.	
	Atteint?	Oui	Non	
Justification				

Il y a suffisamment d'informations sur l'écologie et les stocks de thon pour comprendre leur rôle dans l'écosystème (MRAG 2018, Bureau Veritas 2019); SG80 est atteint pour la pêche au thon.

Les informations sur la Baie de Hann sont suffisantes pour identifier les principaux éléments de l'écosystème ; Cependant nous ne savons pas le niveau de détail qui existent. SG60 est satisfait mais SG80 ne l'est pas, par précaution.

b	Étude des impacts de l'UoA			
	Balise de notation	Les principaux impacts de l'UoA sur ces éléments clés de l'écosystème peuvent être déduits des informations existantes, mais n'ont pas fait l'objet d'une étude détaillée.	Les principaux impacts de l'UoA sur ces éléments clés de l'écosystème peuvent être déduits des informations existantes, et certains ont été étudiés en détail.	Les principales interactions entre l'UoA et ces éléments clés de l'écosystème peuvent être déduites des informations existantes, et ont fait l'objet d'une étude détaillée.
	Atteint?	Oui	Non	Non
Justification				

Des études existent sur l'impact des pêcheries thonières sur l'écosystème océanique (cité dans MRAG 2018, Bureau Veritas 2019, Poséidon 2017) - SG80 est satisfait pour la composante thon.

Pour la pêche de l'appâts vivants, les principaux impacts potentiels peuvent être déduits - voir 2.5.1. Nous ne savons pas si des études existent, bien que les parties prenantes consultées lors de la pré-évaluation (Dr Massal Fall, directeur du CRODT) connaissent bien l'écosystème et les pêcheries. SG80 est noté non satisfait par précaution.

c	Compréhension des fonctions des composantes			
	Balise de notation		Les principales fonctions des composantes (c'est-à-dire, espèces cibles P1, espèces primaires, secondaires et ETP, et habitats) de l'écosystème sont connues.	Les impacts de l'UoA sur les espèces cibles P1, les espèces primaires, secondaires et ETP et les habitats sont identifiés et les principales fonctions de ces composants de l'écosystème sont connues et comprises.
	Atteint?		Oui	Non
Justification				

L'écologie des espèces de thon, *S.aurita*, des requins soyeux et des tortues vertes est connue (voir Principe 1 et PSA); SG80 est satisfait. L'impact des DCPs utilisés par le pêcherie sur les composantes n'est pas forcément connu. SG100 n'est pas atteint.

Pertinence des informations				
d	Balise de notation		Des informations adéquates sont disponibles au sujet de l'impact de l'UoA sur ces composantes , et permettent de déduire certaines des principales conséquences sur l'écosystème.	Des informations adéquates sont disponibles au sujet de l'impact de l'UoA sur ces composantes et éléments , et permettent de déduire certaines des principales conséquences sur l'écosystème.
	Atteint?		Non	Non
Justification				

Des informations suffisantes sont disponibles sur l'impact sur les espèces cibles (évaluations des stocks) et *S. aurita* (les captures peuvent être estimées et comparées aux prélèvements totaux). Les informations sur l'impact sur les espèces ETP, de l'emmêlement dans les DCP, ne sont pas disponibles. Non satisfait.

Suivi				
e	Balise de notation		Des données adéquates sont recueillies de façon continue afin de détecter toute augmentation du niveau de risque.	Les informations sont adéquates pour soutenir le développement de stratégies pour la gestion des impacts sur l'écosystème.
	Atteint?		Non	Non
Justification				

Plus d'informations sont nécessaires sur l'état actuel de la pêche d'appâts vivants et si les préoccupations exprimées précédemment au sujet des chaînes d'approvisionnement alternatives (qui sont désormais illégales) sont toujours d'actualité. Non satisfait.

Références

MRAG 2018, Bureau Veritas 2019, Poseidon 2017, SCRS 2019, PSAs
<https://fisheryprogress.org/node/11420/actions-progress#overlay=action/11510>, Annexe 9.3

Balise de notation préliminaire	60-79
Manque d'information de l'indicateur	Plus d'information à chercher <i>Besoin de plus d'informations sur le fonctionnement actuel de la pêche aux appâts vivants, comme ci-dessus.</i>

8.3 Principe 3

8.3.1 Aperçu du Principe 3

Juridictions

Selon les données de la partie UE de la flotte, la pêche opère dans les eaux sénégalaises mais aussi en haute mer et dans d'autres ZEE (notamment la Mauritanie et le Cap Vert), sous licence avec ces pays. Pour les navires battant pavillon sénégalais, la loi sénégalaise continuera de s'appliquer quel que soit le lieu de pêche (ainsi que toutes les exigences des conditions de licence d'autres États côtiers - non examinées ici). L'ensemble de la zone de pêche se trouve dans la zone de juridiction de l'ICCAT.

Cadre régional - ICCAT

L'ICCAT est l'organisation responsable de la gestion des thons et des espèces similaires dans l'océan Atlantique. L'organe décisionnel de l'ICCAT est la Commission, qui est composée de représentants de chaque CPC. Les décisions sont prises par la Commission lors d'une réunion plénière annuelle qui a généralement lieu en novembre. Les décisions sur les mesures de gestion sont énoncées sous la forme de « recommandations » - dont la mise en œuvre par les CPC n'est pas facultative.

Le Secrétariat est composé du personnel permanent de l'ICCAT, qui remplit un large éventail de fonctions administratives et de coordination, et qui a également une contribution significative sur la science en raison de son expertise, mais n'a aucun pouvoir de décision. Il existe également quatre comités permanents avec des membres tournants provenant des CPC: le Comité permanent de la recherche et des statistiques (SCRS; chargé de tout ce qui concerne la science; le plus pertinent ici), le Comité permanent des finances et de l'administration, le Comité de conformité et le Groupe de travail permanent pour l'amélioration des statistiques et des mesures de conservation (PWG).

Les évaluations des stocks sont menées par des groupes de scientifiques des CPC concernées. Le rapport d'évaluation des stocks est ensuite transmis au groupe d'espèces concerné - dans ce cas, le groupe d'espèces de thons tropicaux. Ces groupes d'espèces sont des sous-groupes relevant du SCRS et leur rôle est d'examiner l'évaluation (ou d'autres documents pertinents) et de rédiger des avis scientifiques. L'avis passe ensuite au SCRS pour être finalisé et approuvé. Dans le même temps, il existe quatre «panneaux» (panel en anglais) composés de gestionnaires plutôt que de scientifiques, qui examinent également les informations sur l'état des stocks, le fonctionnement des mesures de gestion, etc. dans leur domaine concerné, et fournissent également des conseils à la Commission. Le panneau 1 pour la pêche de thons tropicaux est pertinent pour nous (il y a aussi le panneau 2 - thons tempérés de l'Atlantique Nord, le panneau 3 - les thons tempérés de l'Atlantique sud et le panneau 4 - autres espèces).

Enfin, il existe une variété de groupes de travail plus ad hoc qui traitent de différentes questions spécifiques (par exemple, les méthodes d'évaluation des stocks, l'amendement de la Convention ICCAT et autres), ainsi que le Groupe de travail permanent sur le dialogue entre les scientifiques et les gestionnaires des pêches (SWGSM), qui a été formé dans le but de renforcer les capacités des CPC en matière de développement de stratégies de pêche.

Cadre institutionnel du Sénégal

Le Sénégal est une CPC de l'ICCAT et doit donc mettre en œuvre les recommandations et autres exigences convenues par la plénière de l'ICCAT. Les besoins actuels pour les thons tropicaux et l'état de mise en œuvre par le Sénégal sont décrits dans le Principe 1 ci-dessus.

Au Sénégal, les secteurs de la pêche et de l'aquaculture relèvent du Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime (MPEM) qui comprend des Directions dont celle des pêches maritimes (DPM) incluant, entre autres Divisions, celle de l'aménagement des pêches (DAP). Par ailleurs, il existe aussi des organes de concertation au plan national ou local (ci-dessous).

Les principales attributions du MPEM sont les suivantes (Décret n° 2019-1854 du 07 novembre 2019) :

- Le MPEM, sous l'autorité du Premier Ministre, prépare et met en œuvre la politique définie par le Chef de l'Etat dans les domaines de la pêche, de la pisciculture, de la mise en valeur des fonds marins, des infrastructures portuaires et des transports maritimes
- A ce titre, il veille à l'information des pouvoirs publics sur l'état des ressources halieutiques. Il s'assure de leur exploitation durable par la pêche artisanale (PA) et la pêche industrielle (PI). Il soutient l'activité de la PA et contrôle celle de la PI afin qu'elle préserve le milieu naturel marin

- En rapport avec le Ministre des Forces armées (MFA) et de l'Intérieur et de la Sécurité publique (MINT), il est chargé de la protection des ressources halieutiques et de la surveillance des pêches
- Il représente le Sénégal dans toutes les rencontres internationales sur la pêche et il signe les accords de pêche entre le Sénégal et les pays étrangers.
- Il est responsable de la gestion et de l'exploitation des fonds marins.

Le MPEM comprend 7 Directions dont les plus importants dans le contexte de la gestion des pêcheries sont la Direction des Pêches Maritimes (DPM) et la Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches (DPSP). La DPM a pour mission l'élaboration et la mise en œuvre de la politique des pêches maritimes. La DPM à son tour se divise en quatre divisions : Pêche artisanale, Pêche industrielle, Valorisation des Produits de la PA et Aménagement des Pêches (DAP). Cette dernière est la plus importante en matière de gestion des pêcheries.

Cadre légal et politique

La gestion des pêcheries au Sénégal est définie dans le Code de la pêche maritime (loi 2015-18) et son décret d'application (décret 2016-1804). Il fixe des objectifs de gestion ainsi qu'un cadre pour les conditions d'octroi de licences, les mesures de l'État du port (Port State Measures en anglais), la surveillance et le contrôle, la coopération internationale (y compris l'application des exigences des organismes internationaux tels que l'ICCAT) et d'autres éléments. Certaines réglementations spécifiques (telles que certaines restrictions d'engins) sont définies directement dans le Code de la Pêche, tandis que d'autres (telles que les tailles minimales) sont fixées dans le décret d'application. Il faut aussi mentionner le décret 03564 du 02/03/2017 portant création et fixant les conditions d'utilisation du journal de pêche.

Il faut citer aussi l'Arrêté 007225 du 30 mars 2018 qui fixe les conditions de prélèvement d'appât vivant par les thoniers canneurs dans les eaux sous juridiction sénégalaise. Cet Arrêté permet aux piroguiers (Pêche artisanale) d'appuyer les canneurs dans cette activité dédiée à la pêche à l'appât vivant à travers des contrats de sous-traitance. Ces pirogues ciblent généralement les petits pélagiques et en particulier les sardinelles. Chacune de ces pirogues en plus de son permis de pêche doit avoir une autorisation d'assistance de pêche de l'appât vivant. La pirogue doit aussi utiliser un filet appartenant au canneur de 16mm de taille. La quantité d'appât ainsi prélevée ne peut être vendue ni servir à d'autre fin que celle d'appâts vivants. Enfin le décret 2020-1113 qui en créant l'AMP de Gorée empêche les thonier canneurs de cibler l'appât dans la Baie de Hann, zone traditionnelle de cette activité.

Autres organisations pertinentes pour la pêche

La Commission Consultative pour l'Attribution des Licences de Pêche industrielle (CCALP) comporte, entre autres le DPM, DPSP, Ministère des Finances, CRODT, 2 armateurs industriels et un acteur de la pêche artisanal. La CCALP examine une fois par an, sur la base du rapport du DPM, la situation générale du programme des licences. Cet examen se fait en considération des plans d'aménagement des pêcheries en vigueur et du rapport du CRODT sur la situation des principaux stocks de poissons. La licence de pêche est accordée, après avis de la CCALP, par le Ministre chargé de la Pêche maritime pour une durée de 6 ou 12 mois, renouvelable. Les intervenants ont noté, cependant, qu'il n'y a pas de plan à long terme pour un nombre approprié de licences pour une pêche donnée, laissant la voie ouverte à l'attribution d'un nombre non durable de licences sur la base de considérations financières.

Le Code de la Pêche maritime a créé le Conseil National Consultatif des Pêches Maritimes (CNCMP) dont les missions sont larges : émettre un avis sur toutes les grandes questions qui interpellent les autorités en matière de gestion des ressources halieutiques, de développement des activités de pêche et d'organisation du secteur de la transformation et de la commercialisation, ainsi que toute autre question qui lui est soumise par le Ministre. Cependant, le CNCMP est resté assez longtemps léthargique car non sollicité par les administratifs et les professionnels (Dr Massal Fall, comm. pers.).

Commission nationale d'appui à l'aménagement de pêche (CNAAP) a pour but de suivre la mise en œuvre des plans de gestion et à en assurer l'examen et la révision; fournissent également un suivi général de gestion. La CNAAP se réunit quelques fois par an. Les participants changent selon le sujet de discussion.

GAIPES : Groupement Des Armateurs et Industriels de la Pêche est le principal regroupement des armateurs et industriels de la pêche industrielle dont il défend les intérêts.

Pour les espèces de petits pélagiques utilisées comme appâts, différentes organisations régionales existent pour soutenir la gestion de ces stocks partagés: COPACE (CECAF en anglais), CSRP et COMHAFAT. Le rôle de ces organisations est décrit ailleurs (MRAG en préparation). Aucun d'entre eux n'a de pouvoir réglementaire, mais c'est sous les auspices de COPACE que le groupe de travail petits pélagiques nord (scientifiques des pays membres du Maroc à la Gambie, ainsi qu'Espagne) réalise des évaluations annuelles des stocks de tous les stocks, sur la base des données de chaque pays membre. Également pertinent pour cette pêcherie d'appât, il existe plusieurs organisations au Sénégal pour la convocation et la consultation de la pêcherie artisanale.

Suivi, Contrôle et Surveillance

Le DPSP du MPEM est l'autorité compétente responsable de la supervision et de la coordination des activités et opérations de surveillance et de protection des pêcheries dans les eaux maritimes sous juridiction sénégalaise, ainsi que la sécurité maritime (loi 2015-18). Les agents de surveillance des pêches, habilités à rechercher et à constater les infractions aux règles prescrites sont ceux de l'administration des pêches maritimes. La DPSP en collaboration avec la Marine Nationale dispose de patrouilleurs et de vedettes de surveillances et d'un centre radio radar de surveillance en liaison avec un réseau d'une dizaine de stations côtières de surveillance situées le long du littoral. Elle assure le suivi de balises VMS avec intégration de l'AIS et du Système radar qui permet d'avoir une analyse un plus fine de l'activité des bateaux industriels dans les eaux sénégalaises.

Les observateurs sont des agents de la DPSP et ont pour fonction générale d'observer les activités de pêche, de contrôler les opérations de pêche et de collecter des données. Il faut noter que les observateurs ne sont pas habilités à constater des infractions en matière de pêche. Ils servent à la Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches (DPSP).

Les infractions à la législation sénégalaise en matière de pêche sont constatées par les agents de l'administration des pêches maritime, les officiers de la marine nationale et les agents des parcs nationaux entre autres. En cas de violation des règles prescrites par la loi sénégalaise, le ministre chargée de la pêche maritime peut à tout moment retirer l'autorisation de pêches. Il peut également faire procéder à la saisie des engins et produits de pêche. De plus le navire est retenu dans un port sénégalais jusqu'à paiement des pénalités ou versement d'une caution. En cas de pêche industrielle dans les eaux sénégalaise sans autorisation, la sanction est la confiscation d'office des engins et produits de la pêche et une amende de 40 à 50 millions de FCFA. Pour un bateau étranger l'amende est de 500 millions à 1 milliard de FCFA, de plus le tribunal peut ordonner la confiscation du navire. Celle-ci est automatique en cas de récidive. Pour la pêche artisanale sans autorisation l'amende est de 500 milles à 1.5 million FCFA pour les étrangers, et 200 à 300 mille FCFA pour les sénégalais.

Les autres infractions très graves sont punies d'une amende allant de 20 à 30 millions FCFA pour la pêche industrielle et de 150 à 300 mille FCFA pour la pêche artisanale, ainsi que la confiscation de la capture. Sont considérées des infractions de pêche très graves : la pêche avec des engins interdits, ou dans des zones, ou des périodes interdites.

Les infractions graves sont punies d'une amende allant de 5 à 8 millions de FCFA pour la pêche industrielle et de 50 à 150 mille FCFA pour la pêche artisanale. Et en cas de récidive les amendes sont doublées. Sont considérée des infractions graves : le non-respect de l'obligation de communication de la position, entrée et sortie, captures, journaux de pêche ou le non-respect de la législation en termes de taille ou limitation des captures. Est considérée également une infraction grave le non-respect des règles d'immatriculation des embarcations pour la pêche artisanale. Depuis 2020, la baie de Hann zone traditionnelle de pêche de l'appât fait partie d'une AMP et donc les thoniers canneurs n'ont plus le droit de pêcher l'appât dans cette zone. Lors de ce travaille nous avons pu voir des avis d'arraisonnement de navires pour cause de pêche a l'appât vivant dans des zones interdites.

Comme avec les autres ORGP, l'ICCAT compte sur ses Parties contractantes pour mettre en œuvre des mesures de gestion, par le biais de leurs plans de pêche annuels et d'autres mesures de contrôle, qui sont définies et suivies chaque année par le biais du Panel 2. La Convention ICCAT ne confère pas explicitement à l'ICCAT une compétence en matière de suivi, de contrôle et de surveillance (SCS), mais il existe un grand nombre d'obligations en matière de rapports et d'inspections, qui sont surveillées par le Comité de conformité des mesures de conservation et de gestion (COC). Les rapports annuels du COC sont accessibles au public sur le site Web de l'ICCAT avec chaque série de rapports de réunion de la Commission.

Note sur l'harmonisation

Une pré-évaluation pour cette pêcherie existe déjà (Poséidon 2017), qui pour le Principe 3 considère à la fois le cadre de gestion du Sénégal et de l'ICCAT. Il considère également le cadre de gestion du stock utilisé comme appât, mais comme les travaux ultérieurs du FIP (décrits ci-dessus) ont montré que ce ne sont pas des espèces 'principales', la gestion de ces stocks n'est pas considérée ici, donc les scores ne sont pas les mêmes.

Une évaluation informelle existe également pour l'ICCAT uniquement (Medley et al, 2020), qui a servi de référence pour la première partie de P3 (la seconde partie concernant plus spécifiquement l'UoA). Lorsque nos scores pour l'ICCAT divergent de Medley et al. Cela est indiqué.

8.3.2 Justification et notation des Indicateurs de Performance du Principe 3

IP 3.1.1 – Cadre légal et/ou coutumier

IP 3.1.1	Le système de gestion s'inscrit dans un cadre légal et/ou coutumier approprié et efficace qui garantit :			
	<ul style="list-style-type: none"> - sa capacité à assurer la durabilité de la/des UoA - son respect des droits légaux (créés explicitement ou coutumiers) des personnes dépendant de la pêche pour leur alimentation ou leur subsistance ; et - son intégration d'un cadre approprié pour la résolution des litiges. 			
Constituants à noter	SG 60	SG 80	SG 100	
a	Compatibilité des lois ou des normes avec une gestion efficace			
	Balise de notation	Il existe un système légal national efficace et un cadre de coopération avec d'autres parties, le cas échéant, pour rendre possible des états de gestion cohérents avec les Principes 1 et 2 du MSC.	Il existe un système légal national efficace et une coopération efficace et organisée avec d'autres parties , le cas échéant, pour rendre possible des états de gestion cohérents avec les Principes 1 et 2 du MSC.	Il existe un système légal national efficace et des procédures contraignantes régissant la coopération avec d'autres parties , le cas échéant, pour rendre possible des états de gestion cohérents avec les Principes 1 et 2 du MSC.
	Atteint?	Oui	Oui	Non
Justification				

Le Code de la Pêche (loi 2015-18) fournit un cadre juridique pour la gestion de la pêcherie thonière, exigeant notamment que les mesures convenues par l'ICCAT soient transposées dans la législation sénégalaise. Comme indiqué par la DPM et par l'ICCAT (SCRS 2020), cela est fait; par exemple, la mise en œuvre de la fermeture des DCP dans cette flotte, comme décrit dans la section Principe 1.

L'ICCAT fournit le cadre contraignant de coopération pour la gestion de ces stocks partagés. SG80 est respecté. Néanmoins, les inquiétudes ont été soulevées concernant les procédures de l'ICCAT concernant le SG100 - non satisfait.

b	Règlement des litiges			
	Balise de notation	Le système de gestion comporte ou est soumis par la loi à un mécanisme pour la résolution des litiges juridiques survenant dans le système.	Le système de gestion comporte ou est soumis par la loi à un mécanisme transparent pour la résolution des litiges juridiques qui est jugé efficace pour résoudre de la plupart des problèmes et est approprié au contexte de l'UoA.	Le système de gestion comporte ou est soumis par la loi à un mécanisme transparent pour la résolution des litiges qui est approprié au contexte de l'UoA, a été testé et dont l'efficacité a été prouvée .
	Atteint?	Oui	Non	Non
Justification				

Le Sénégal a mis en place des mécanismes pour éviter les conflits - par ex. un système de zonage pour minimiser les interactions entre les pêcheries industrielles et artisanales. Des organisations telles que le CCALP (qui s'occupe de la pêche industrielle mais qui comprend un représentant artisanal) et la CNCPM visent à rassembler les parties prenantes pour discuter des problèmes et participer à la prise de décision. SG60 est atteint pour le Sénégal. Dans la pratique, cependant, les parties prenantes signalent que cela peut ne pas être complètement efficace dans la pratique - SG80 n'est pas atteint pour le Sénégal.

L'ICCAT n'a pas de procédure formelle de règlement des différends ou litiges dans le cadre de la convention, mais diverses dispositions informelles sont susceptibles de les minimiser - par exemple, les CPC peuvent s'opposer

formellement aux décisions, se retirant ainsi. La prise de décision se fait généralement par consensus. Néanmoins, un mécanisme de résolution des litiges formel reste à l'étude au sein du Groupe de travail sur l'amendement de la Convention, mais aucun accord n'a encore été trouvé. Spencer et al. (2016; évaluation externe de la performance de l'ICCAT) a également souligné l'absence d'un mécanisme formel de résolution des litiges.

L'ICCAT a reconnu la nécessité d'une procédure de règlement des différends plus formelle, et la question a progressé lentement selon le Groupe de travail sur l'amendement de la Convention (CWG). Le dernier rapport du Groupe de travail sur l'amendement de la Convention a approuvé des propositions qui devraient être officiellement incorporées dans la Convention de l'ICCAT pour être définitives avant qu'elles puissent être testées et prouvées efficaces. La Cour internationale de Justice (CIJ) ou le Tribunal international du droit de la mer fournissent également des moyens de résoudre les différends entre États si cela ne peut être réalisé dans le cadre de l'ICCAT (Control Union 2020). Pour le cadre international, SG80 est satisfait mais SG100 ne l'est pas.

Respect des droits				
C	Balise de notation	Le système de gestion comporte un mécanisme permettant généralement de respecter les droits légaux (créés explicitement ou coutumiers) des personnes dépendant de la pêche pour leur alimentation ou leurs moyens de subsistance, d'une manière cohérente avec les objectifs des Principes 1 et 2 du MSC.	Le système de gestion comporte un mécanisme permettant de respecter les droits légaux (créés explicitement ou coutumiers) des personnes dépendant de la pêche pour leur alimentation ou leurs moyens de subsistance, d'une manière cohérente avec les objectifs des Principes 1 et 2 du MSC.	Le système de gestion comporte un mécanisme permettant généralement de respecter formellement les droits légaux (créés explicitement ou coutumiers) des personnes dépendant de la pêche pour leur alimentation ou leurs moyens de subsistance, d'une manière cohérente avec les objectifs des Principes 1 et 2 du MSC.
	Atteint?	Oui	Oui	Non
Justification				

Le système de gestion au Sénégal respecte les droits légaux des personnes dépendant de la pêche pour la nourriture ou comme moyens de subsistance. La zone de 8 miles d'exclusion de la pêche industrielle est en place pour favoriser la pêche artisanale et l'accent est mis sur les processus de consultation avec la pêche artisanale.

L'ICCAT a proposé des «critères d'attribution des possibilités de pêche» (Résolution 15-13) qui définissent les critères à prendre en compte lors de l'attribution des quotas. Il s'agit notamment des intérêts des pêcheurs côtiers artisanaux, de subsistance et à petite échelle; les besoins des communautés de pêcheurs côtières dépendantes; les besoins des États côtiers en développement et dépendants de la pêche; la contribution socio-économique de la pêche thonière et la contribution de la pêche à la sécurité alimentaire nationale, entre autres.

SG80 est respecté, mais comme les résolutions ICCAT sont non pas contraignantes pour les CPC, SG100 n'est pas respecté.

Références

Code de la Pêche (loi 2015-18), SCRS 2020, Poseidon 2017, Medley et al. 2020, Spencer et al. 2016, ICCAT Resolution 15-13

Balise de notation préliminaire

60-79

Manque d'information de l'indicateur

Information suffisante pour noter l'IP

IP 3.1.2 – Consultation, rôles et responsabilités

IP 3.1.2		Le système de gestion comprend des processus de consultation efficaces, ouverts aux parties intéressées et impactées. Les rôles et responsabilités des organisations et des individus impliqués dans le processus de gestion sont clairs et compris par toutes les parties concernées.		
Constituants à noter		SG 60	SG 80	SG 100
a	Rôles et responsabilités			
	Balise de notation	Les organisations et individus impliqués dans le processus de gestion ont été identifiés. Les fonctions, les rôles et les responsabilités sont globalement comprises .	Les organisations et individus impliqués dans le processus de gestion ont été identifiés. Les fonctions, les rôles et les responsabilités sont définis explicitement et bien connus pour les domaines clés de la responsabilité et de l'interaction.	Les organisations et individus impliqués dans le processus de gestion ont été identifiés. Les fonctions, les rôles et les responsabilités sont définis explicitement et bien connus pour tous les domaines de la responsabilité et de l'interaction.
	Atteint?	Oui	Oui	Non
Justification				

Les rôles et responsabilités des organisations au Sénégal sont clairement définis - principalement dans le Code de la Pêche, qui définit, par exemple, les différentes responsabilités du MPEM et crée la CNCPM ainsi que d'autres organisations comme les Conseils Locaux de Pêche Artisanale. Les fonctions, les rôles et les responsabilités sont explicites et bien connus pour les domaines clés de la responsabilité et de l'interaction ; SG80 est atteint.

De même pour l'ICCAT, les rôles des différents organes sont clairement définis (voir section 8.1.1), ainsi que le rôle des CPCs. SG80 est atteint.

On ne sait pas si les fonctions, les rôles et les responsabilités sont définis explicitement et bien connus pour tous les domaines. SG100 n'est pas forcément atteint.

b	Processus de consultation			
	Balise de notation	Le système de gestion inclut des processus de consultation qui permettent l'obtention d'informations pertinentes auprès des principales parties impactées, y compris des informations locales, afin de renseigner le système de gestion.	Le système de gestion inclut des processus de consultation qui permettent de rechercher et d'accepter régulièrement des informations pertinentes, y compris locales. Le système de gestion démontre une prise en compte des informations obtenues.	Le système de gestion inclut des processus de consultation qui permettent de rechercher et d'accepter régulièrement des informations pertinentes, y compris locales. Le système de gestion démontre une prise en compte des informations et explique de quelle manière elles sont utilisées ou non .
	Atteint?	Oui	Non	Non
Justification				

En ce qui concerne la pêche artisanale (pertinente pour la pêche aux poissons-appâts), le Sénégal dispose de structures et processus étendus de consultation des pêcheurs. Pour la pêche industrielle (y compris cette pêcherie) il y a moins de consultation mais néanmoins, des mécanismes sont en place: le GAIPES représente les points de vue de la pêche industrielle auprès du gouvernement, tandis que les acteurs industriels sont représentés au CNCPM, au CCLP et au CNAAP (selon les sujets sous discussion). Pour le Sénégal, SG60 atteint. Cependant, il n'est pas clair dans quelle mesure toutes ces organisations et processus fonctionnent dans la pratique - parfois les décisions semblent être prises sans trop de référence aux parties prenantes; par exemple, l'AMP de Gorée qui pose des problèmes pour la pêche aux appâts semble avoir été imposée sans aucune consultation ni avertissement, alors que

plus généralement plusieurs parties prenantes ont signalé que la CNCPM et le CCLP ne fonctionnent pas bien, à leur avis. Pour le Sénégal, SG80 n'est pas atteint.

En ce qui concerne l'ICCAT, les décisions sont prises par les CPC, et sauf dans de rares cas par consensus. Les CPCs jouent également un rôle dans le Panel 1, et les scientifiques des CPCs apportent leurs données et leurs idées au SCRS et aux divers groupes de travail sur l'évaluation des stocks. L'ICCAT a travaillé dur pour aider les CPCs à être en mesure de présenter des opinions éclairées sur les propositions de gestion (par exemple via le Groupe de travail permanent sur le dialogue entre les scientifiques et les gestionnaires des pêches; SWGSM). Les rapports de réunion sont publics et indiquent clairement quelles informations sont présentées et ce qui est finalement décidé. SG100 est respecté pour l'ICCAT.

C	Participation			
	Balise de notation		Le processus de consultation fournit l'opportunité de participer à toutes les personnes intéressées et impactées.	Le processus de consultation fournit l' opportunité et encourage toutes les parties intéressées et impactées à participer, et facilite leur implication effective.
	Atteint?		Oui	Non
Justification				

Le Sénégal dispose de structures et processus étendus de consultation des pêcheurs – au niveau national et local (dont facilitation pratique pour les parties prenantes dans leurs propres régions). SG80 est satisfait.

L'ICCAT facilite l'engagement (par exemple via le soutien au CPC pour la participation aux réunions, aux projets de renforcement des capacités, etc.).

Pour le Sénégal, nous ne savons pas - SG100 n'est pas atteint.

Références

Code de la Pêche (loi 2015-18), SCRS 2020, Gascoigne 2020

Balise de notation préliminaire	60-79
Manque d'information de l'indicateur	Information suffisante pour noter l'IP <i>Suffisante pour SG80</i>

IP 3.1.3 – Objectifs à long terme

IP 3.1.3		La politique de gestion comporte des objectifs à long terme clairs pour guider la prise de décisions ; ces objectifs sont cohérents avec le Référentiel des Pêcheries du MSC, et intègrent le principe de précaution.		
Constituants à noter		SG 60	SG 80	SG 100
a	Objectifs			
	Balise de notation	Des objectifs à long terme cohérents avec le Référentiel de Pêcheries du MSC et le principe de précaution pour guider la prise de décisions sont implicites dans la politique de gestion.	Des objectifs à long terme clairs et cohérents avec le Référentiel de Pêcheries du MSC et le principe de précaution pour guider la prise de décisions sont explicites dans la politique de gestion.	Des objectifs à long terme clairs et cohérents avec le Référentiel de Pêcheries du MSC et le principe de précaution pour guider la prise de décisions sont explicites dans, et requis par la politique de gestion.
	Atteint?	Oui	Oui	Non
Justification				

Pour Sénégal, Article 4 du Code de la Pêche déclare: *La gestion des ressources halieutiques est une prérogative de l'Etat qui définit, à cet effet, une politique visant à les protéger, les conserver et prévoir leur exploitation durable de manière à préserver l'écosystème marin. L'Etat met en œuvre une approche de précaution dans la gestion des ressources halieutiques.*

L'article 8 des Textes Fondamentaux de l'ICCAT fixe le RMD (MSY) comme principal objectif de la gestion. La résolution 2015-12 stipule que la Commission devrait appliquer une approche de précaution et la résolution 15-11 stipule que la Commission devrait appliquer une approche écosystémique.

Pour les deux juridictions, SG80 est respecté. Nous ne savons pas ce qui est « requis par » le cadre de gestion sous-jacent, donc SG100 n'est pas respecté par précaution.

Références

ICCAT Basic texts – see <https://www.iccat.int/en/>, Code de la Pêche (loi 2015-18)

Balise de notation préliminaire

≥80

Manque d'information de l'indicateur

Information suffisante pour noter l'IP
Suffisante pour SG80

IP 3.2.1 – Objectifs spécifiques de la pêche

IP 3.2.1		Le système de gestion spécifique de la pêche comporte des objectifs clairs et spécifiques conçus pour obtenir les résultats exprimés par les Principes 1 et 2 du MSC.		
Constituants à noter		SG 60	SG 80	SG 100
a	Objectifs			
	Balise de notation	Des objectifs qui sont globalement cohérents avec l'atteinte des états exprimés par les Principes 1 et 2 du MSC sont implicites dans le système de gestion spécifique de la pêche.	Des objectifs à court et long terme qui sont globalement cohérents avec l'atteinte des états exprimés par les Principes 1 et 2 du MSC sont explicites dans le système de gestion spécifique de la pêche.	Des objectifs à court et long terme bien définis et mesurables qui sont globalement cohérents avec l'atteinte des états exprimés par les Principes 1 et 2 du MSC sont explicites dans le système de gestion spécifique de la pêche.
	Atteint?	Oui	Oui	Partiel
Justification				

Bmsy et Fmsy sont définis comme objectifs de gestion pour les trois stocks sous la Rec. 19-02 et itérations précédentes. Depuis qu'ils ont été adoptés à l'unanimité par la plénière de l'ICCAT, le Sénégal les a également acceptés comme objectifs de gestion des stocks. SG100 est atteint par rapport aux objectifs du Principe 1.

Selon le principe 2, les objectifs sont inévitablement moins clairement mesurables, mais les deux juridictions énoncent explicitement la gestion écosystémique comme un objectif, de sorte que le SG80 est atteint par rapport aux objectifs du principe 2, mais SG100 ne l'est pas.

Références

Code de la Pêche, Rec. 19-02, voir aussi 3.1.3.

Balise de notation préliminaire	≥80
Manque d'information de l'indicateur	Information suffisante pour noter l'IP

IP 3.2.2 – Processus de prise décision

IP 3.2.2		Le système de gestion spécifique de la pêche comprend des processus efficaces de prise de décision qui permettent la mise en place de mesures et de stratégies pour l'atteinte des objectifs fixés, et comporte une approche appropriée concernant les litiges dans la pêche.		
Constituants à noter		SG 60	SG 80	SG 100
a	Processus de prise de décision			
	Balise de notation	Certains processus de prise de décision sont en place et permettent d'aboutir à des mesures et des stratégies pour atteindre les objectifs spécifiques de la pêche.	Des processus de prise de décision établis permettent d'aboutir à des mesures et des stratégies pour atteindre les objectifs spécifiques de la pêche.	
	Atteint?	Oui	Oui	
Justification				

Pour cette pêche, le processus décisionnel le plus pertinent se situe au niveau de l'ICCAT, tant pour le Principe 1 que pour le Principe 2 (DCP - le principal problème de P2). Le processus décisionnel de l'ICCAT est clairement établi (expliqué dans la section 8.1.1), et permet d'aboutir à des mesures et des stratégies pour atteindre les objectifs (par.ex. la fermeture, les TACs etc. dans la Rec. 19-02). SG80 atteint.

Pour le Sénégal, pour cette pêche, il s'agit mise en œuvre les décisions de l'ICCAT; ce qui est fait relativement bien, selon l'ICCAT (par ex. plan de gestion des DCP – DPM 2020, SCRS 2020 ; voir la section 7.4.1). Cependant, il existe également un processus au niveau national pour les questions liées au principe 2; par exemple, la situation relative à la pêche aux poissons-appâts était auparavant techniquement contraire à la législation, mais elle a été normalisée dans l'arrêté 7225 du 30 mars 2018. SG80 est respecté.

		Réactivité du processus décisionnel		
b	Balise de notation	Les processus décisionnels répondent de manière transparente, opportune et adaptable aux problématiques graves identifiées dans des activités pertinentes de recherche, de suivi, d'évaluation et de consultation ; et ils tiennent compte, dans une certaine mesure, des implications plus larges des décisions.	Les processus décisionnels répondent de manière transparente, opportune et adaptable aux problématiques graves et autres problématiques importantes identifiées dans des activités pertinentes de recherche, de suivi, d'évaluation et de consultation ; et ils tiennent compte des implications plus larges des décisions.	Les processus décisionnels répondent de manière transparente, opportune et adaptable à toutes les problématiques identifiées dans des activités pertinentes de recherche, de suivi, d'évaluation et de consultation ; et ils tiennent compte des implications plus larges des décisions.
	Atteint?	Oui	Oui	Non
Justification				

La prise de décision de l'ICCAT est transparente : les rapports de réunion sont tous accessibles au public, tandis que les réunions sont ouvertes aux observateurs. L'ICCAT a répondu aux problématiques graves et autres problématiques importantes identifiées par la science - peut-être pas aussi vite que certains le souhaiteraient, mais d'une manière raisonnable en tenant compte de la structure, du nombre de membres et de l'exigence d'un consensus si possible - des exemples seraient la gestion du thon obèse (réduction du TAC; le processus MSE, Rec. 19-02 contient des mesures plus fortes que les itérations précédentes); également la reconstitution du thon rouge depuis ~ 2008 et la nouvelle exigence de DCP non emmêlant (Rec. 19-02). SG80 est respecté.

Le système au Sénégal est réactif surtout grâce aux organisations locales (CLP et CLPA), qui peuvent parfois être à l'origine de certaines mesures de gestion. Pour l'UoA, le rôle du Sénégal est surtout de participer dans la prise des

décisions de l'ICCAT, mais nous constatons également que des décisions ont été prises concernant la pêche aux appâts où des problèmes sont survenus (par ex. arrêté 7225).

On ne peut pas dire que le processus réponde à tous les problèmes en permanence - SG100 n'est pas respecté.

Application du principe de précaution				
c	Balise de notation		Les processus décisionnels utilisent le principe de précaution et sont basés sur les meilleures informations disponibles.	
	Atteint?		Oui	
Justification				

L'ICCAT et le Sénégal ont tous deux une exigence explicite de fonder la prise de décision sur l'approche de précaution. La contribution scientifique à la prise de décision de l'ICCAT est très forte ; non seulement les évaluations des stocks, mais également en relation avec les problèmes de P2 (par exemple autour des DCP). Atteint.

Responsabilisation et transparence du système de gestion et du processus décisionnel				
d	Balise de notation	Une certaine quantité d'informations relatives à la performance et aux actions de gestion de l'UoA sont généralement disponibles sur demande pour les parties prenantes.	Des informations sur la performance de l'UoA et les actions de gestion sont disponibles sur demande pour les parties prenantes, et des explications sont fournies pour toute action ou inaction associée aux états et recommandations pertinentes émergeant des activités de recherche, de suivi, d'évaluation et de bilan.	Des rapports formels délivrés à toutes les parties prenantes intéressées fournissent des informations complètes sur les performances de l'UoA et les actions de gestion ; ils décrivent la réponse du système de gestion à la suite des états et des recommandations pertinentes émergeant des activités de recherche, de suivi, d'évaluation et de bilan.
	Atteint?	Oui	Non	Non
Justification				

Les recommandations issues de la recherche, du suivi, de l'évaluation et de l'examen des performances sont publiées formellement (par exemple, évaluation des stocks et autres rapports de groupes de travail, rapports du SCRS, rapports de groupes, etc.). De même, les rapports des séances plénières des réunions sont accessibles au public. Les réunions sont ouvertes aux observateurs. Il est difficile de voir comment le système pourrait être plus transparent qu'il ne l'est. SG100 est respecté.

Pour le Sénégal, certaines informations sont disponibles (par exemple en ce qui concerne leur mise en œuvre des exigences de l'ICCAT) et l'équipe a constaté que les parties prenantes étaient disposées à discuter des problèmes et à fournir des informations sur demande. SG60 est respecté. Cependant, pour le Sénégal, la transparence publique est limitée en ce qui concerne les mesures de gestion, par ex. la législation et d'autres informations ne sont pas forcément ou facilement disponibles en ligne. Bien que dans le système de gestion de la pêche, le processus semble transparent, d'autres décisions peuvent être prises qui ne sont pas communiquées de manière transparente aux parties prenantes de la pêche, y compris éventuellement au sein du gouvernement - par ex. en relation avec l'extension de l'AMP de Gorée qui a affecté la pêche aux appâts. SG80 n'est pas atteint pour le Sénégal.

Approche concernant les litiges				
e	Balise de notation	Bien que l'autorité de gestion ou l'UoA puissent faire l'objet de contestations juridiques continuelles, cela n'est pas indicatif d'un manque de respect ou de	Le système de gestion ou l'UoA tentent de respecter les décisions de justice issues de contestations juridiques en temps opportun.	Le système de gestion ou l'UoA agissent de manière proactive pour éviter les litiges juridiques, ou mettent rapidement en œuvre les

		défiance envers la loi par une infraction répétée de la même loi ou du même règlement nécessaire à sa durabilité.		décisions de justice issues de contestations juridiques.
	Atteint?	Oui	Oui	Non
Justification				

L'ICCAT n'est soumise à aucune contestation juridique à notre connaissance (Medley et al. 2020, Control Union 2020); de même l'UoA au Sénégal. Les organes de l'ICCAT (Commission, SCRS, Groupes d'espèces, GT) se réunissent régulièrement et offrent des opportunités de discussion et de diffusion de toute préoccupation éventuelle (voir Comité d'application - Rapports du COC). Ceux-ci et le consensus ont favorisé le processus de prise de décision pour éviter efficacement le risque de contestation judiciaire. SG80 atteint pour l'ICCAT mais sans une procédure formelle de résolution, SG100 ne l'est pas.

Pour le Sénégal, comme indiqué ci-dessus, la pêche aux poissons-appâts était techniquement en violation de la loi, et cela a été réglé par l'arrêté 7225 du 30 mars 2018 qui clarifiait les conditions dans lesquelles les appâts pouvaient être achetés. SG80 est respecté en ce qui concerne le Sénégal, mais SG100 ne l'est pas, puisque c'était rétroactive au lieu de proactive.

Références

Rapports ICCAT disponibles sur <https://www.iccat.int/en/>
arrêté 7225 du 30 mars 2018, Rec. 19-02
DPM 2020, SCRS 2020, Medley et al. 2020, Control Union 2020

Balise de notation préliminaire	60-79
Manque d'information de l'indicateur	Information suffisante pour noter l'IP

IP 3.2.3 – Conformité et application

IP 3.2.3		Des mécanismes de suivi, de contrôle et de surveillance garantissent l'application et le respect des mesures de gestion de la pêche.		
Constituants à noter		SG 60	SG 80	SG 100
a	Mise en œuvre du système du suivi, contrôle et surveillance (MCS, sigle en anglais)			
	Balise de notation	Des mécanismes de suivi, de contrôle et de surveillance existent et sont mis en œuvre au sein de la pêche ; il existe une attente raisonnable quant à leur efficacité.	Un système de suivi, de contrôle et de surveillance a été mis en œuvre au sein de la pêche, et a démontré sa capacité à appliquer des mesures, stratégies et / ou règles de gestion pertinentes.	Un système complet de suivi, de contrôle et de surveillance a été mis en œuvre au sein de la pêche, et a démontré son aptitude constante à appliquer des mesures, stratégies et / ou règles de gestion pertinentes.
	Atteint?	Oui	Non	Non
Justification				

Au Sénégal, les fonctions de SCS relèvent de la responsabilité du DPSP. Les parties prenantes ont noté que l'application de la loi se concentre davantage sur la pêche industrielle (y compris cette flotte) que sur la pêche artisanale. Il semble qu'il y ait un système d'application raisonnable en place couvrant au moins les exigences de base - il y a un VMS, des inspections des débarquements, la soumission de journaux de bord, etc. SG60 est respecté. Nous n'avons aucune information sur l'application et le respect de l'interdiction des DCP (difficile) - mais ce n'était techniquement pas une obligation légale en 2020 parce que la Rec. 19-02 n'est entrée en vigueur qu'en juin. Il semble qu'au moins certains des navires battant pavillon sénégalais refusent d'embarquer des observateurs, bien que ce soit une obligation, en raison d'une contestation sur le paiement des coûts. Il apparaît également que les DCP déployés peuvent ne pas être pleinement conformes à la notion de « non emmêlant ». SG80 n'est pas satisfait pour le Sénégal.

Le deuxième examen des performances a révélé que « l'ICCAT ne possède pas de mécanismes suffisants pour un suivi efficace en mer des opérations de pêche pour la plupart des stocks, à l'exception du thon rouge de l'Est, et qu'un système moderne d'arraisonnement et d'inspection en haute mer (HSBI) doit être adopté » (Control Union 2020). Par conséquent, le système MCS ne peut pas être considéré comme complet à l'heure actuelle. Seuls SG60 et SG80 sont satisfaits pour l'ICCAT.

Sanctions				
b	Balise de notation	Il existe des sanctions pour traiter les non-conformités, et il existe des preuves de leur application.	Il existe des sanctions pour traiter les non-conformités ; elles sont systématiquement appliquées et leur effet dissuasif est considéré comme efficace.	Il existe des sanctions pour traiter les non-conformités ; elles sont systématiquement appliquées et leur effet dissuasif est démonstrable .
	Atteint?	Oui	Non	Non
Justification				

L'ICCAT compte sur ses Parties contractantes pour mettre en œuvre des sanctions efficaces contre leurs navires battant leur pavillon. L'ICCAT peut imposer des sanctions commerciales et supprimer, suspendre ou réduire les quotas alloués aux CPC non conformes.

Pour le Sénégal, comme relevé plus haut, nous avons pu voir des sanctions pour pêche d'appât dans une zone interdite sur la base de données VMS. SG60 atteint. Cependant il demeure des questions sur leur application systématique. Ces doutes ont été exprimés par plusieurs parties prenantes en particulier pour la pêche d'appât. SG80 non atteint.

c	Conformité
----------	------------

	Balise de notation	Il est généralement admis que les pêcheurs se conforment au système de gestion faisant l'objet de l'évaluation, notamment, le cas échéant, en fournissant des informations importantes pour la bonne gestion de la pêche.	Il existe des preuves démontrant que les pêcheurs se conforment au système de gestion faisant l'objet de l'évaluation, notamment, le cas échéant, en fournissant des informations importantes pour la bonne gestion de la pêche.	Il existe un degré élevé de certitude que les pêcheurs se conforment au système de gestion faisant l'objet de l'évaluation, notamment en fournissant des informations importantes pour la bonne gestion de la pêche.
	Atteint?	Oui	Non	Non
Justification				

L'UoA fournit des informations sur les captures sous forme de journaux de bord - SG60 est satisfait car il s'agit des informations de base requises. Il est signalé, cependant, qu'il y a des conflits sur la présence d'observateurs à bord ; SG80 n'est pas satisfait.

	Non-conformité systématique			
d	Balise de notation		Il n'existe aucune indication de non-conformité systématique.	
	Atteint?		Non	
Justification				

Pour le Sénégal, il est difficile de savoir si les problèmes liés aux observateurs et à la conception des DCP peuvent être qualifiés de non-conformité systématique (notant que jusqu'à récemment, les DCP utilisés étaient considérés comme non emmêlant). Faute d'informations détaillées sur l'histoire et la situation actuelle par rapport à ces problèmes, nous considérons cette balise comme « non atteinte » par précaution.

Références

Code de la pêche (loi 2015-18)
 Rec. 19-02
 Control Union 2020

Balise de notation préliminaire	60-79
Manque d'information de l'indicateur	Plus d'information à chercher <i>L'information sur les non-conformités est plutôt anecdotique</i>

IP 3.2.4 – Évaluation des performances en matière de suivi et de gestion

IP 3.2.4		Un système permet de surveiller et d'évaluer les performances du système de gestion spécifique de la pêche par rapport à ses objectifs. Le système de gestion spécifique de la pêche est revu de façon efficace et opportune.		
Constituants à noter		SG 60	SG 80	SG 100
a	Couverture de l'évaluation			
	Balise de notation	Des mécanismes sont en place pour évaluer certaines parties du système de gestion spécifique à la pêche.	Des mécanismes sont en place pour évaluer les parties clés du système de gestion spécifique à la pêche.	Des mécanismes sont en place pour évaluer toutes les parties du système de gestion spécifique à la pêche.
	Atteint?	Oui	Oui	Non
Justification				

ICCAT a des mécanismes en place pour évaluer toutes les parties du système de gestion spécifique à la pêche; par ex. les groupes de travail et les comités qui se réunissent régulièrement et font rapport de leurs conclusions à la Commission. Le SCRS évalue la recherche scientifique et le CMMCC surveille le respect par les CPC de la Convention et des recommandations. L'ICCAT procède également à des examens périodiques de ses propres performances en utilisant des experts externes et indépendants, par ex. Hurry et al. 2008 et Spencer et al. 2016. Cela répond aux exigences du SG100.

Le Sénégal a également mis en place des mécanismes en place pour évaluer les parties clés du système de gestion. Le Code de la pêche a été révisé en 2015 par rapport à la version précédente (loi 98-32 de 1998) et le préambule du code précise ce qui a été modifié et pour quelle raison. En ce qui concerne l'UoA, il existe un comité technique d'application ICCAT au Sénégal qui examine et formule des recommandations concernant la mise en œuvre des exigences de l'ICCAT dans les flottilles thonières sénégalaises (Papa Kébé, comm. pers.). L'ICCAT examine le système de gestion sénégalais par rapport à l'application des exigences (plan de gestion DCP, plan de gestion des capacités, soumission des données). Pour le Sénégal, au moins SG80 est atteint mais nous ne pouvons pas dire si SG100 est atteint.

b	Évaluation interne et / ou externe			
	Balise de notation	Le système de gestion spécifique à la pêche fait l'objet d'une évaluation interne occasionnelle .	Le système de gestion spécifique à la pêche fait l'objet d'une évaluation interne régulière et externe occasionnelle .	Le système de gestion spécifique à la pêche fait l'objet d'une évaluation interne et externe régulière .
	Atteint?	Oui	Non	Non
Justification				

Pour le Sénégal, même si les parties clé du système de gestion de la pêche peut-être évalué de temps en temps (par ex. les améliorations qui ont été fait dans les codes de pêche successifs), il n'existe aucun mécanisme d'évaluation externe. L'ICCAT fait l'objet d'un examen interne régulier - voir 3.2.4a; L'ICCAT fournit un examen externe pour le Sénégal par rapport à l'UoA, en ce qui concerne P1, mais pas pour P2. En gros, SG60 est atteint mais SG80 ne l'est pas.

Références

Hurry et al. 2008, Spencer et al. 2016, DPM 2020, SCRS 2019, 2020, Code de la Pêche (loi 2015-18, loi 98-32 de 1998), Control Union 2020
Anciens codes de la pêche maritime (1976, 1987 et 1998)

Balise de notation préliminaire

60-79

Manque d'information de l'indicateur

Plus d'information à chercher *Pas certain que nous ayons une connaissance complète du système d'évaluation au Sénégal*

9 References

- Bureau Veritas 2019. Sant Yago TF unassociated purse seine Atlantic yellowfin tuna fishery. MSC Public Certification Report.
- Bureau Veritas 2020. Sant Yago TF unassociated purse seine Atlantic yellowfin tuna fishery. MSC First Surveillance Report, October 2020.
- Control Union 2020. Marine Stewardship Council (MSC) Public Certification Report: Usufuku Honten Northeast Atlantic longline bluefin tuna fishery. On behalf of Usufuku Honten. Prepared by Control Union UK.
- COPACE 2019. Rapport du Groupe de travail de la FAO sur l'évaluation des petits pélagiques au large de l'Afrique nord-occidentale. Banjul, Gambie, 26 juin–1 juillet 2018. FAO Fisheries and Aquaculture Report/FAO Rapport sur les pêches et l'aquaculture No. R1247. Rome.
- DPM 2020. Plan de gestion des Dispositifs de concentration des poissons (DCP)-2020-2021 (provisoire)
- Fall M. and Gueye M. 2019. Etude de de la pêche d'appâts vivants et DCP. Rapport de consultance.
- Gueye Mor, Massal Fall, PR Malick Diouf and Bocar S Balde 2020. Characterization of artisanal bait fishing using juveniles of round sardinella (*Sardinella aurita*) and flat sardinella (*Sardinella maderensis*) off Hann Bay (Dakar region, Senegal). International Journal of Fisheries and Aquatic Studies 8(1): 164-171
- Gascoigne J., Massal Fall, Mor Guèye and Youssef Jaridi 2019. Senegal pole-and-line FIP Livebait fishery: Information, data gaps and proposed FIP actions and work plan, December 2019
- Gillett R. 2012. The management of tuna bait fisheries: report of a global study. ISSF Technical Report 2012-09.
- Goshe L.R. 2009. Age at maturation and growth rates of green sea turtles (*Chelonia mydas*) along the southeastern US Atlantic coast estimated using skeletocronology. A Thesis Submitted to the University of North Carolina Wilmington in Partial Fulfillment of the Requirements for the Degree of Master of Science.
- Gueye Mor, Massal Fall, PR Malick Diouf and Bocar S Balde 2020. Characterization of artisanal bait fishing using juveniles of round Sardinella (*Sardinella aurita*) and flat Sardinella (*Sardinella maderensis*) off Hann Bay (Dakar region, Senegal). International Journal of Fisheries and Aquatic Studies, 8, 164-171
- Hurry, G., Hayahi, M., Maguire, J.J., 2009. Report of the Independent Performance Review. ICCAT. 2009.
- ICCAT 2014. Report of the 2014 ICCAT East and West Atlantic Skipjack Stock Assessment Meeting. Dakar, Senegal, 23 June–1 July 2014.
- ICCAT 2018. Report of the 2018 ICCAT bigeye tuna stock assessment meeting. Pasaia, Spain, 16-20 July 2018.
- ICCAT 2019. Report of the 2019 ICCAT Yellowfin Stock Assessment Meeting. San Sebastian, Grand-Bassam, Cote d'Ivoire, 8-16 July 2019.
- ISSF 2020. Recommended Best Practices for Tropical Tuna Purse Seine Fisheries in Transition to MSC Certification, with an Emphasis on FADs. ISSF Technical Report 2020-11
- Medley P.A.H., Gascoigne J. and Akroyd J. 2020. An Evaluation of the Sustainability of Global Tuna Stocks Relative to Marine Stewardship Council Criteria (Version 7). ISSF Technical Report 2020-09. International Seafood Sustainability Foundation, Washington, D.C., USA
- MPEM 2018. République du Sénégal, Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime, Direction de Pêches Maritimes : Résultats Generaux des Pêches Maritimes 2018 (bureau des statistiques).
- MRAG Americas 2018. MSC Public Certification Report for US North Atlantic Yellowfin and Albacore Tuna Pelagic Longline and Handgear Buoy Line Fishery: Scope Extension to the US North Atlantic Swordfish Pelagic Longline and Handgear Buoy Line Fishery.
- Ngom Sow F. et Thiom N. 2020. Appui à la pêche thonnière à la canne au Sénégal : Rapport de consultance, aout 2020.

Poseidon 2017. MSC pre-assessment of the pole-and-line fishery in Senegal. August 2017.

Rigby, C.L., Sherman, C.S., Chin, A. & Simpfendorfer, C. 2017. *Carcharhinus falciformis*. The IUCN Red List of Threatened Species 2017: e.T39370A117721799. <http://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2017-3.RLTS.T39370A117721799.en>

SCRS 2018. Report of the ICCAT Standing Committee on Research and Statistics (SCRS). Madrid, Spain, 1–5 October 2018.

SCRS 2019. ICCAT Standing Committee on Research and Statistics: 2019 SCRS Advice to the Commission. Madrid, Spain, 2020.

SCRS 2020. ICCAT Standing Committee on Research and Statistics: 2020 SCRS Advice to the Commission. Madrid, Spain, 2020.

Seminoff, J.A. (Southwest Fisheries Science Center, U.S.). 2004. *Chelonia mydas*. The IUCN Red List of Threatened Species 2004: e.T4615A11037468. <http://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2004.RLTS.T4615A11037468.en>

Sieben C. 2020. Ecological risk assessment for the impact of the Senegal-based tuna pole-and-line fishery on species used as live bait, April 2020.

Spencer J., Maguire J.J., Molenaar E. J. 2016. Report of the Second Independent Performance Review. ICCAT. PLE-103/2016.

10 Annexe : Evaluations PSA

Sardinelle ronde (*Sardinella aurita*)

PI 2.2.1		
Productivité		
Élément de notation	Sardinelle ronde (<i>Sardinella aurita</i>)	
Attribut	Justification	Score
Âge moyen à maturité	Taille de première maturité sexuelle (L ₅₀) entre 21cm et 26cm longueur total pour Sénégal (Baali et al. 2017), indiquant un âge moyen de maturité de moins de 5 ans (probablement entre 1 et 2 ans selon la courbe de croissance pour le Maroc du sud; Baali et al. 2015).	1
Âge maximum moyen	Selon Baali et al. (2015) l'âge maximum de <i>S. aurita</i> est 5 ans au maximum.	1
Fécondité	Fecondité de <i>S. aurita</i> dans les eaux senegalaise était entre 35 604 to 260 260 oocytes, avec un moyen de 110 794 ± 7 582 oocytes par femelle (Ndiaye et al. 2018).	1
Taille maximale moyenne	Diouf et al. (2010) a constaté un longueur maximum de 40cm.	1
Taille moyenne à maturité	Taille de première maturité sexuelle (L ₅₀) entre 21cm et 26cm longueur total pour Sénégal (Baali et al. 2017).	1
Stratégie de reproduction	Liberation des oeufs (Ganias et al. 2014)	1
Niveau trophique	3.4 ±0.5 se (Fishbase.org)	3
Score productivité		1.29
Susceptibilité		
Attribute	Rationale	Score
Chevauchement spatial	<i>S. aurita</i> entreprend de vastes migrations saisonnières nord / sud dans toute la région de l'Afrique de l'Ouest. En l'absence de données sur l'identité du stock de cette espèce dans la région, le Groupe de travail de la FAO sur l'évaluation des petits poissons pélagiques au large de l'Afrique du Nord-Ouest considère une seule unité de stock allant du sud du Sénégal à la frontière nord du Maroc à des fins d'évaluation des stocks (COPACE 2019). Sur cette seule base, l'empreinte de la pêche, limitée au littoral entre Dakar et Djiffère, pourrait être considérée comme se chevauchant avec moins de 10% de la répartition du stock, ce qui correspond à un score de risque de 1.	1
Potentiel d'interaction	Suivis acoustiques de la côte sénégalaise (Sarré et al. 2018) indiquent une distribution typique de 10m à 120m, avec une concentration autour de 40 à 50m de profondeur et le plupart de biomasse en-dessus de 50m. La pêche opère de 10-40m. Le chevauchement vertical de la pêche avec le stock est donc élevé.	3
Sélectivité	Les échantillonnages de Fall et Guèye (2019) montre clairement que les individus < taille de maturité sont souvent capturés, et que les	3

	individus de < de 50% du taille de maturité peuvent également être retenus par la senne.	
Mortalité post-capture	Appât – haute mortalité	3
Score susceptibilité		1.65
Score PSA		2.09
Score MSC		≥80

Sardinelle plate (*S. maderensis*)

PI 2.2.1		
Productivité		
Élément de notation	Sardinelle plate (<i>S. maderensis</i>)	
Attribute	Rationale	Score
Âge moyen à maturité	Taille de première maturité sexuelle (L ₅₀) entre 20cm et 27cm longueur total pour Sénégal (Baali et al. 2017), indiquant un âge moyen de maturité de moins de 5 ans (probablement entre 1 et 2 ans selon la courbe de croissance pour la Mauritanie; Amednah et al. 2018).	1
Âge maximum moyen	Entre 4.5 et 5.5 ans pour les femelles et les males, selon une étude de la Mauritanie (Amednah et al. 2018)	1
Fécondité	Probablement similaire à la <i>Sardinella aurita</i> ; > 20,000 oeufs par an	1
Taille maximale moyenne	ca. 40 cm (Amednah et al., 2018)	1
Taille moyenne à maturité	Taille de première maturité sexuelle (L ₅₀) entre 20cm et 27cm longueur total pour Sénégal (Baali et al. 2017).	1
Stratégie de reproduction	Liberation des oeufs (Ganias et al., 2014)	1
Niveau trophique	3.2 ±0.38 se (Fishbase.org)	3
Score Productivité		1.29
Susceptibilité		
Attribute	Rationale	Score
Chevauchement spatial	<i>S. aurita</i> entreprend de vastes migrations saisonnières nord / sud dans toute la région de l'Afrique de l'Ouest. En l'absence de données sur l'identité du stock de cette espèce dans la région, le Groupe de travail de la FAO sur l'évaluation des petits poissons pélagiques au large de l'Afrique du Nord-Ouest considère une seule unité de stock allant du sud du Sénégal à la frontière nord du Maroc à des fins d'évaluation des stocks (COPACE 2019). Sur cette seule base, l'empreinte de la pêche, limitée au littoral entre Dakar et Djiffère, pourrait être considérée comme se chevauchant avec moins de 10% de la répartition du stock, ce qui correspond à un score de risque de 1. Le structure de ce stock est, cependant, très incertain, avec la probabilité de plusieurs sous-stocks. On propose, donc, un score plus précautionneuse de 2.	2

Potentiel d'interaction	Distribution similaire à <i>S. aurita</i> , mais plus côtière – généralement à <10m de profondeur (Sarré et al., 2018). Chevauchement verticale avec la pecherie est élevé.	3
Sélectivité	Les échantillonnages de Fall et Guève (2019) montre clairement que les individus < taille de maturité sont souvent capturés, et que les individus de < de 50% du taille de maturité peuvent également être retenus par la senne.	3
Mortalité post-capture	Appât – haute mortalité	3
Score susceptibilité		2.33
Score PSA		2.66
Score MSC		≥80

Tortue verte (*Chelonia mydas*)

PI 2.3.1		
Productivité		
Élément de notation	Tortue verte (<i>Chelonia mydas</i>)	
Attribut	Justification	Score
Âge moyen à maturité	26-40 ans selon la population (Seminoff 2004), bien que dans les EU sud-est les estimations d'âge de maturité puissent être jusqu'à 50 ans (Goshe 2009)	3
Âge maximum moyen	La vie reproductive d'une population vierge en Australie est estimé autour de 19 ans en moyen (Seminoff 2004) – c.à.d la durée de vie totale serait de 45 à 59 ans environ.	3
Fécondité	Moyennement 3 nids par femelle par saison, avec ~100 oeufs par nid (Seminoff 2004)	2
Taille maximale moyenne	Croissance déterministique (peu de croissance après la maturité), donc taille maximum moyenne et taille de maturité moyenne sont pareilles. Goshe (2009) propose une taille maximale de ~95cm longueur de carapace (c.à.d. ~1m en gros).	2
Taille moyenne à maturité		2
Stratégie de reproduction	Ponte des oeufs demersales	2
Niveau trophique	Herbivore – bas	1
Score Productivité		2.14
Susceptibilité		

Attribut	Justification	Score
Chevauchement spatial	Les tortues vertes utilisent la côte sénégalaise comme zone d'alimentation, la population nichant principalement en Guinée Bissau (Poilão). On ne sait pas jusqu'où ils vont au large, bien qu'il y ait des preuves de connectivité avec les populations de l'autre côté de l'Atlantique. Nous supposons que la majorité de la population est plus côtière que la pêcherie au thon, mais faute d'informations pour savoir avec certitude, nous assumons un risque moyen.	2
Potentiel d'interaction	Les DCPs sont dans la zone superficielle (0 à 40m environ); risque élevée.	3
Sélectivité	Emmêlement dans les DCPs ne dépend pas de la taille de tortue	3
Mortalité post-capture	On suppose haute mortalité	3
Score susceptibilité		2.33
Score PSA		3.16
Score MSC		60-79

Requin soyeux (*Carcharinus falciformis*)

PI 2.3.1		
Productivité		
Élément de notation	Requin soyeux (<i>Carcharinus falciformis</i>)	
Attribute	Rationale	Score
Âge moyen à maturité	Estimé autour de 8 ans pour une femelle (Rigby et al. 2017)	2
Âge maximum moyen	22-27 ans dans l'Atlantique (Rigby et al. 2017) (supposons haute risque (>25 ans) par précaution)	3
Fécondité	5-7 chiot par ponte en moyen (Rigby et al. 2017)	3
Taille maximale moyenne Pas notée pour les invertébrés	~370 cm dans l'Atlantique (Rigby et al. 2017)	3
Taille moyenne à maturité Pas notée pour les invertébrés	200-230 cm (males) et 210-250 cm (femelles) dans l'Atlantique et la Golfe de Mexique (Rigby et al. 2017)	3
Stratégie de reproduction	Ponte des chiots vivants	3

Niveau trophique	Predateur – haute	3
Score productivité		2.86
Susceptibilité		
Attribut	Justification	Score
Chevauchement spatial	La structure de la population est inconnue; la meilleure hypothèse est probablement un stock unique dans l'Atlantique tropical. Le chevauchement avec la distribution des DCP utilisés par cette UoA (une petite proportion du nombre total de DCP déployés) sera probablement faible.	1
Potentiel d'interaction	Les requins soyeux sont connus pour être l'espèce la plus susceptible à l'emmèlement dans les DCPs, donc on suppose que le risque est élevé.	3
Sélectivité	Emmèlement dans les DCPs ne dépend pas de la taille de requin	3
Mortalité post-capture	On suppose haute mortalité	3
Score susceptibilité		1.65
Score PSA		3.30
Score MSC		<60